

Banque Centrale
des
États de l'Afrique de l'Ouest

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1961

A black and white photograph of the Bank of Central African States building. The building features a large, textured stone wall on the right and a modern glass and concrete structure on the left. The entrance is marked by a set of steps and some potted plants. The text "BANQUE CENTRALE" is prominently displayed on the stone wall, with "DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST" written below it in a smaller font.

BANQUE CENTRALE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1961

Dans les huit Etats de l'Afrique de l'Ouest où s'exerce l'activité de notre établissement, l'année 1961 a vu s'affirmer dans les faits l'indépendance politique récemment proclamée. Chacun s'est employé, selon sa personnalité propre, à créer sans délai les instruments d'un nouvel ordre et d'un développement accéléré de son économie. Il en est résulté de profondes transformations de structure, qui, malgré leur caractère radical, pour ne pas dire révolutionnaire, se sont opérées sans drames, sans heurts sanglants, avec le souci de respecter à la fois la liberté et les attachements sentimentaux de l'homme africain. Dans un monde livré à la violence la vieille sagesse ouest africaine a su dominer les appétits, les emportements d'une croissance juvénile avant même que les institutions aient trouvé leur parfait équilibre.

Cette sagesse a conduit les Etats à vouloir conserver des liens particuliers avec la France et celle-ci, de son côté, ne leur a pas marchandé son appui. L'exécution des programmes publics ou privés s'est poursuivie, les traditionnelles exportations africaines ont continué à s'écouler sur les marchés de la zone franc dans des conditions privilégiées, et le volume exceptionnel des productions agricoles, durant la campagne 1960-1961, semble avoir assuré aux producteurs ouest africains un revenu encore jamais égalé.

Dans ce contexte, la Banque Centrale s'est efforcée de jouer au mieux le rôle qui est le sien : résoudre les délicats problèmes de financement qu'entraînait l'évolution des structures, mais en limitant son concours aux besoins réels et en veillant à ce qu'il ne soit pas détourné de son objet.

Au moment où viennent d'être signés des accords qui substituent à l'instrument monétaire qu'elle a été pendant sept ans, un instrument nouveau, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à quels principes elle devait son existence et de juger si elle a rempli la tâche qu'on était en droit d'attendre d'elle.

La réforme réalisée en 1955 avait pour objet essentiel de remettre à la puissance publique, qui assumait pour la plus large part le fonctionnement et le développement de l'économie africaine, la complète responsabilité de l'émission monétaire. S'étendant à plusieurs pays, elle laissait, à l'établissement qu'elle avait choisi pour instrument, une liberté d'appréciation et de gestion suffisante. Mais en même temps, elle mettait l'accent sur son caractère propre de « banque des banques », garante de l'impartialité et aussi de l'efficacité de la distribution du crédit.

Ce double caractère d'établissement public et de banque centrale spécialisée a permis à notre institut d'apporter le concours le plus large à une économie en pleine évolution. Sans l'assurance de ce concours, l'extension considérable de l'activité des organismes publics ou parapublics aurait été sans doute moins aisée, qu'il s'agisse de la commercialisation de l'arachide, du soutien des cours du café ou des activités multiples progressivement confiées à des entreprises publiques. De même en a-t-il été dans la transformation du système bancaire ; les nouveaux établissements de crédits créés ces derniers mois ont trouvé auprès de notre « banque des banques » une collaboration sans réticence.

Ainsi, sans à-coups, et en dépit des difficultés de gestion que ne pouvaient manquer d'entraîner les transformations politiques profondes qui différenciaient chaque jour davantage les partenaires de l'union monétaire, la Banque Centrale a mené à son terme l'évolution souhaitée des institutions monétaires. L'abolition de la tutelle métropolitaine, la rupture de l'ancienne organisation fédérale, la pleine indépendance des nouveaux Etats, la constitution ou la dissociation d'organisations politiques ou économiques groupant certains d'entre eux n'ont pas prévalu contre une organisation qui apportait la preuve qu'elle pouvait d'autant mieux satisfaire les aspirations particulières de ses membres qu'elle faisait jouer la profonde solidarité qui les unit.

Après plus d'un an de réflexion, d'études et de discussions approfondies, les sept Républiques de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta, du Mali, de Mauritanie, du Niger et du Sénégal ont choisi, en pleine souveraineté, de reconnaître la même unité monétaire et de confier la gestion de leur union monétaire à un institut d'émission commun. Elles ont jugé ne pouvoir mieux dénommer leur unité monétaire qu'en lui conservant le sigle qui la caractérise et, au fronton de leur banque centrale comme sur ses billets, elles ont maintenu la raison sociale qui a été celle de notre établissement depuis 1959.

Ayant décidé de former entre elles une union monétaire, elles ont librement choisi de coopérer avec la République Française.

Le traité du 12 mai 1962 est sans précédent. Il est trop tôt certes pour en affirmer le succès, mais qu'un pareil essai ait pu être tenté, et dans les meilleures conditions de réussite, c'est assurément pour une large part à l'efficacité et à la souplesse de fonctionnement de l'organisation antérieure qu'on le doit.

Sans doute l'organisation nouvelle compte-t-elle, à sa naissance, deux membres de moins que notre établissement n'en comptait, mais cette contraction n'est pas le fait de notre volonté. Une preuve en est que notre banque a continué à assurer le fonctionnement du système monétaire de la Guinée après que ce pays ait proclamé son indépendance, et notre regret demeure qu'il ait été mis fin à ce concours d'une manière dommageable tant pour la Guinée que pour ses anciens partenaires. Nous nous réjouissons, par contre, que l'organisation future ait tenu à se déclarer ouverte à tous les Etats ouest africains : des adhésions nouvelles pourraient être, pour les institutions communes et leurs moyens d'action, à la fois la reconnaissance de leur utilité et la possibilité d'un renforcement.

L'expérience conduite sept années durant par notre Banque confirme que la conjonction des ressources, si modestes qu'elles soient encore, des pays ouest africains, facilite la satisfaction de leurs propres besoins de financement. Encore que composée de pays à des stades très voisins de développement économique, notre zone d'émission, groupant des pays de climats variés et donc de productions diverses, permet par sa seule étendue une compensation déjà appréciable des risques que le développement et la diversification croissante des économies ouest africaines ne pourront qu'accentuer.

Il a été ainsi possible à notre établissement, plus aisément que n'aurait pu le faire un institut national, de prêter son concours à la commercialisation de récoltes exceptionnelles, tantôt d'arachide, tantôt de café, sans négliger pour autant les besoins des autres secteurs de l'économie.

Ce concours, notre Banque s'est attachée à le maintenir au moindre coût ; alors que les conditions propres à l'économie française conduisaient la Banque de France à relever son taux d'escompte dans une proportion qui a atteint 50 %, il nous a paru conforme à l'intérêt de l'économie ouest africaine de

maintenir celui pratiqué par notre Banque, fixé en octobre 1956, un quart de point au-dessous de son premier niveau. Durant la majeure partie des sept dernières années le taux d'escompte de notre Banque a été ainsi inférieur ou au plus égal à celui pratiqué en France. Cette autonomie de politique du taux d'escompte dans un système qui autorise par ailleurs le libre mouvement des capitaux ne pouvait être pratiquée sans danger qu'à la condition d'exercer un étroit contrôle sur la légitimité des recours faits à la Banque Centrale et le bon emploi de son concours.

Nous nous sommes donc attachés à veiller à l'affectation par priorité des ressources locales aux besoins de l'économie ouest africaine, à adapter les facilités consenties par notre Banque aux besoins réels et à apprécier ceux-ci jusque dans leur évolution dans le temps. L'expérience ainsi acquise sera d'autant plus précieuse à la nouvelle organisation qu'elle remet entre les mains de comités nationaux la responsabilité de l'octroi du concours de la Banque Centrale.

Le concours de la Banque Centrale ne s'est pas limité à l'octroi de facilités à court terme. Il s'est aussi considérablement développé dans le domaine de l'équipement de l'économie ouest africaine ; alors que le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme en portefeuille s'élevait à 17,5 millions de francs c.f.a. au 31 décembre 1955, il atteignait près de 2.860 millions à la clôture de l'exercice 1961, le montant total des autorisations en cours, à même date, s'élevant à 4.771 millions.

Encore qu'elle n'ait pas ménagé son concours à la satisfaction des besoins réels de l'économie ouest africaine, c'est une succession parfaitement saine et liquide que notre Banque pourra transmettre à son héritière.

Après exécution de transfert en France des avoirs accumulés par le Trésor français en Afrique Occidentale, les disponibilités extérieures de notre établissement se limitaient à 6,5 milliards de francs c.f.a. au 31 octobre 1955, montant égal à 21,7 % de celui de la circulation fiduciaire. Six ans plus tard, le 31 octobre 1961, les disponibilités extérieures de notre Banque atteignent 22,2 milliards de francs c.f.a., soit 44 % de nos engagements à vue, et ce, bien que nos disponibilités aient assuré, sans contrepartie, la conversion intégrale de la majeure partie de nos billets retirés de la circulation par le Gouvernement guinéen ou saisis par lui dans nos coffres.

Cette situation des réserves monétaires de notre zone d'émission place les Etats qui en sont membres dans une position particulièrement favorable pour l'établissement et la consolidation de leurs nouvelles institutions monétaires. Elle a également rendu possible le concours de la Banque au règlement par les nouveaux Etats de leur souscription en or au Fonds Monétaire International, facilitant ainsi leur adhésion à des institutions financières internationales qui pourraient leur apporter une aide certaine pour le développement de leur économie.

Dans un tout autre domaine notre Banque laisse à son successeur un atout précieux : celui d'un personnel qualifié et dévoué ; un peu plus de 600 agents assurent actuellement la marche de nos services. Notre constant effort a été d'améliorer la qualité de notre recrutement à tous les échelons et de confier à de jeunes Africains les tâches les plus élevées au fur et à mesure qu'ils se trouvaient aptes à les remplir. Sans doute la mise en place précipitée des nouvelles institutions politiques, en absorbant comme il était naturel les jeunes élites, a-t-elle gêné notre recrutement mais, aujourd'hui, nous constatons que l'importance du rôle dévolu à notre établissement retient de plus en plus leur attention.

Enfin, il faut le souligner, la nouvelle organisation recueillera de la nôtre les instruments essentiels de l'exercice de sa mission.

Il a fallu à notre établissement procéder au renouvellement total des signes monétaires en circulation et amortir le matériel d'émission qui lui était transmis et qui s'inscrivait pour quelque 1,4 milliard de francs c.f.a. à notre bilan d'ouverture.

En transmettant à la nouvelle Banque Centrale notre dénomination, les Etats membres de l'Union monétaire lui permettent d'utiliser pleinement un matériel d'émission mis récemment en circulation par nos soins avec le souci de satisfaire par avance aux nouvelles conditions de l'émission monétaire, qui pourront ainsi manifester leur effet dans le plus bref délai.

En chacun des Etats où s'exerce notre activité, à la seule exception de la Mauritanie, nos agences ont été dotées de moyens leur permettant d'assurer elles-mêmes l'ensemble des tâches qui leur incombent. Ayant dû s'étaler dans le temps en raison de la très modeste dotation concédée à notre établissement, le programme d'équipement élaboré il y a six ans vient de s'achever au début de cette année avec l'installation de nos services dans nos nouveaux immeubles de

Ouagadougou, Niamey, Zinder. En même temps qu'ils répondent aux besoins particuliers d'un institut d'émission, nos immeubles d'Abidjan, Bamako, Cotonou, Lomé, Ouagadougou, Niamey font honneur, croyons-nous, aux capitales dans lesquelles ils ont été élevés.

Dans quelques mois, le Conseil d'administration de la Banque Centrale sera entièrement renouvelé. Nous pensons que ses membres n'auront pas à regretter l'œuvre qu'ils ont accomplie avec une indépendance d'esprit et une liberté de discussion entières. Il n'est pas sûr qu'on ne leur reproche un jour la rigueur et l'orthodoxie de leurs décisions, mais il est sans doute peu d'institutions humaines auxquelles il paraisse plus aisé de dire "oui" qu'un institut d'émission et dont l'utilité se mesure aussi souvent au "non" qu'il formule. Puisse notre héritage permettre à la nouvelle Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest de faire face à son tour, dans les meilleures conditions, à cette honorable servitude.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



— Limite de la zone d'émission monétaire du 1^{er} mars 1960 au 30 juin 1962

■ Agence □ S/Agence ● Dépôt de billets

BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : M. Robert TEZENAS du MONTCEL,

Représentant de la République de Côte d'Ivoire :

M. Camille ALLIALI, ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en France.

M. Mohamed T. DIAWARA, directeur du cabinet du ministre des finances de la République de Côte d'Ivoire.

Représentant de la République du Dahomey :

M. Bertin BORNA, ministre des finances, du budget et du travail de la République du Dahomey (a).

M. Gaston de SOUZA, directeur du cabinet du ministre des finances, du budget et du travail du Dahomey (b).

Représentant de la République de Haute-Volta :

M. François BOUDA, ministre des finances de la République de Haute-Volta (c).

M. Moïse Traoré ALASSANE, ministre de l'économie nationale de la République de Haute-Volta (d).

N. B. — Les noms de MM. les Administrateurs titulaires sont inscrits en italique majuscule ; ceux de leurs suppléants en romain.

(a) Nommé le 19 mars 1962, en remplacement de M. Alexandre ADANDÉ nommé le 19 mai 1961 en remplacement de M. Paul DARDoux, lui-même nommé le 3 janvier 1961 en remplacement de M. APITHY.

(b) Nommé le 19 mars 1962, en remplacement de M. Moudachiron MAROUF, nommé le 17 novembre 1961 en remplacement de M. Christian VIEYRA.

(c) Nommé le 19 mai 1962, en remplacement de M. René BASSINGA.

(d) Nommé le 15 juin 1962 en remplacement de M. Antoine YAMEOGO, nommé le 30 juin 1961 en remplacement de M. Sibiri SALEMBERÉ.

Représentant de la République du Mali :

M. Hamaciré N'DOURE, *ministre du commerce, de l'industrie et des transports de la République du Mali.*

M. Seydou Badian KOUYATE, *ministre de l'économie rurale et du plan de la République du Mali.*

Représentant de la République Islamique de Mauritanie :

M. Mohamed Moktar MAROUF, *ministre de la planification de la République Islamique de Mauritanie.*

M. Ba Mamadou SAMBA, *ministre des finances de la République Islamique de Mauritanie (a).*

Représentant de la République du Niger :

M. SAMA ALLADJI, *député à l'Assemblée législative de la République du Niger.*

M. TANIMOUN ARI, *député à l'Assemblée législative de la République du Niger.*

Représentant de la République du Sénégal :

M. Karim GAYE, *ministre de l'assistance et de la coopération techniques de la République du Sénégal.*

M. André PEYTAVIN, *ministre des finances de la République du Sénégal.*

Représentant de la République Togolaise :

M. Paulin EKLOU, *chargé de mission au cabinet du premier ministre de la République Togolaise.*

M. Jean GIRY, *conseiller à l'ambassade de la République Togolaise en France.*

Représentants du ministère des finances et des affaires économiques de la République Française :

M. Pierre DEHAYE, *directeur adjoint au ministère des finances.*

M. Jean GUINARD, *sous-directeur au ministère des finances.*

M. Louis CLOSON, *président de société.*

M. Pierre VALDANT, *chef du service des affaires économiques d'Outre-Mer.*

Représentant des ministres de la République Française chargés de la coopération économique et technique avec les Etats de la zone d'émission :

M. André PAIRAULT, *président-directeur général de sociétés.*

M. François CHAUMET, *chef de service à la direction des affaires économiques et financières du ministère de la coopération.*

(a) Nommé le 11 mai 1962 en remplacement de M. Maurice COMPAGNET, démissionnaire.

Représentants de la Banque de France :

M. *Pierre CALVET*, *sous-gouverneur de la Banque de France.*

M. Jean CHANEL, inspecteur de la Banque de France, chef du secrétariat du Comité monétaire de la zone franc.

M. *Jean BOLGERT*, *directeur général honoraire de la Banque de France.*

M. Marcel THÉRON, inspecteur de la Banque de France, détaché à la direction générale des services étrangers.

Représentant du Comité monétaire de la zone franc :

M. *Henri BISSONNET*, *chef de service au ministère des finances et des affaires économiques.*

M. Jean TEYSSIER D'ORFEUIL, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques.

Représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun :

M. *Georges GAUTIER*, *président du Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.*

M. Claude PANOUILLOT, directeur général de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.

Représentant de la Caisse centrale de coopération économique :

M. *André POSTEL-VINAY*, *directeur général de la Caisse centrale de coopération économique.*

M. Louis REY, directeur général adjoint de l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer.

CENSEUR

M. *André HÉBRARD*, *membre de la mission de contrôle des activités financières au ministère des finances et des affaires économiques.*

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. *Robert JULIENNE*

La photographie de la page 1 présente notre Agence d'Abidjan, celle de la page 11 le bâtiment de notre Agence de Cotonou, l'immeuble de notre Agence de Bamako étant figuré page 85.

Les photographies des pages I, 1, 45 et 93 sont l'œuvre de L. Normand d'Abidjan, la photographie page 11 de R. Rouiny de Cotonou et celle de la page 85 de Photo-Hall Soudanais.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1961

SOMMAIRE

1. VERS UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE :

1.1 - La " mondialisation " des relations économiques extérieures.....	4
1.2 - La " nationalisation " des agents de l'économie ouest africaine.....	6
1.3 - La " planification " de l'économie ouest africaine	9

2. L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE EN 1961 :

2.1 - Les caractères généraux de la conjoncture économique :

2.11 - <i>Les incidences de la conjoncture mondiale sur l'économie ouest africaine...</i>	13
2.12 - <i>La hausse des prix ouest africains.....</i>	15
2.13 - <i>La détérioration des termes de l'échange.....</i>	18
2.14 - <i>Le revenu des producteurs africains.....</i>	18
2.15 - <i>Les débuts d'une industrie minière.....</i>	20
2.16 - <i>L'aide financière extérieure.....</i>	20
2.17 - <i>Les échanges extérieurs.....</i>	22

2.2 - La commercialisation des principales productions :

2.21 - <i>L'arachide</i>	25
2.22 - <i>Le café</i>	33
2.23 - <i>Le cacao</i>	37
2.24 - <i>Les oléagineux concrets</i>	41
2.25 - <i>Le coton</i>	43
2.26 - <i>Bananes - ananas</i>	43
2.27 - <i>Le bois</i>	44

3. L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT :

3.1 - L'évolution des institutions monétaires et financières	47
3.2 - L'évolution générale de la situation monétaire ouest africaine en 1960-1961	54
3.3 - L'évolution des disponibilités monétaires.....	57
3.31 - <i>La monnaie fiduciaire</i>	58
3.32 - <i>La monnaie scripturale</i>	63
3.4 - L'évolution des avoirs extérieurs.....	68
3.5 - L'évolution des crédits à l'économie.....	72
3.51 - <i>L'évolution des crédits à moyen et long terme</i>	72
3.52 - <i>L'évolution des crédits à court terme</i>	75
3.53 - <i>Le financement des crédits à l'économie et l'action de la Banque Centrale</i> .	80

4. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE EN 1961 :

4.1 - Le Conseil d'administration et le Collège des censeurs.....	87
4.2 - Les services de la Banque Centrale.....	88
4.3 - Rapports entre la Banque Centrale et les autres institutions économiques et financières	89

5. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1961 :

5.1 - Présentation du compte de profits et pertes	95
5.2 - Les produits d'exploitation.....	95
5.3 - Les charges d'exploitation.....	98
5.4 - Les résultats financiers de l'exercice.....	101



VERS UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

I. — VERS UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

L'année 1960 avait enregistré la proclamation de la pleine souveraineté des huit Etats de l'Afrique de l'Ouest où notre établissement remplit sa mission d'institut d'émission monétaire.

L'année 1961 a été employée à consacrer cette jeune indépendance.

Il convenait tout d'abord que des institutions politiques nationales soient élaborées, sanctionnées, mises en place là où il n'avait pas encore été possible de le faire. Une loi du 14 avril 1961 a ainsi donné à la République Togolaise une nouvelle constitution et la République Islamique de Mauritanie recevait la sienne d'une loi du 20 mai 1961.

Les nouveaux Etats se devaient aussi de définir par un « code de la nationalité » les sujets soumis à leur souveraineté. Il leur fallait adapter toute leur administration publique à leur nouveau statut politique. Introduits parmi les nations souveraines, il leur fallait établir leurs relations diplomatiques, prendre place et parole dans toutes les instances nationales.

Fondre des ethnies en une nation, dégager des institutions nationales de leur subordination extérieure, élargir le cercle des relations internationales, telles sont les tâches exaltantes auxquelles se sont consacrés les dirigeants des nouveaux Etats.

Mais il leur est apparu aussi que le véritable sens, la justification comme la garantie du nouvel état politique ne pouvait être qu'un plus total engagement de leur peuple dans la poursuite de son propre développement économique, et que le nouveau statut politique devait prendre vie dans un nouvel agencement de l'économie nationale.

L'année 1961 a ainsi vu les nouveaux Etats de l'Afrique de l'Ouest s'engager, avec passion parfois, dans l'édification de leur nouvel ordre économique ; ils l'ont recherché dans des voies parallèles à celles de leur transformation politique, à la fois dans un réaménagement de leur économie dans le cadre national et dans un élargissement de leurs relations internationales.

Nationalisation (a) de l'économie, *mondialisation* des relations, généralement conçues dans une *planification* du développement, ont été les thèmes dominants de la transformation de l'économie ouest africaine entreprise en 1961.

(a) En donnant à ce mot, non le sens d'expropriation par l'Etat qu'il a acquis en France depuis 1945, mais d'agencement dans le cadre national.

I.1. La « mondialisation » des relations économiques extérieures.

S'attachant à dégager les caractères essentiels de l'économie des pays où l'activité de notre établissement s'exerce, notre premier rapport annuel soulignait, il y a cinq ans, son intégration à peu près complète dans le système économique français et sa dépendance à l'égard de ce système pour le financement de son développement (a).

Avec l'indépendance politique, une si étroite symbiose ne pouvait manquer d'être mise en question, et ce à des degrés divers, tant par les nouveaux Etats que par la France et plus encore par les pays tiers. Ces derniers ont trouvé naturellement dans le nouvel état de choses la possibilité d'amorcer ou d'étendre leurs relations avec les nouveaux membres de la société internationale.

Dans le domaine de l'assistance technique, de la coopération économique, des accords de particulière importance ont été ainsi conclus entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest d'une part et, d'autre part, la République Fédérale d'Allemagne, Israël et les Etats-Unis, notamment.

Mais c'est aussi avec les pays de l'Europe de l'Est que les Etats de l'ouest africain ont noué des relations économiques. La République Togolaise a ainsi conclu des accords économiques avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la Yougoslavie. Plus variées et de plus grande importance sont les relations nouées par la République du Mali avec la République démocratique allemande, la Bulgarie, la Chine populaire, la Corée du Nord, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'U.R.S.S., la Yougoslavie.

Cette *mondialisation* des relations économiques ouest africaines s'est manifestée dans les trois domaines essentiels de l'assistance technique, de l'aide financière, des échanges commerciaux.

Des techniciens allemands, américains, israéliens, russes, tchèques, etc... apportent, en nombre croissant, leur concours à l'élaboration de la politique économique ou à la marche des grands services publics des Etats ouest africains, tandis que de nombreux pays ouvrent libéralement les portes de leurs universités et écoles de formation aux étudiants africains.

C'est également à des sources plus variées que les Etats ouest africains ont pu obtenir l'aide financière nécessaire à leur développement. Il est malheureusement difficile d'en établir le bilan, cette aide s'étant souvent manifestée par des dons de matériels, des ouvertures de crédit pour acquisition de biens d'équipement, ou d'une manière plus discrète encore par l'octroi de larges facilités de règlement aux fournisseurs.

(a) *Premier Rapport d'activité* (1^{er} octobre 1955-31 décembre 1956), pages 17 et suivantes.

Dans le domaine des échanges commerciaux, cette *mondialisation* des relations économiques extérieures ouest africaines a également commencé à porter ses fruits. Si l'apparition du Japon parmi les fournisseurs de la République Togolaise est encore timide, il n'en est pas de même des échanges entre le Mali et les pays de l'Europe de l'Est (a).

Un aspect notable de cette modification des relations économiques des pays de notre zone d'émission est celui des rapports de certains d'entre eux avec le Ghana. Sans doute les relations de ce pays avec des voisins de l'Ouest africain sont-elles de longue date très étroites et tiennent-elles dans l'économie de la boucle du Niger une place capitale, mais elles ne s'établissaient pas jusqu'ici dans le cadre normal de rapports internationaux où, au contraire, bien des facteurs tendaient à les restreindre.

Pour la première fois, les rapports économiques du Ghana avec le Mali, la Haute-Volta et le Dahomey ont été définis par des accords entre gouvernements souverains ; la manifestation la plus concrète en a été sans doute l'aide financière apportée par le Ghana au Mali et à la Haute-Volta. Plus spectaculaire a été la proclamation faite le 27 juin dernier de l'abolition de toute barrière à la circulation des biens et des personnes entre la Haute-Volta et le Ghana ; mais la nécessité pour les deux pays d'alimenter leur budget à la mesure de leurs besoins, et pour le Ghana de préserver ses réserves monétaires devait bientôt enlever à cette union économique, un peu hâtivement proclamée, une grande partie de sa signification.

A peine engagée, cependant, cette politique de diversification des relations économiques extérieures laissait apparaître ses limites.

Comme le montre une expérience universelle, dont de multiples exemples peuvent être trouvés en Afrique, le troc, même sous son expression moderne d'accord de clearing, est une forme d'échange international qu'il est plus difficile encore que d'autres d'établir convenablement pour des pays vendeurs de matières premières et acheteurs de produits manufacturés.

Les pays africains n'ont pas tardé également à se voir opposer ce même souci de *mondialisation* des échanges, invoqué cette fois par leurs nouveaux partenaires, pour refuser à l'Afrique un traitement plus favorable qu'aux pays d'Asie ou d'Amérique latine. Un alignement aussi hâtif risquerait pourtant de porter un coup funeste à l'économie des pays africains, de ceux du moins qui se sont développés jusqu'ici à l'abri de la zone franc, et leur ferait sans doute perdre des concours précieux.

(a) La production malienne d'arachides, qui trouvait jusqu'ici son écoulement sur les marchés de la zone franc, a été, pour sa majeure partie, placée cette année en U.R.S.S. et en Tchécoslovaquie. Les données provisoires publiées sur les importations maliennes en 1961 établissent à 13,2 % la valeur relative de celles-ci en provenance de l'Europe de l'Est, en y comptant la valeur des avions fournis par l'U.R.S.S. ; compte non tenu de ce dernier poste, la part des pays de l'Est n'est, il est vrai, que de 4,1 % dans l'approvisionnement du Mali.

La conscience de ce danger a amené tous les Etats de notre zone d'émission à confirmer le principe de leur association à la Communauté Economique Européenne, mais aussi à débattre âprement les nouvelles conditions de cette association afin d'en maintenir, voire d'en accroître, le profit ; conduit tout au long de l'année 1961, ce débat se poursuit encore.

Ce même souci de maintenir à leurs économies en pleine croissance la considérable assistance technique et financière ainsi que les débouchés privilégiés que leur accordait l'ancienne métropole a conduit les Etats de l'Afrique de l'Ouest à maintenir avec la France des relations particulièrement étroites. Bien que les termes en aient été souvent longuement débattus, les nouvelles bases de cette coopération franco-ouest africaine ont pu être définies et consacrées par des accords conclus au cours de l'année 1961 et des premiers mois de 1962.

Si les nouveaux Etats entendent nouer librement toutes les relations leur paraissant profitables, ils ont eu davantage encore le souci d'établir leur autorité sur les agents de leur propre économie.

1.2. La « nationalisation » des agents de l'économie ouest africaine.

La première caractéristique de l'économie ouest africaine, dans son état passé et présent, est qu'elle repose essentiellement sur l'activité productrice des paysans noirs. L'Ouest africain n'a jamais été colonie de peuplement étranger, ni même terre de « grandes plantations » et l'exploitation minière n'y a jusqu'ici connu qu'un développement modeste. Une large part de la production du cultivateur ou de l'éleveur ouest africain est absorbée par sa propre consommation et celle de sa famille ; le solde fournit à l'économie monétaire de l'Ouest africain son aliment essentiel.

Si le paysan animait à peu près seul le « secteur primaire » de l'économie ouest africaine, celui à peine ébauché de la transformation et celui plus largement développé des échanges étaient dominés par l'activité d'agents « extérieurs », par l'origine de leurs capitaux, l'affectation de leurs profits, leurs organes de direction.

Le maintien intégral d'une telle organisation n'était guère compatible avec une évolution politique qui transférait aux élites africaines l'entière responsabilité des affaires publiques de leur pays. Aussi était-il naturel que les Gouvernements des nouveaux Etats fissent place, dans les secteurs les plus évolués de l'activité économique, à des agents « nationaux ».

Le principal obstacle à cette évolution inéluctable est la quasi absence, dans l'Ouest africain, d'une classe « d'entrepreneurs » privés ayant la capacité technique et la surface financière nécessaires à la conduite des grandes entreprises modernes.

Ce seul fait conduisait nécessairement à recourir à des organisations publiques financées et gérées par l'Etat, alors même que les conceptions idéologiques n'excluaient pas de la société africaine de demain le capitaliste et le grand patron .

L'administration française léguait d'ailleurs aux nouveaux Etats une grande variété d'entreprises publiques, offices, sociétés d'Etat ou d'économie mixte, constitués généralement dans le cadre de la loi du 30 avril 1946 ; elle leur laissait aussi la propriété d'exploitations dont elle avait confié la gestion à des entreprises privées.

La responsabilité de ces entreprises et exploitations a été prise en charge par les Gouvernements des nouveaux Etats qui ont constitué, lorsque besoin en était, de nouvelles entreprises publiques relevant entièrement de leur autorité.

Le 1^{er} janvier 1961, une entreprise publique malienne *Energie du Mali* prenait en charge les exploitations au Mali de la société d'économie mixte *Société Africaine d'Energie Electrique* (SAFELEC). Une nouvelle entreprise publique sénégalaise, la *Société de Développement rizicole du Sénégal* a repris le 2 février 1961 l'exploitation du « casier rizicole de Richard Toll ». Le 19 mai 1961, un accord entre le Gouvernement français et celui du Mali transférait à celui-ci l'*Office du Niger*. Quelques mois après, le Gouvernement du Dahomey reprenait à la Société des Huileries Modernes du Dahomey (S.H.M.D.) et à l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux (I.R.H.O.) la gestion des quatre huileries de palme créées par le FIDES pour la confier peu après à une nouvelle entreprise publique dahoméenne, la *Société Nationale des Huileries du Dahomey* (SNAHDA).

Des entreprises publiques nouvelles se sont vu confier la responsabilité des transports essentiels au Mali : *Air Mali*, *Régie des Transports du Mali*, *Compagnie Malienne de Navigation*, celle-ci reprenant l'exploitation d'une entreprise privée les « Messageries Africaines ».

De beaucoup plus grande importance est le transfert à des organismes publics du contrôle, voire même de l'exécution, de la commercialisation et de l'exportation des grandes productions agricoles, secteur essentiel de l'activité économique ouest africaine. De tels projets s'entassaient depuis un demi-siècle dans les archives de l'administration française ; les nouveaux Gouvernements leur ont donné vie.

Le contrôle de l'exportation de l'arachide, première exportation ouest africaine, a été ainsi confié en 1961, comme nous l'exposerons plus loin avec quelques détails, au Mali à la *Société Malienne d'Exportation et d'Importation* (S.O.M.I.E.X.), au Sénégal à un *Office de Commercialisation Agricole* (O.C.A.). Au Niger, un plus strict contrôle des pouvoirs publics a été établi sur les opérations de commercialisation tandis que se poursuivaient les études qui viennent d'aboutir à la création de la *Société Nigérienne de Commercialisation de l'Arachide* (S.O.N.A.R.A.)

Une innovation essentielle de l'année 1961 a été l'entrée en activité d'entreprises publiques dans le secteur de l'importation et de la distribution des produits manufacturés, en particulier au Mali, avec la création et l'expansion de la S.O.M.I.E.X., de la *Pharmacie populaire du Mali*, de la *Librairie populaire du Mali*.

En Haute-Volta, sous la raison sociale de *Coopérative Centrale de Consommation*, une société d'Etat, constituée par décret présidentiel du 21 mars 1961, participe à l'approvisionnement des consommateurs en marchandises d'importation ou de production locale. A la fin de l'année 1961 a été constituée la *Société Togolaise*

d'Exportation et d'Importation (S.O.T.E.X.I.M.) dont les neuf dixièmes du capital sont souscrits par l'Etat togolais, le solde par la Fédération des sociétés publiques d'action rurale qui est un établissement public togolais, tandis qu'au Niger s'organisait la Société Nationale de Commerce et de Production *Copro-Niger* qui a vu le jour en janvier 1962.

Cette tendance à l'étatisation de l'économie a parfois un support doctrinal, mais elle n'est souvent que la conséquence du souci d'assurer à des agents nationaux leur juste place dans l'économie nationale. Ce même objectif a pu être atteint parfois par une association convenable des entreprises « extérieures » soit à la puissance publique, soit à des nationaux.

De telles associations où les nouveaux Etats sont partenaires d'entreprises publiques ou privées « extérieures » ont présidé à la constitution de *Sociétés de Développement* ou de *Sociétés de Construction et d'Urbanisme* en Côte d'Ivoire, au Dahomey, en Haute-Volta, au Mali, en Mauritanie, au Niger. Un exemple remarquable d'une pareille organisation est celui de la compagnie *Air Afrique* constituée par les douze Etats de l'Organisation Africaine et Malgache de Coopération Economique et la Société pour le Développement des Transports Aériens créée conjointement par la Compagnie Nationale Air-France et l'Union Aéromaritime de Transports.

Dans le domaine particulièrement délicat de la distribution, l'année 1961 a vu les premières tentatives d'une contribution des grandes entreprises commerciales, de capital et direction extérieurs, à la promotion d'entreprises nationales. La constitution au Sénégal à la fin de l'année 1960 de la *Société Africaine d'Importation et d'Exportation* (A.F.R.I.D.E.X.) a été suivie en 1961 par celle de la *Société Sénégalaise pour le Commerce et l'Industrie* (S.O.S.E.C.O.D.). Pareillement se constituait en octobre 1961 la *Société Commerciale et Industrielle de Côte d'Ivoire* (S.O.C.I.A.C.I.) qui, en association avec l'Union Africaine pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire, vient de créer la *Société Ivoirienne de Distribution Economique* (S.I.D.E.C.O.) qui apportera aux petits commerçants ivoiriens l'assistance d'une organisation moderne d'achats.

Les Etats eux-mêmes se sont efforcés, en 1961, de promouvoir la création de nouvelles entreprises privées en leur octroyant d'appréciables avantages, particulièrement en matière fiscale. L'année 1961 a enregistré ainsi la promulgation d'un *code des investissements* en Mauritanie (Loi n° 61-122 du 26 juin 1961), au Dahomey (Loi du 31 décembre 1961), en Haute-Volta (Loi n° 24-21 du 5 juillet 1961), au Niger (Loi n° 61-21 du 12 juillet 1961), tandis que s'achevait l'élaboration au Mali d'un « statut des entreprises conventionnées », sanctionné par une loi du 15 janvier 1962, et celle du Code sénégalais des investissements promulgué le 22 mars 1962 (a). Le caractère commun de ces législations est de conférer aux pouvoirs publics le soin de choisir les entreprises bénéficiaires, traduisant ainsi le souci constant des nouveaux Gouvernements de contrôler le développement de leurs économies nationales dans les voies qu'ils entendent leur tracer.

(a) En Côte d'Ivoire un « code des investissements privés » avait déjà été édicté par une loi 59-134 du 3 septembre 1959 dont les modalités d'application ont été fixées par décret 60-09 du 6 janvier 1960.

1.3. La planification de l'économie ouest africaine.

Libérer les économies nationales de leur subordination extérieure exigeait en premier lieu un travail de réflexion permettant, en fonction des objectifs politiques et sociaux, d'en dégager les données essentielles et les impératifs propres, et de préciser le choix des moyens.

Cet inventaire et cette « programmation » ont été entrepris par la plupart des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Conduits dans un style propre à chacun d'eux, ils ont abouti à l'établissement de « plans de développement » triennaux ou quadriennaux qui ont reçu sanction légale. En Mauritanie, une loi du 26 juillet 1960 a ainsi approuvé un plan triennal (1960-1962), en cours d'exécution. Présenté le 4 avril 1961 à l'Assemblée Nationale, le plan quadriennal (1961-1964) du Sénégal était approuvé par une loi du 13 mai que le Journal Officiel de la République du Sénégal a publiée le 12 février 1962. L'Assemblée Nationale du Mali a approuvé pareillement, par une loi du 18 août 1961, un plan de quatre ans dont les détails n'ont pas été divulgués. Un plan de développement pour les années 1961-1963 a été établi par le Gouvernement du Niger et par une loi du 31 décembre 1961 l'Assemblée Nationale du Dahomey a approuvé un plan de développement s'échelonnant sur les années 1962 à 1965. Enfin, une loi du 10 avril 1962 vient d'approuver le « plan intérimaire » de développement de la Côte d'Ivoire pour les années 1962-1963.

Il ne peut être tenté de présenter ici une analyse de ces « plans » dont certains n'ont été que partiellement publiés. Leur effet d'ailleurs ne pourra se faire sentir que dans les prochaines années et l'activité de l'économie ouest africaine qui va faire maintenant l'objet de notre étude n'en porte pas encore la marque.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉVOLUTION POLITIQUE 1958-1961

Etats \ Etapes	Autonomie interne (a)	Accords de transfert de compétences	Proclamation de l'indépendance	Admission aux Nations Unies	Accords de coopération avec la France
Côte d'Ivoire	4 décembre 1958	11 juillet 1960	7 août 1960	20 septembre 1960	24 avril 1961
Dahomey.....	4 décembre 1958	11 juillet 1960	1 ^{er} août 1960	20 septembre 1960	24 avril 1961
Haute-Volta	11 décembre 1958	11 juillet 1960	5 août 1960	20 septembre 1960	24 avril 1961
Mali (b)	24 novembre 1958	4 avril 1960	22 septembre 1960	28 septembre 1960	9 mars 1962
Mauritanie.....	28 novembre 1958	19 octobre 1960	28 novembre 1960	27 octobre 1961	19 juin 1961
Niger	18 décembre 1958	11 juillet 1960	3 août 1960	20 septembre 1960	24 avril 1961
Sénégal (b)	25 novembre 1958	4 avril 1960	20 août 1960	28 septembre 1960	19 septembre 1960 (c)
Togo.....	30 décembre 1958		27 avril 1960	20 septembre 1960	

(a) Pour les territoires de la Fédération de l'A.O.F., option en faveur du statut d'Etat membre de la Communauté, faite après référendum du 28 septembre 1958 ; pour le Togo, ordonnance portant statut.

(b) Membre de la Fédération du Mali du 17 janvier 1959 au 20 août 1960. Accords de coopération avec la France conclus le 22 juin 1960.

(c) Echange de lettres du 19 septembre 1960 maintenant en vigueur en ce qui concerne la République du Sénégal les accords entre la France et la Fédération du Mali du 22 juin 1960.



L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE

EN 1961

II. — L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE EN 1961

2.1. Les caractères généraux de la conjoncture économique.

2.1.1. Les incidences de la conjoncture mondiale sur l'économie ouest africaine.

Très largement ouverte aux échanges internationaux, l'économie ouest africaine subit les influences de la conjoncture économique mondiale. Sans avoir été particulièrement brillante, celle-ci a été en 1961 satisfaisante.

La dépression relative qui avait affecté en 1960 l'économie des Etats-Unis s'est résorbée à partir de mai 1961 pour faire place à une nouvelle expansion.

L'économie du Royaume-Uni a, par contre, confirmé une stagnation qui a entraîné ce pays à envisager une révision complète de ses relations économiques extérieures.

La croissance économique des pays de la Communauté Economique Européenne, si elle a été plus modérée en 1961 qu'en 1960, s'est poursuivie à un taux convenable (5 % s'agissant du produit brut contre 7 % en 1960, 5 % en 1959 et 2,5 % en 1958).

L'économie française, à laquelle celle des pays de la zone d'émission est encore si directement rattachée, a poursuivi son expansion à allure relativement vive : le produit national brut français s'est accru de 4,5 % à 5 % en 1961, l'augmentation de la production industrielle étant de 6 % environ.

Pour la troisième année consécutive, la balance commerciale de la France a enregistré un solde positif encore que légèrement moins élevé qu'en 1960 ; l'année 1961 a même enregistré, à la place du déficit habituel, un léger solde positif des échanges avec les pays extérieurs de la zone franc.

Le solde positif de la balance générale des paiements de la zone franc avec les autres pays s'est encore fortement accru. Les réserves d'or et de devises des institutions officielles, de 1,7 milliard de dollars à la fin de 1959 et de 2,1 milliards à la fin de 1960 atteignaient 2,9 milliards de dollars à la fin de 1961, en dépit d'importants remboursements de dettes, dont 303 millions de dollars à l'Union Européenne de Paiements effectués en cours d'année. La position du franc français a été sur les marchés des changes très satisfaisante.

L'économie française éprouve cependant toujours quelques difficultés, en raison notamment de la pénurie de main d'œuvre, à maintenir le niveau de ses prix qui ont augmenté, dans leur ensemble, de 3 à 4 % au cours de l'année 1961.

D'autres pays européens, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, la Suisse, les Pays-Bas ont enregistré des augmentations du coût de la vie égales ou de peu inférieures, tandis qu'aux Etats-Unis les prix de détail se sont accrus en moyenne de 1 % en cours d'année.

Pour autant que des indices généraux permettent de l'apprécier, le niveau des prix des exportations des grands pays industriels s'est à peu près généralement relevé de 2 à 4 % au cours de l'année 1961.

Beaucoup plus sensible a été, par contre, l'accroissement des frets maritimes, d'environ 10 % pour les transports maritimes intéressant la côte occidentale d'Afrique.

Tableau N° 1 : Evolution des prix en France

INDICES	DÉCEMBRE				Variation Décembre à Décembre	
	1958	1959	1960	1961	1959/60	1960/61
Indices des prix de gros	Indices base 100 en 1949				Pourcentages	
Indice général	166,9	179,2	182,5	188,9	+ 1,8	+ 3,5
Produits alimentaires	161,9	168,4	169,6	181,0	+ 0,7	+ 6,7
— Vins du Midi	172,5	132,5	132,7	160,7	+ 0,2	+ 21,1
— Salaisons et charcuterie ..	146,0	148,0	158,0	167,0	+ 6,8	+ 5,7
— Conserves de poissons ...	139,0	143,0	145,0	154,0	+ 1,4	+ 6,2
— Conserves de légumes	127,0	134,0	135,0	134,0	+ 0,7	— 0,7
Produits métallurgiques.....	189,9	211,0	217,0	218,0	+ 2,8	+ 0,5
Matières premières industrielles						
Importées	154,1	181,4	170,5	167,6	— 6,0	— 1,7
Produits industriels transformés	160,3	174,9	182,4	185,1	+ 4,3	+ 1,5
Fils et tissus	125,9	138,4	140,6	139,3	+ 1,6	— 0,9
Indices des prix de vente aux consommateurs						
Véhicules à moteur	161,0	167,9	169,6	173,7	+ 1,0	+ 2,4
— Voitures de tourisme	153,5	158,2	158,6	161,6	+ 0,3	+ 1,9
— Véhicules utilitaires	185,0	197,6	202,7	210,1	+ 2,6	+ 3,7

Source : I.N.S.E.E.

2.12. La hausse des prix ouest africains.

L'approvisionnement de l'ouest africain en produits de consommation ou d'équipement a donc été légèrement plus onéreux. Il ne semble pas cependant que telle ait pu être la cause déterminante des hausses de prix enregistrées dans notre zone d'émission. Celles-ci ne peuvent être appréciées convenablement, les rares indices de prix publiés étant souvent de signification restreinte et l'observation des prix de détail étant particulièrement difficile dans les conditions de vente en usage sur les marchés africains. Les données disponibles donnent à penser que le « coût de la vie » s'est accru dans l'ouest africain de 4 à 20 % selon les localités et la catégorie des consommateurs.

Tableau N° 2 : Indices des prix à la consommation familiale type européen à Dakar et Abidjan

GROUPES	DAKAR			ABIDJAN		
	Déc. 1960	Déc. 1961	Variation	Déc. 1960	Déc. 1961	Variation
	Base 100 : Juil. 1945		%	Base 100 : Sept. 1947		%
Alimentation	522	576	+ 10,3	322	334	+ 3,7
E. G. E. C.	436	464	+ 6,4	297	304	+ 2,4
Domesticité	669	722	+ 7,9	798	877	+ 9,9
Habillement	513	436	- 15,0	362	342	- 5,5
Divers	554	639	+ 15,3	351	379	+ 8,0
Indice général	536	575	+ 7,3	378	395	+ 4,5

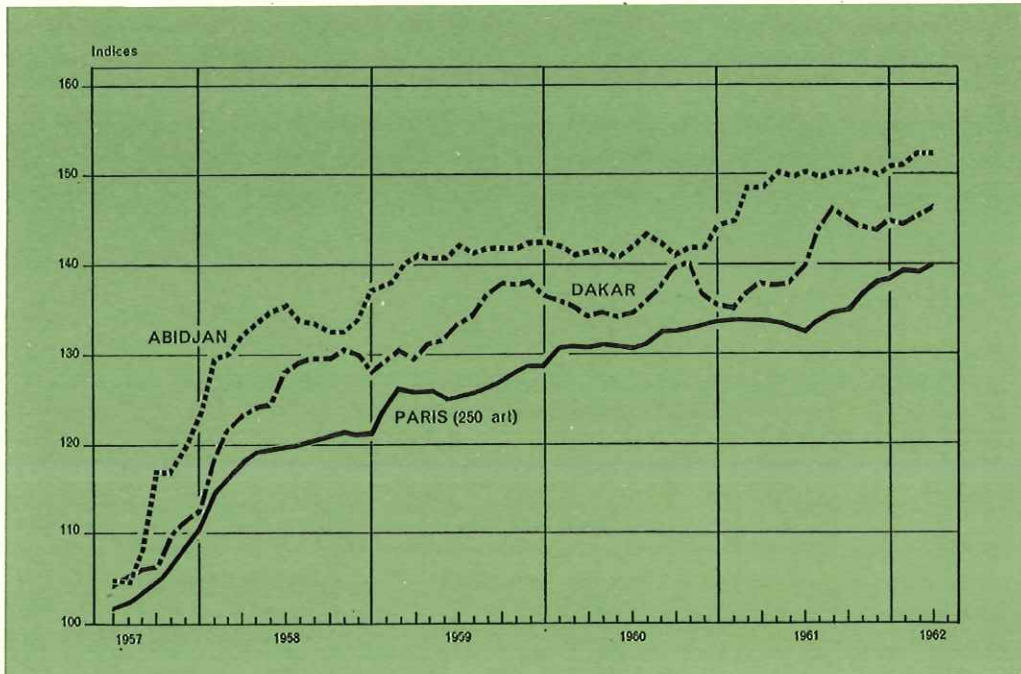
Source : Services de Statistiques du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

Tableau N° 3 : Indice des prix à la consommation familiale africaine à Abidjan

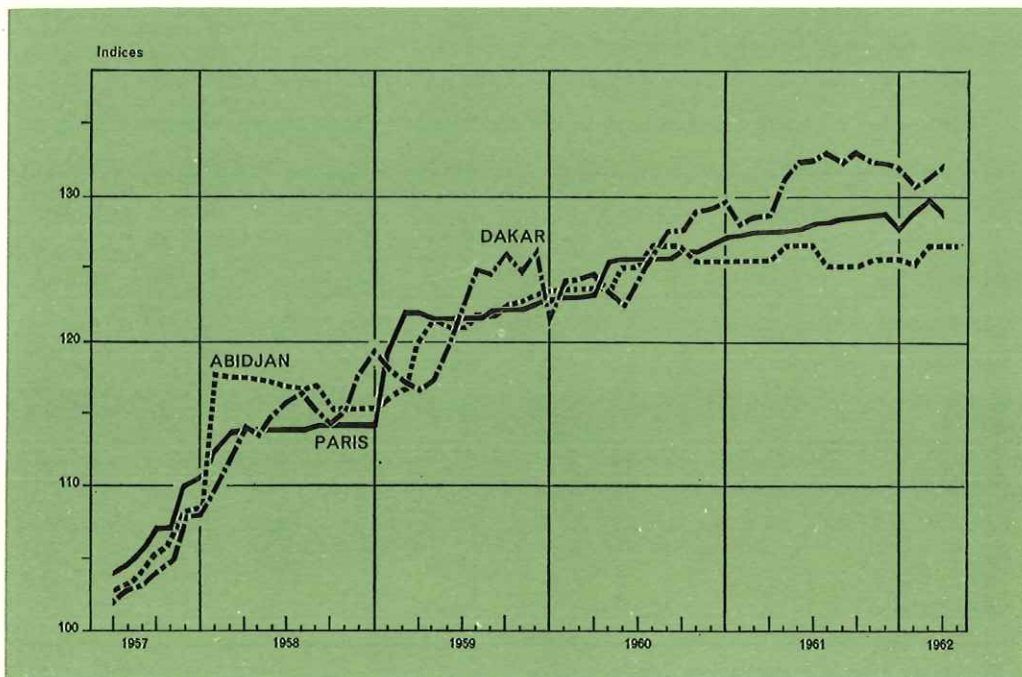
GROUPES	DÉCEMBRE		Variation
	1960	1961	
	Base 100 : Février 1960		%
Alimentation	95,1	120,4	+ 26,6
Habitation	100,4	108,4	+ 8,0
E. G. E. C.	99,9	105,3	+ 5,4
Equipeement ménager	96,2	97,2	+ 1,0
Habillement	114,0	109,0	- 4,4
Services	101,3	102,7	+ 1,4
Divers	97,8	99,6	+ 1,8
Indice général	98,4	112,6	+ 14,4

Source : Service de Statistiques de la Côte d'Ivoire.

**Indices des prix à la consommation familiale
(type européen) Base 100 : Juillet 1956 — Juin 1957**



**Indices des prix de gros des matériaux de construction
(Base 100 : Juin 1956)**



Des conditions climatiques défavorables, s'agissant spécialement de denrées alimentaires de production locale, des modalités anormales d'approvisionnement, et plus généralement une aggravation de la fiscalité indirecte semblent être les causes de cette élévation des prix des produits à la consommation familiale.

L'aggravation de la fiscalité est également responsable de la hausse des prix des produits pétroliers enregistrée en Haute-Volta, au Niger, au Togo et au Sénégal où elle a atteint 25 %.

Quelques matériaux de construction (fers, tôles, bois) ont accusé des hausses très sensibles sur certaines places ; dans l'ensemble, cependant, le coût des matériaux a peu varié.

Indice des prix de gros des matériaux de construction

(base 100 : juin 1956)

	Décembre 1960	Décembre 1961	Variation
Paris	126,9	127,7	+ 0,6 %
Dakar	129,5	132,0	+ 1,9 %
Abidjan	125,4	125,1	— 0,3 %

Tableau N° 4 : Salaires minima interprofessionnels garantis en vigueur au 31 décembre 1961

ÉTATS	Date d'appli- cation	Taux Horaires			ACTIVITÉS INTÉRESSÉES
		1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	
		Francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire ...	1-11-58	26,00	19,50	—	Agriculture 40 heures hebdomadaires Exploitations forestières, élevage, marais salants
	14-12-60	40,00	36,00	—	
		33,60	25,20	—	
Dahomey	6- 9-58	29,40	24,00	21,30	Agriculture 40 heures hebdomadaires
	15-12-58	34,00	27,70	23,80	
Haute-Volta....	1- 1-60	29,00	24,65	—	40 heures hebdomadaires Agriculture
		25,13	21,36	—	
Mali	1- 3-59	32,00	27,00	—	40 heures hebdomadaires Agriculture
		27,00	23,00	—	
Mauritanie	1-10-61	35,20	30,25	—	40 heures hebdomadaires Agriculture
		31,70	27,25	—	
Niger	1- 1-59	20,00	—	—	Agriculture 40 heures hebdomadaires
	1- 3-59	24,00	—	—	
Sénégal	1- 8-61	44,00	40,90	—	40 heures hebdomadaires Agriculture
		38,15	35,50	—	
Togo	1- 9-59	27,50	20,65	17,90	40 heures hebdomadaires Agriculture
		23,85	17,90	15,50	

Les salaires n'ont pas fait l'objet en 1961 d'ajustement général si ce n'est au Sénégal ou en Mauritanie où le salaire minimum interprofessionnel a été relevé de 10 % pour compter du 1^{er} août dans le premier pays, du 1^{er} octobre dans le second.

En sens inverse, des mesures d'austérité entraînant réduction des avantages en nature et indemnités de certains agents de la fonction publique ont été prises en plusieurs Etats.

Ces mesures, pour courageuses qu'elles soient, ne peuvent cependant apporter qu'une modeste atténuation à la montée des charges qui pèsent sur les budgets des nouveaux Etats et dont la couverture nécessite une aggravation continue de la fiscalité, notamment de la fiscalité indirecte. Aussi l'équilibre des salaires et des prix apparaît-il assez mal assuré dans l'ouest africain en ce début de 1962.

2.13. La détérioration des termes de l'échange.

L'élévation accélérée du coût de la vie, des coûts de production et d'équipement constitue une grave menace pour le développement économique et social de l'ouest africain.

Il en est d'autant plus ainsi que cette région du monde a encore grand besoin d'importations et que le moyen le plus sûr pour elle de les obtenir, et de les choisir librement, est d'exporter.

Malheureusement, le monde moderne, s'il éprouve grand attrait pour les produits les plus élaborés, attache de moins en moins de prix aux produits bruts et ne ressent qu'un besoin modéré pour les « denrées tropicales » sur lesquelles l'ouest africain a jusqu'ici tenté de bâtir sa prospérité.

Tandis que de meilleures techniques agricoles, une protection plus efficace des cultures permettent aux productions de se développer à vive allure, la consommation se stimule difficilement, les marchés s'engorgent et les prix, hormis quelques poussées spéculatives, s'effritent dès lors qu'ils ne sont point soutenus par des mesures dont les autres secteurs de l'économie font les frais.

Les conditions du marché international des denrées tropicales sont telles présentement que les pays producteurs se trouvent à peu près toujours frustrés, par la chute des cours, de leurs efforts de production. L'année 1961 en apporte une nouvelle confirmation. La plupart des grands produits d'exportation ont enregistré des productions records ou peu s'en faut ; mais la faiblesse des cours a considérablement réduit le profit que l'ouest africain pouvait justement en attendre. L'effet de cette conjoncture décourageante a cependant pu être évité en grande partie aux producteurs africains.

2.14. Le revenu des producteurs africains.

Le jeu des organisations ouest africaines de soutien des cours, favorisé par le maintien des conditions privilégiées d'écoulement sur le marché français, a en effet permis, en dépit de la dépréciation des cours mondiaux, soit la reconduction, soit une réduction limitée des prix d'achats aux producteurs africains de leurs récoltes.

Celles-ci ont été d'un volume généralement beaucoup plus élevé, comme le montrent les données ci-après, relatives aux plus importantes.

<i>Productions agricoles commercialisées</i>			
	Campagne 1959-1960	Campagne 1960-1961	Variation + %
	Tonnes		
<i>Arachides</i>			
Sénégal (en coque)	719.000	823.000	+ 14
Mali (en coque)	51.000	83.000	+ 63
Niger (décortiquées)	58.000	77.000	+ 33
<i>Café</i>			
Côte d'Ivoire	134.000	185.000	+ 38
Togo	4.568	9.905	+ 117
<i>Cacao</i>			
Côte d'Ivoire	62.023	94.619	+ 52
Togo	9.343	12.587	+ 35
<i>Coton (en graines)</i>			
Tous pays producteurs	24.995	28.789	+ 15

Ces belles récoltes et la relative stabilité de leur prix d'achat ont assuré aux producteurs agricoles de l'ouest africain un revenu notablement supérieur à celui des dernières années, en montant nominal tout au moins.

*Evolution de la valeur à l'achat des productions agricoles exportées
(au prix courant)*

Campagnes	Indices
1956-1957	100
1957-1958	113
1958-1959	127
1959-1960	118
1960-1961	145

Cette estimation partielle, naturellement grossière, de la valeur d'achat des principales récoltes exportées conduit à penser que le revenu nominal des productions agricoles a été en 1960-1961 supérieur d'environ 23 % à celui de 1959-1960 ; même en tenant compte de la hausse des prix de vente aux producteurs ruraux des marchandises et services, l'accroissement de leur revenu réel apparaît substantiel (a).

(a) Il n'en sera pas de même en 1961-1962 : d'une part, la faiblesse persistante des cours internationaux a contraint les organismes de stabilisation de prix à réduire les prix d'achat de certains produits (café, cacao) et, d'autre part, la plupart des récoltes ont été de moindre volume ; il en résultera une baisse du revenu nominal voisine de 25 %, l'indice du revenu étant voisin de 110 (base 100 en 1956-1957).

2.15. Les débuts d'une industrie minière.

La quasi absence d'une industrie minière était l'un des caractères les plus singuliers de l'économie de l'Ouest africain sous administration française ; cependant les efforts poursuivis depuis 1960 devaient commencer à porter leurs fruits, alors que s'achevait l'évolution politique de ces pays. Pour la première fois, en 1961, les produits minéraux ont pris une place appréciable parmi les exportations de notre zone d'émission (a).

L'année 1961 a enregistré, en septembre, les premières exportations de phosphates togolais, tandis que l'extraction des phosphates sénégalais de Taïba, commencée au milieu de l'année 1960, se développait sans pourtant atteindre encore son plein régime. Commencée également en juillet 1960, l'exploitation des gisements de manganèse de Grand-Lahou (Côte d'Ivoire) a permis l'exportation de quelque 110.000 tonnes de minerai en 1961. En Haute-Volta, l'équipement de la mine de Poura s'est poursuivi et une première production de 482 kg d'or a été enregistrée en 1961.

La plus spectaculaire contribution à ce palmarès est le développement de l'extraction et du commerce des diamants en Côte d'Ivoire. A la production des entreprises industrielles, voisine de 150.000 carats, s'est ajoutée une extraction artisanale que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a entrepris d'organiser afin d'assurer une exploitation rationnelle des terrains diamantifères. De 199.878 carats en 1960, les exportations sont passées à 539.420 carats en 1961, d'une valeur voisine de 2,9 milliards de francs c.f.a.

L'exploitation des richesses minérales de l'Ouest africain est cependant à peine entamée ; l'année 1961 a vu se poursuivre leur prospection, avec des moyens sans doute insuffisants, tandis qu'en Mauritanie se continuaient les travaux d'équipement devant permettre l'exploitation des riches minerais de fer de Fort-Gouraud.

Bien que le succès ne l'ait pas encore récompensée, la recherche de gisements pétroliers s'est poursuivie tant au Sénégal et en Côte d'Ivoire qu'en Mauritanie et au Niger ; les travaux de prospection ont entraîné des dépenses de quelque 3,2 milliards de francs c.f.a. pour plus des deux tiers financées par des fonds publics français.

(a) Encore convient-il de noter que les statistiques officielles du commerce extérieur sous-estiment souvent considérablement la valeur des exportations de produits minéraux. C'est ainsi que les statistiques officielles du commerce extérieur de Côte d'Ivoire chiffrent à 802 millions de francs c.f.a. des exportations de diamants dont la valeur est estimée à 2,9 milliards de francs c.f.a. par le Service des Mines sur la base des déclarations des acheteurs.

2.16. *L'aide financière extérieure.*

L'estimation du montant des apports extérieurs au financement de l'économie ouest africaine est plus difficile que jamais, tant en raison de la diversité croissante des sources de financement que de l'absence de tout inventaire général, même des aides consenties sur fonds publics extérieurs.

Une première estimation, extrêmement grossière, des dépenses nettes, tant d'équipement que d'entretien des services, réglées dans les pays de notre zone d'émission par le Trésor français, chiffre ces dépenses à quelque 47 milliards de francs c.f.a., en sensible réduction par rapport à 1960. Les versements effectués directement au profit des Etats ouest africains par le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) de la République française ont été de 8,3 milliards de francs c.f.a. auxquels il convient d'ajouter 400 millions de paiements imputés sur les reliquats de crédits du F.I.D.E.S.

A ces versements directs doit s'ajouter l'aide financière apportée par le F.A.C. aux multiples organismes français ou franco-africains œuvrant au profit des pays africains ; la part de cette aide indirecte à imputer à l'ouest africain est sans doute voisine de 4 milliards de francs c.f.a. Le montant net des prêts consentis par la *Caisse Centrale de Coopération Economique* tant aux Etats et collectivités publiques qu'aux entreprises publiques et privées des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est, d'autre part, accru de quelque 4,7 milliards de francs c.f.a. en 1961.

La contribution financière de la France tant à l'équipement de l'économie qu'au fonctionnement des services publics est donc demeurée considérable.

Au 31 décembre 1961, 79 conventions déjà conclues assuraient aux Etats de l'Afrique de l'Ouest le concours du *Fonds Européen de Développement Economique* pour un montant global de 25 milliards de francs c.f.a. Cependant, la plupart des projets financés en sont encore au stade préparatoire de leur exécution, aussi les règlements effectifs ont-ils été encore d'un montant modeste en 1961 (1,4 milliard de francs c.f.a.).

Tableau N° 5 : Dépenses de recherches de pétrole

DÉPENSES	1957	1958	1959	1960	1961
A - Nature des dépenses	Millions de francs c.f.a.				
Travaux	1.270	2.240	2.745	2.520	} 3.190
Acquisition biens d'équipt.	200	270	170	110	
Total	1.470	2.510	2.915	2.630	3.190
B - Financement des dépenses					
Fonds publics	1.310	850	980	1.100	2.460
Fonds privés	160	1.660	1.935	1.530	730
Total	1.470	2.510	2.915	2.630	3.190

Source : Bureau de recherches de pétrole.

S'il n'est malheureusement pas possible d'en tenter même une estimation grossière, il convient néanmoins de rappeler que les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont commencé à bénéficier en 1961 d'une assistance financière appréciable de la part tant de certaines institutions internationales que de gouvernements étrangers.

2.17. Les échanges extérieurs.

Au moment de la rédaction du présent Rapport, les statistiques officielles du commerce extérieur en 1961 de plusieurs Etats de notre zone d'émission ne sont point encore définitivement arrêtées. Les données globales disponibles sont portées au *tableau 6*.

Tableau N° 6 : COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (a)

Territoires	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	1960	1961	Variation	1960	1961	Variation
	Milliards F c.f.a.		+ — %	Milliards F c.f.a.		+ — %
Côte d'Ivoire	29,6	38,0	+ 28	37,3	43,6	+ 17
Dahomey.....	6,5	5,5	— 15	3,8	3,0	— 21
Haute-Volta	2,4	6,5	+ 171	1,0	0,8	— 20
Sénégal, Mali, Mauritanie	44,4	53,7	+ 21	27,8	33,4	+ 20
Sénégal	.	(38,3)	.	.	(30,6)	.
Mali	.	(7,8)	.	.	(2,4)	.
Mauritanie	.	(7,6)	.	.	(0,4)	.
Niger	3,1	3,8	+ 23	3,0	2,2	— 27
Togo	6,3	6,1	— 3	3,5	4,5	+ 29
	92,3	113,6	+ 23	76,4	87,5	+ 15

(a) Non compris les échanges avec les autres pays de l'Union monétaire ouest africaine.

Sur l'évolution du volume des échanges sinon de leur valeur, les statistiques du trafic des ports maritimes peuvent apporter quelques indications que le tableau ci-après résume; ces données globales, particulièrement celles relatives aux sorties sont naturellement influencées par les variations de trafic en produits pondéreux (phosphates, bois, minerai de manganèse, etc.).

Evolution du trafic des ports maritimes ouest africains

<u>Ports</u>	<u>Marchandises débarquées</u>	<u>Marchandises embarquées</u>
Pourcentage de variation 1961-1960		
<u>Dakar</u>		
hydrocarbures	— 9,3	— 12,5
autres marchandises	+ 6,0	+ 48,9
<u>Abidjan</u>		
produits pétroliers	+ 36,7	—
autres marchandises	+ 40,8	+ 30,8
<u>Cotonou</u>	— 9,9	— 6,8
<u>Lomé</u>	— 5,0	+ 18,8

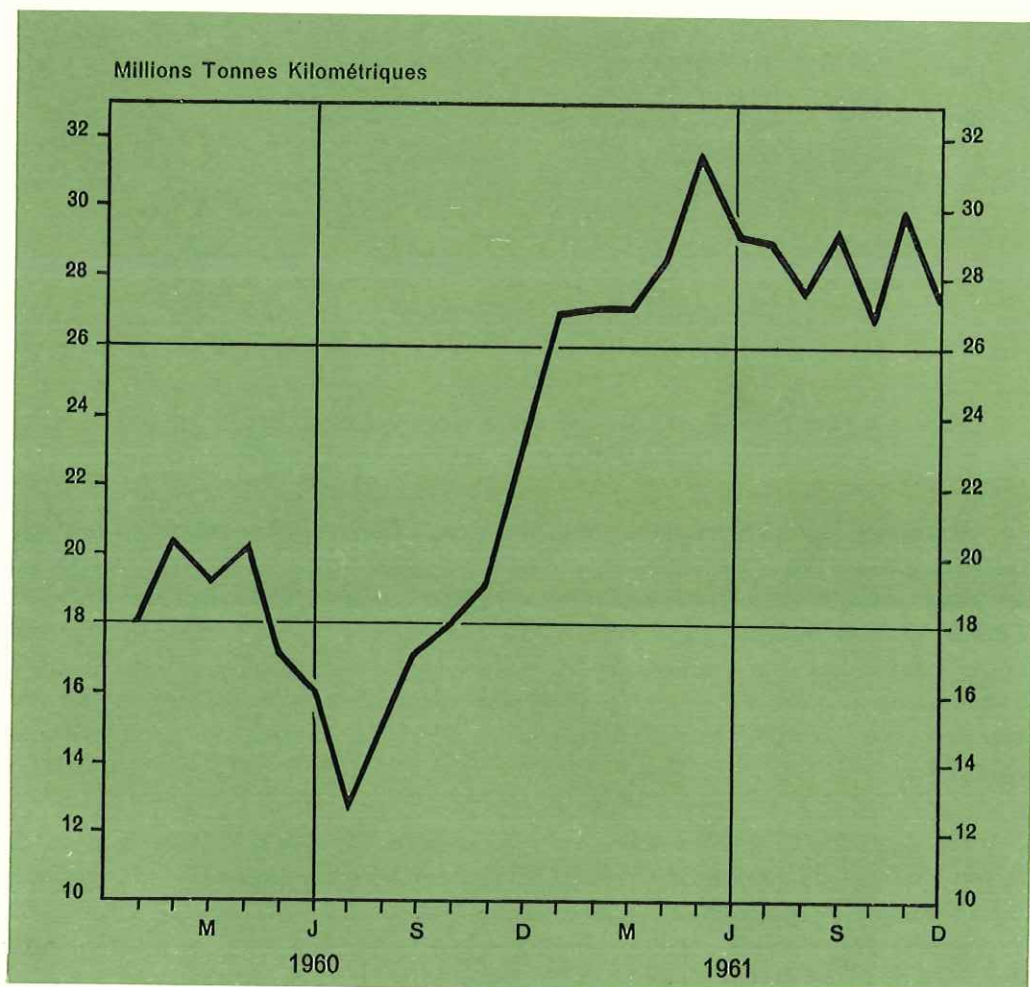
Pour une part notable le développement remarquable du trafic du port d'Abidjan est dû à l'utilisation de celui-ci par le Mali en substitution de Dakar.

Il convient à ce propos de noter les résultats obtenus pour assurer les relations ultramarines du Mali par une voie nouvelle qui n'était guère équipée pour assurer un aussi brusque développement de son usage. Le développement du trafic du *Chemin de Fer Abidjan-Niger* retracé au graphique ci-après permet d'apprécier l'effort réalisé tant par celui-ci que par les transports automobiles qui ont assuré la liaison entre la voie ferrée et le Mali. La réussite de cette opération est une manifestation particulièrement significative de la vie économique ouest africaine en 1961.

La disparition des anciennes structures administratives, l'établissement de la souveraineté de nouveaux Etats introduisaient nécessairement dans la conjoncture économique un élément d'incertitude susceptible de l'affecter gravement. La rupture des relations entre le Sénégal et le Mali en août 1960, et à un moindre degré les relations nouvelles établies en juin 1961 entre la Haute-Volta et le Ghana apportaient à leur tour un profond bouleversement à l'organisation habituelle de l'économie africaine.

Celle-ci a cependant réagi avec vigueur aux conditions nouvelles qui n'étaient point toutes favorables à son développement. Elle y a sans doute été aidée par d'abondantes récoltes et une large assistance extérieure. Il n'en demeure pas moins que la faculté d'adaptation dont fait preuve l'économie ouest africaine permet d'espérer en son futur.

Trafic marchandises du Chemin de Fer Abidjan - Niger



2.2. *La commercialisation des principales productions.*

L'activité économique ouest africaine, principalement dans ses aspects financiers et monétaires qui intéressent au premier chef notre établissement, est dominée par la commercialisation d'un petit nombre de produits agricoles destinés pour leur majeure partie à l'exportation. Une rapide revue des campagnes de commercialisation de ces produits est donc une introduction nécessaire à l'appréciation de l'évolution en 1961 de la situation monétaire ouest africaine.

2.21. *L'arachide.*

Dans l'économie de notre zone d'émission considérée dans son ensemble, l'arachide se place toujours au premier rang des productions monnayées et sa commercialisation imprime sa marque sur tous les phénomènes économiques et particulièrement sur les variations de la circulation fiduciaire.

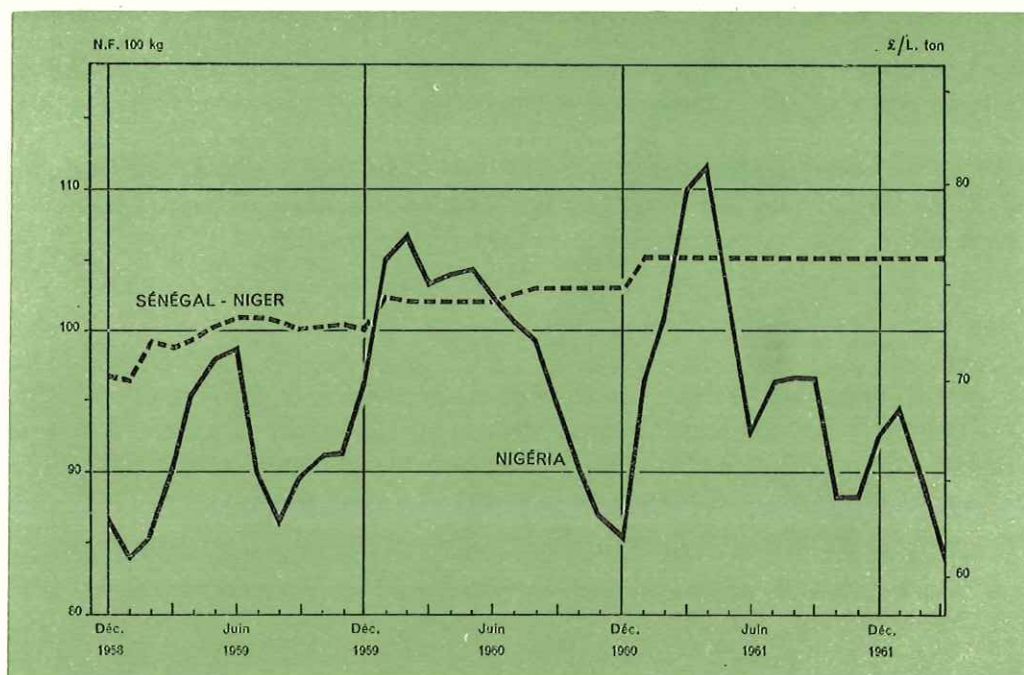
A cet égard, l'année 1961 a été heureuse, la campagne 1960-1961 ayant été en effet en volume la seconde enregistrée jusqu'ici et son écoulement s'étant opéré sans difficulté.

Tableau N° 7 : Arachides — Production commercialisée

PRODUCTEURS	Arachides	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961
		Tonnes			
Sénégal	en coque	830.000	709.000	720.000	823.000
Mali	en coque	97.000	85.900	50.864	83.386
Niger	décortiquées	100.200	82.795	57.556	76.719
Dahomey	»	13.800	800	12.900	14.000
Haute-Volta....	»	5.100	4.000	5.000	5.000
Togo	»	3.400	275	1.875	3.746
Total	base huile raffinée	342.000	286.000	274.000	326.000

Après une baisse à peu près continue tout au long de l'année 1960, le cours de l'arachide du commerce international s'est vivement relevé au printemps 1961, à la suite d'un déficit de la récolte chinoise. Dans son ensemble, cependant, le marché des oléagineux fluides alimentaires est resté très abondamment approvisionné, la production mondiale ayant même été, en 1961, la plus forte enregistrée par les statistiques (12,6 millions de tonnes métriques); à partir d'avril, les cours de l'arachide se sont à nouveau déprimés pour se relever un peu en fin d'année.

Cours de l'arachide décortiquée



Ces fluctuations internationales ont cependant une influence limitée sur l'écoulement de la production d'arachides ouest africaine ; celle-ci, exception faite du Mali, a continué à s'effectuer en 1960-1961 dans les conditions particulièrement favorables d'une organisation du marché propre à la zone franc. Cette organisation, dont les caractéristiques ont été exposées dans nos précédents rapports, a dû être adaptée, en 1961, à l'évolution des institutions politiques ouest africaines.

Instituée par le décret français n° 54-1136 du 13 novembre 1954, l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires ne devait s'appliquer, aux termes mêmes de l'article premier de cet acte, qu'aux récoltes 1954 à 1959 incluse ; cependant, par décret n° 60-852 du 6 août 1960, le Gouvernement français devait décider de sa reconduction « pour les graines d'arachide de la campagne 1960-1961 originaires des Etats producteurs de la zone franc, sous réserve des dispositions des conventions à conclure avec ces Etats ».

Les conditions d'écoulement sur le marché français des récoltes des pays producteurs d'outre-mer ayant accédé à la pleine souveraineté ne peuvent plus, en effet, être réglées désormais que par accords entre les Gouvernements intéressés.

L'accord franco-malien en matière économique du 22 juin 1960 devait ainsi stipuler, en son article 14, que « la République française et la Fédération du Mali conviennent de maintenir leurs relations commerciales dans le cadre d'un régime préférentiel réciproque qui sera, en tant que de besoin, précisé par des accords

particuliers». L'article 15 du même accord précisait : « Le régime préférentiel réciproque, visé au premier alinéa de l'article précédent, comporte, notamment, des débouchés privilégiés qui peuvent résulter, en particulier, d'organisation de marchés... ». Dans le cadre de ces dispositions très générales, une convention, conclue le 8 août 1960 entre les Gouvernements de la République française et de la Fédération du Mali, détermina le concours apporté par la France à l'écoulement de la production d'arachides 1960 (commercialisée en 1960-1961) de la Fédération du Mali. Après la dissolution de cette Fédération, le Gouvernement de la *République du Sénégal* et le Gouvernement français convinrent, par échange de lettres du 25 octobre 1960, de maintenir, en faveur de la production sénégalaise, le bénéfice de la convention du 8 août 1960, sous réserve de quelques modifications.

L'écoulement de la production d'arachides 1960-1961 de la *République du Niger* a, d'autre part, fait l'objet d'une convention du 8 octobre 1960 entre les Gouvernements nigérien et français.

Les conventions précitées réglant l'écoulement de la récolte d'arachides 1960-1961 du Sénégal et du Niger apportèrent à l'organisation antérieure divers aménagements portant notamment :

- sur le volume de la récolte dont l'écoulement à prix fixe sur le marché français est garanti ;
- sur la détermination du prix garanti (qualité de référence, notamment) ;
- sur les conditions d'écoulement de l'excédent de récolte.

Les conventions précisent que les Etats producteurs s'engagent à livrer, et la République française à acheter, un certain tonnage d'arachides à un prix fixé d'accord parties avant le 1^{er} novembre. Ce contingent garanti a été déterminé selon des modalités différentes pour le Niger et le Sénégal.

En ce qui concerne le *Niger*, le contingent garanti fut fixé ne varierait à 94.000 tonnes d'arachides décortiquées ; une partie de ce contingent pouvait être livrée sous forme d'huile dans le cadre d'accords privés.

Quant au *Sénégal*, l'écoulement à prix garanti sur le marché français lui fut assuré pour un contingent d'achat fixé à 190.000 tonnes, base huile raffinée (soit 570/600 tonnes d'arachides en coque), puis porté à 210.000 tonnes après nouvel examen des besoins de la consommation française. Des accords entre huileries françaises et huileries sénégalaises ont assuré à ces dernières la trituration de 450.000 tonnes d'arachides en coque.

Alors que les années antérieures, les normes de qualité avaient fait l'objet de discussions renouvelées chaque année, les conventions franco-malienne et franco-nigérienne adoptèrent pour référence les normes internationales (dites du contrat de Liverpool A 34). Ces normes ne font pas référence à la teneur en huile des arachides mais excluent toute impureté et exigent une acidité de l'huile extraite à l'analyse inférieure ou au plus égale à 3 %. Le prix des arachides s'écartant des normes du contrat fait l'objet de minoration ou majoration selon le cas. Les conventions précisèrent, en outre, que les prix garantis s'entendaient pour des arachides décortiquées au stade C.A.F. port français, livrées en vrac.

Le *prix de campagne* applicable aux arachides livrées dans les limites des contingents garantis au Sénégal et au Niger fut fixé d'accord parties, à NF 105 le quintal d'arachides décortiquées en vrac, C.A.F. port français (a).

Le cours ainsi arrêté par référence aux normes internationales correspond approximativement à un prix de NF 103,4 le quintal selon les normes antérieures, c'est-à-dire supérieur de 3 % environ à celui de la campagne précédente.

*Prix garanti sur le marché de la zone franc
du kilogramme d'arachides décortiquées CAF port français*

Campagnes	Prix de campagne	Prix d'intervention S.I.O.F.A.	
		Minimum	Maximum
Francs français			
1956-1957	94,50	93,00	95,50
1957-1958	97,00	95,00	98,50
1958-1959	98,50	96,50	100,00
1959-1960	100,50	98,50	102,00
1960-1961	103,40	—	—

L'organisation instituée par le décret du 13 novembre 1954 confiait les interventions nécessaires à la régularisation du marché de l'ensemble de la zone franc à une « Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires » (S.I.O.F.A.) et leur financement à un « Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires » alimenté par des cotisations professionnelles incluses dans le « prix de campagne ».

(a) En ce qui concerne les écarts par rapport aux normes, il fut admis que le prix de 105 NF en serait affecté comme suit :

La présence d'impuretés réduit le prix de 1 % par point d'acidité. Les écarts de taux d'acidité constatés à l'analyse donnent lieu aux majorations ou réductions de prix ci-après :

Taux d'acidité	Majorations ou réductions
Moins de 3 %	+ 1 % par point d'acidité
3 % à 7 %	— 1 % par point d'acidité
7 % à 10 %	— 2 % par point d'acidité
Plus de 10 %	réfaction par accord ou arbitrage

Aux termes des accords franco-sénégalais et franco-nigérien, l'écoulement de la partie de la récolte excédant ce qui est acheté par la France relève désormais de la seule responsabilité des Gouvernements sénégalais et nigérien.

En conséquence, il n'a plus été perçu de cotisation au profit du Fonds français de soutien des oléagineux fluides alimentaires et pour clore les opérations de ce Fonds, en ce qu'elles concernent le Sénégal et le Niger, il a été versé à l'un et à l'autre de ces pays une somme fixée d'accord parties entre les Gouvernements intéressés.

Une très forte récolte, la seconde de son histoire, a permis au **Sénégal** de tirer plein bénéfice de cette organisation du marché de l'arachide.

Ouverte le 26 décembre 1960 la campagne commerciale a été close 18 semaines plus tard, le 16 avril 1961. Les prix minima d'achat aux producteurs fixés par le Gouvernement du Sénégal étaient les mêmes que ceux de la précédente campagne (22 francs le kilo à Kaolack).

La campagne 1960-1961 a vu la première application, prudemment abordée de la réforme générale de l'organisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles, décidée au début de cette année par le Gouvernement de la République du Sénégal (loi du 13 janvier et décret du 20 mai 1960).

La nouvelle organisation a pour instruments :

a) Les *Centres d'expansion rurale* (C.E.R.), organismes sans personnalité morale ni financière regroupant, sous l'autorité du Commandant de Cercle, les agents de l'Etat travaillant directement en contact avec le monde rural dans une zone déterminée en vue du développement de celle-ci. Les C.E.R. doivent mener une action de vulgarisation dans tous les domaines susceptibles d'améliorer la production et l'habitat des populations rurales ; elles doivent susciter dans les populations rurales un esprit qui facilite le développement du mouvement coopératif ;

b) Les *Coopératives et associations d'intérêt rural* (A.I.R.), organisations pré-coopératives groupant les producteurs du village ou d'un groupe de villages ; seraient déjà constituées 665 coopératives et A.I.R. ;

c) Les *Centres régionaux d'assistance pour le développement rural* (C.R.A.D.), établissements publics dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le C.R.A.D. fournit son assistance en matière de gestion et de comptabilité aux coopératives et A.I.R. de la région. Il prête ses services à l'Office de commercialisation agricole et à la Banque Sénégalaise de Développement. Le C.R.A.D. se substitue aux anciennes Sociétés mutuelles de développement rural (S.M.D.R.) et Sociétés de prévoyance (S.P.) qui sont supprimées ;

d) Un *Office de commercialisation agricole* (O.C.A.), établissement public de caractère industriel et commercial qui absorbe l'ancienne « Entente Coopérative » et est chargé par la loi du 13 janvier 1960 :

- d'intervenir dans les différents circuits de commercialisation des produits agricoles, soit en les contrôlant, soit en les prenant en charge en cas de nécessité ;
- d'améliorer les conditions d'importation et de distribution des produits et équipements nécessaires à l'agriculture ;
- de prendre en charge la stabilisation des prix au producteur, précédemment confiée à la Caisse de stabilisation du prix de l'arachide du Sénégal.

Le *Service du Contrôle du Conditionnement* a été rattaché à l'O.C.A. par décret du 31 octobre 1960.

e) La *Banque Sénégalaise de Développement* (B.S.D.), chargée notamment de centraliser les disponibilités, d'assurer le service de caisse des coopératives et A.I.R. et de leur consentir les crédits dont elles peuvent avoir besoin. La Caisse centrale de Crédit agricole mutuel du Sénégal est supprimée, ses opérations étant poursuivies par la B.S.D.

L'organisation des « marchés des produits agricoles et des produits et marchandises nécessaires au monde rural » a fait l'objet d'un décret n° 60-174/MCI du 20 mai 1960 (J.O.R.S. du 30 mai).

En ce qui concerne la commercialisation de la production d'arachides, ce décret dispose que le producteur peut céder sa récolte :

- soit à des *organismes stockeurs* (O.S.) agréés et qui pourraient être soit des organismes coopératifs, soit des négociants ;
- soit aux postes d'achats de l'O.C.A.

Il peut être délimité des *zones pilotes* dans lesquelles la commercialisation est exclusivement assurée par les postes d'achats de l'O.C.A. Pour la campagne 1960-1961, aucune « zone pilote » n'a cependant été fixée et l'organisation ci-dessus (agrément et contrôle des organismes stockeurs) ne s'est appliquée qu'à la région administrative de Thiès.

La réorganisation du *secteur coopératif* a permis à celui-ci d'assurer la commercialisation d'une plus large part de la récolte : 170.000 tonnes (21 % du total) contre 61.000 seulement en 1959-1960. Cependant le volume de la récolte 1960-1961 devait permettre à l'organisation traditionnelle de traiter et placer elle-même un tonnage légèrement supérieur à celui de la précédente campagne (653.000 tonnes contre 642.000).

L'organisation édictée par le décret du 20 mai 1960 confie à l'O.C.A. la mission de suivre la livraison de la recette commercialisée aux exportateurs et aux huiliers et d'assurer elle-même l'écoulement des produits collectés par le secteur coopératif ainsi que les excédents des réserves de semences des C.R.A.D.

L'exportation des arachides, aux termes de l'organisation appliquée à la campagne 1960-1961, s'est effectuée soit par l'intermédiaire de négociants agréés et contrôlés par l'O.C.A., soit par cet organisme lui-même. Celui-ci s'est vu confier l'écoulement d'une fraction (90.000 tonnes base coque) du contingent garanti réservé au Sénégal sur le marché français, ainsi que l'exportation des quantités excédant ce contingent garanti.

En fait, le placement de la production commercialisée a été réalisé sans difficulté notable selon la répartition ci-après :

Emploi de la production commercialisée
(base arachides en coque)

a) Exportation sous forme graines :	Tonnes
— par exportations privées sur France	276.000
— par O.C.A. sur France.....	61.000
— par O.C.A. sur Etranger	46.000
b) Exportations d'huile sur France	366.000
c) Ventes locales d'huile et exportations pays limitrophes	74.000
Total	823.000

Ainsi s'est achevée la campagne 1960-1961 amorçant la complète réforme de l'organisation de la commercialisation de la principale production sénégalaise dont la campagne 1961-1962 a vu la mise en place.

Le Mali a également enregistré en 1960-1961 une très bonne récolte d'arachides, dont le volume a été très proche du record de la campagne 1958-1959 :

Production d'arachides commercialisée au Mali

	<u>1958-1959</u>	<u>1959-1960</u>	<u>1960-1961</u>
		en tonnes	
Coques.....	77.490,7	49.368,8	74.973,0
Décortiquées	5.548,0	1.049,2	5.552,9
Total « base coque »	85.896,8	50.863,8	83.386,5

La commercialisation de la récolte commencée le 15 janvier 1961 s'est effectuée selon de nouvelles modalités fixées par décret du 10 janvier 1961. La *Société Malienne d'Importation et d'Exportation* (S.O.M.I.E.X.) a reçu la charge d'assurer le placement de la récolte exportable, l'achat de celle-ci au producteur étant effectué pour son compte par les *Sociétés mutuelles de développement rural* (S.M.D.R.), les coopératives et des commerçants privés intermédiaires agréés par la S.O.M.I.E.X. La rémunération des producteurs a été fixée par le décret précité à 14 francs c.f.a. le kilo d'arachides en coque et 23 francs le kilo d'arachides décortiquées sur les marchés des chefs-lieux de département, les prix sur les autres marchés étant établis par déduc-

tion des frais d'approche. Le placement de la récolte exportable a été recherché sur les marchés de l'Europe de l'Est ; selon des informations publiées dans la presse économique, 40.000 tonnes d'arachides décortiquées auraient été cédées à l'U.R.S.S. et 10.000 tonnes à la Tchécoslovaquie, ces cessions étant décomptées au cours de £ 71.10 s. la tonne anglaise, soit environ NF 97 le quintal. Un petit tonnage a été exporté sur France (8.289 tonnes selon les statistiques des douanes françaises).

Les exportations maliennes ont été entièrement assurées par le port d'Abidjan, qui pour la première fois a effectué un appréciable embarquement d'arachides (51.000 tonnes en 1961).

Les tonnages d'arachides commercialisés au Niger ont connu, ces dernières années, une assez large fluctuation tenant essentiellement, les superficies cultivées allant croissant, aux variations des conditions climatiques et aussi aux prix comparés d'achat de la récolte au Niger et au Nigeria.

Cette dernière considération conduisit le Gouvernement de la République du Niger à fixer à 24,75 francs c.f.a. le prix minimum d'achat de l'arachide décortiquée dans les marchés de la frontière de Nigeria, les prix minima dans les autres centres demeurant ceux de la précédente campagne (24 francs à Maradi-Magaria).

Les conditions climatiques de l'hivernage 1960 ayant été assez bonnes, la production commercialisée durant la campagne 1960-1961 (commencée le 9 novembre 1960 et close le 15 février 1961) a été voisine de 77.000 tonnes d'arachides décortiquées, chiffre supérieur à celui de la campagne précédente, mais sensiblement inférieur à celui des campagnes antérieures.

Production d'arachide commercialisées au Niger

<u>Campagnes</u>	<u>Niger-Est</u>	<u>Niger-Ouest</u>	<u>Total</u>
Tonnes d'arachides décortiquées			
1955-1956	90.400	7.400	97.800
1956-1957	71.200	7.900	79.100
1957-1958	91.500	8.700	100.200
1958-1959	74.286	8.509	82.795
1959-1960	54.392	3.164	57.556
1960-1961	71.151	5.568	76.719

Les conditions d'écoulement sur le marché français de la production nigérienne ont été indiquées plus haut. Les dispositions de la convention franco-nigérienne du 22 octobre 1960 ont été complétées par l'assurance donnée par le Gouvernement du Niger aux exportateurs nigériens que les quantités commercialisées excédant le contingent garanti et vendues en France ou hors zone franc leur seront payées au même prix, la différence leur étant versée par une *Caisse de stabilisation des prix des produits du Niger*, organisée par un décret n°60-213 du 7 novembre 1960, et qui prit la succession de la Caisse de stabilisation des prix des arachides et produits du Niger (C.S.P.A.T.N.) dissoute en janvier 1960.

La production commercialisée en 1960-1961 fut absorbée à concurrence de 15.250 tonnes par les huileries nigériennes, le solde étant exporté en graines dont 29.900 tonnes sur le port de Cotonou par l'*Opération Hironnelle*.

2.22. *Le café.*

La production mondiale de café de la campagne 1960-1961 a été de 16 % inférieure à celle de la campagne précédente, de mauvaises conditions climatiques, et ce durant l'année creuse du cycle biennal de production, ayant fortement réduit la production brésilienne.

Production mondiale de café (a)

<u>Producteurs</u>	<u>1958-1959</u>	<u>1959-1960</u>	<u>1960-1961</u>
Milliers de tonnes métriques			
Brésil	1.860	2.640	1.800
Autres pays d'Amérique latine	1.046	1.173	1.133
Afrique	651	739	827
Asie-Océanie.....	143	178	214
Total	3.700	4.730	3.974

En dépit de cette contraction, la production 1960-1961 est supérieure à toutes celles antérieures à 1959-1960, la production de café Robusta ayant, quant à elle, continué à progresser.

Production mondiale de café Robusta

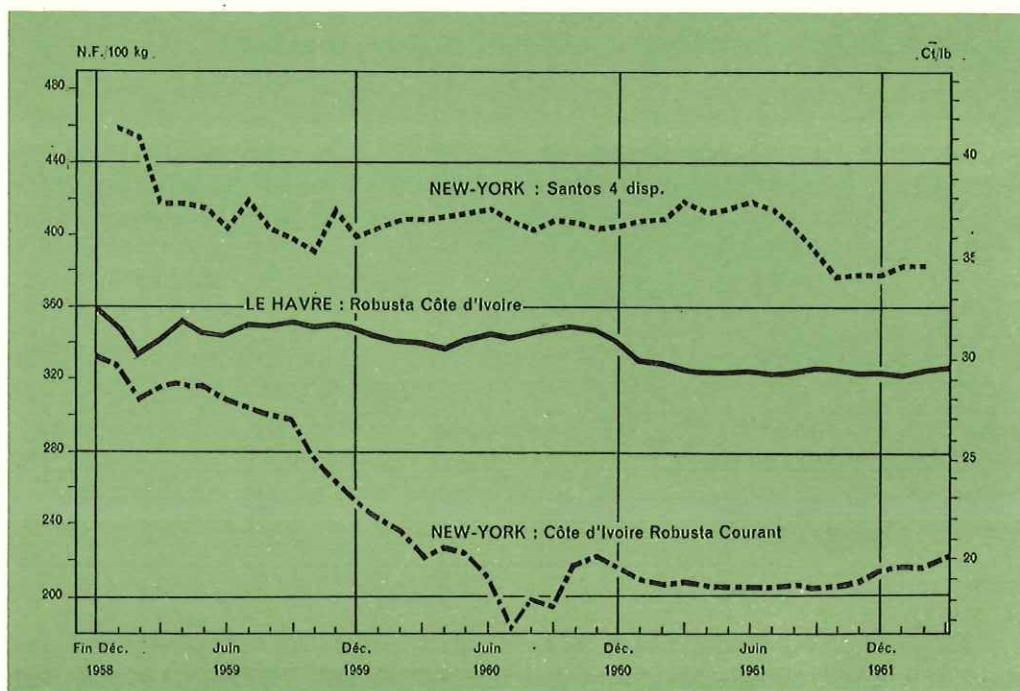
<u>Campagnes</u>	<u>Tonnes</u>
1958-1959	615.000
1959-1960	675.000
1960-1961	720.000

En face de cette production débordante, la consommation progresse beaucoup plus modérément ; elle est estimée à environ 2,7 millions de tonnes en 1961. Les stocks ont donc continué à gonfler ; ils étaient estimés à 3,1 millions de tonnes en juin 1960, 3,5 millions en juin 1961 et l'on prévoit qu'ils atteindront 3,9 millions de tonnes en juillet 1962, soit 18 mois de consommation mondiale. Devant cette montée des périls, le marché mondial n'a pu trouver jusqu'ici que des tranquillisants pour l'immédiat.

S'ils ne peuvent porter remède au déséquilibre fondamental du marché du café, les accords internationaux conclus ces dernières années ont du moins évité un effondrement des cours. Cet effet stabilisateur s'était jusqu'ici manifesté surtout en faveur du café Arabica ; les interventions répétées des représentants des producteurs africains et notamment du Gouvernement de la Côte d'Ivoire ont eu pour effet d'en faire également bénéficier le café Robusta, enrayant la dépréciation relative de ses cours sur les marchés mondiaux.

(a) D'après le Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

Cours du café



Cet encombrement du marché international et le très bas niveau des cours qui s'y maintient avec peu d'espoir d'amélioration rendent d'autant plus appréciables les avantages dont ont bénéficié les producteurs de café de la zone franc. Ceux-ci ont, en effet, pu continuer à écouler la majeure partie de leur récolte sur les marchés français et algérien à un prix « objectif » très largement supérieur aux cours du marché mondial, ayant été durant toute la campagne 1960-1961 de NF 320 le quintal pour le Robusta courant de Côte d'Ivoire, c'est-à-dire 323/324 NF pour le supérieur « grade 2 » soit NF 120 au-dessus du cours mondial moyen de l'année 1961.

Les avantages, mais aussi les limites d'efficacité d'une organisation du marché limitée à la zone franc se sont particulièrement manifestés en 1960-1961, la récolte des pays producteurs de la zone franc ayant été particulièrement importante, celle notamment des producteurs ouest africains.

Production de café commercialisée

	1958-1959	1959-1960	1960-1961
	Tonnes		
Côte d'Ivoire	162.000	134.000	185.000
Togo	12.044	4.568	9.905
Dahomey	1.183	627	1.954
Total	175.227	139.195	196.859

Cette très forte récolte a été achetée aux producteurs ouest africains à des prix sans rapport avec les cours mondiaux, encore que la faiblesse persistante de ceux-ci ait obligé les organismes de soutien à réduire légèrement les prix de base d'achat au producteur.

Prix d'achat au producteur ouest africain

<u>Campagnes</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Togo</u>
Francs c.f.a., le kilo		
1958-1959	115,0	100,0
1959-1960	105,0	90,0
1960-1961	95,0	85,0
1961-1962	80,0	65,0

Le placement des récoltes dahoméenne et togolaise a été réalisé sans grande difficulté. Les facilités consenties au Togo ont permis la vente sur les marchés français et algérien d'un millier de tonnes de triage qui n'aurait pu trouver autrement acquéreur. Le quota réservé aux cafés togolais sur les marchés français et algérien

Tableau N° 8 : Exportations de café de Côte d'Ivoire et du Togo en 1961

DESTINATION	COTE D'IVOIRE		TOGO		TOTAL	
	Tonnes	Millions Fr. c.f.a.	Tonnes	Millions Fr. c.f.a.	Tonnes	Millions Fr. c.f.a.
France	77.366	11.930	6.835	924	84.201	12.854
Algérie	22.904	3.232	758	111	23.662	3.343
Maroc	5.068	752	25	2	5.093	754
Tunisie	849	77	—	—	849	77
Autres pays zone franc	65	9	—	—	65	9
Grande-Bretagne	921	79	—	—	921	79
Union Sud-Afr. et Sud-Ouest ..	1.881	116	—	—	1.881	116
Canada	1.156	97	—	—	1.156	97
Etats-Unis	35.944	3.184	2.022	161	37.966	3.345
Allemagne occidentale	1.440	137	234	16	1.674	153
Union Belgo-Luxembourgeoise ..	89	9	10	1	99	10
Italie	4.488	409	228	18	4.716	427
Pays-Bas	511	48	38	3	549	51
Grèce	235	21	30	5	265	26
Suisse	300	28	—	—	300	28
Chili	121	11	—	—	121	11
Japon	131	12	—	—	131	12
Autres pays	297	23	50	4	347	27
Total.	153.766	20.174	10.230	1.245	163.996	21.419

étant cependant inférieur aux quantités à placer, les exportateurs togolais ont dû pour la première fois se tourner vers les autres marchés. Il leur a été possible d'y placer quelque 2.636 tonnes de café, le solde des quantités à exporter (7.197 tonnes) ayant été acquis par la France et l'Algérie. Sous réserve de quelques tonnes de brisures, la totalité de la récolte togolaise 1960-1961 avait été exportée avant la fin de l'année 1961.

En Côte d'Ivoire, les difficultés se posant à ce pays étaient, il est vrai, d'une autre ampleur, avec une fâcheuse tendance à devenir endémiques. La forte récolte (162.000 tonnes) de 1958-1959 avait laissé à sa clôture, au 31 septembre 1959, un stock invendu de 54.760 tonnes de café, dont l'écoulement dut être poursuivi par priorité jusqu'en 1961. De moindre volume (134.000 tonnes), la récolte 1959-1960, grâce aux efforts considérables du Gouvernement et des exportateurs de Côte d'Ivoire et à une large mais onéreuse intervention de la Caisse de stabilisation, put être en majeure partie exportée au cours de l'année 1960, les stocks de café n'étant plus que de 13.314 tonnes à la fin de l'année 1960 alors que les achats de la campagne 1960-1961 commençaient à peine.

Celle-ci, dépassant des prévisions modérées, devait être d'une ampleur jamais atteinte : 186.000 tonnes. L'écoulement de cette exceptionnelle récolte, le financement de son achat au producteur, de son entretien en stock, ont posé de graves problèmes dont la solution a demandé une vigilante action du Gouvernement et de la Caisse de stabilisation des prix du café de la Côte d'Ivoire, la collaboration des exportateurs, et aussi un concours financier particulièrement libéral de la Banque Centrale.

A la veille de l'ouverture de la campagne 1961-1962 (26 octobre 1961), 114.000 tonnes de café de la campagne 1960-1961 avaient pu être exportées, les stocks reportés s'élevaient à près de 70.000 tonnes ; à la fin de l'année ils n'étaient plus que de 42.650 tonnes ; il n'en subsiste plus qu'une dizaine de milliers de tonnes dont l'écoulement est proche.

La récolte 1961-1962 se confirmait de faible volume (à fin juin 1962 : 101.000 tonnes commercialisées contre 182.000 à même date en 1961).

Comme le montre le *tableau 8*, les marchés français et algérien absorbent les deux tiers du café ivoirien. Les pays de la Communauté Economique Européenne demeurent de faibles clients (6.528 tonnes ayant été expédiées en 1961 à leur destination, soit 4 % seulement des exportations totales de l'année). Le principal acheteur de café ouest africain demeure, après la France, les Etats-Unis d'Amérique vers lesquels 35.944 tonnes de café ont été exportées en 1961 par la Côte d'Ivoire et 2.022 tonnes par le Togo.

2.23. Le cacao.

La production comme la consommation mondiale de fèves de cacao a été en 1960-1961 d'un niveau jamais encore atteint, mais qui semble devoir être dépassé en 1961-1962. En dépit d'une récolte brésilienne exceptionnellement faible, la production mondiale de fèves de cacao a été proche de 1.200.000 tonnes métriques. Bien qu'ayant, elle aussi, largement progressé, la consommation mondiale est demeurée bien inférieure, n'atteignant pas le million de tonnes. Dans un marché particulièrement sensible, cette situation a provoqué une profonde dépréciation des cours, ceux ci s'abaissant même, le 7 mars 1961, à un minimum jamais atteint depuis 1947. Pour l'ensemble de la campagne 1960-1961, le niveau moyen des cours est de 20 à 25 % inférieur à celui de la précédente campagne.

Des prévisions en baisse de récolte et de consommation, la crainte que la mise en place d'une nouvelle organisation de la vente du cacao ghanéen perturbe un moment les circuits de distribution, des tentatives renouvelées sinon couronnées de succès de mise sur pied d'une organisation stabilisatrice de marché ont entraîné, fin octobre 1961, un brusque relèvement des cours qui devait, dès le début de l'année 1962, céder la place à une nouvelle chute des cours, la production 1961-1962 se confirmant comme devant être plus forte encore que celle de 1960-1961.

Cours du Cacao

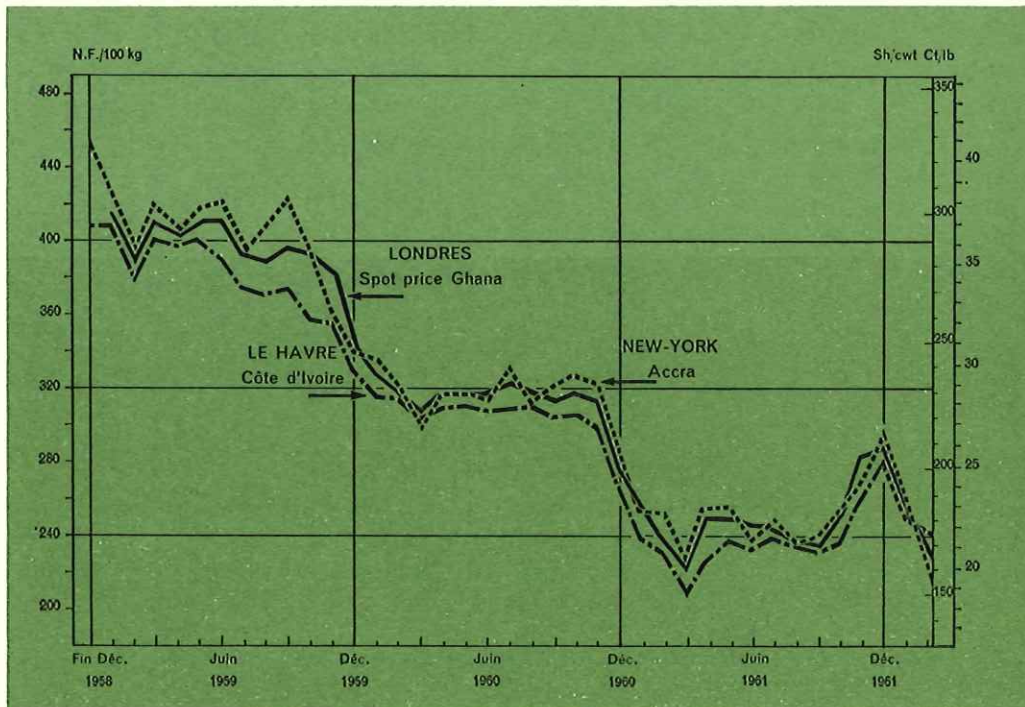


Tableau N° 9 : Cours moyens mensuels du cacao

Mois	ABIDJAN *	LE HAVRE		LONDRES	NEW YORK
	C.A.F. Europe	Côte d'Ivoire	Togo	Ghana disponible	Ghana disponible
	Fr. c.f.a./kg	N.F. / 100 kg		Sh/cwt	Cts/lb
CAMPAGNE 1959-1960					
Octobre 1959.....	170,47	356,25	364,25	284/1	36,6
Novembre —	165,91	353,00	357,60	277/—	34,1
Décembre —	152,31	327,00	329,00	248/7	31,4
Janvier 1960.....	146,76	314,00	316,00	237/4	30,0
Février —	144,75	313,40	316,20	229/2	28,7
Mars —	140,78	300,50	304,75	221/6	27,3
Avril —	143,81	306,75	310,75	229/8	28,1
Mai —	141,77	309,40	313,40	229/6	28,6
Juin —	136,07	306,75	310,75	230/—	28,4
Juillet —	133,73	307,50	311,50	232/7	28,9
Août —	132,69	308,60	312,60	228/11	28,0
Septembre —	131,22	303,75	308,50	225/9	29,0
CAMPAGNE 1960-1961					
Octobre 1960.....	141,75	304,80	309,80	229/4	29,6
Novembre —	133,48	297,25	302,25	219/2	28,1
Décembre —	119,98	262,25	267,25	197/5	25,6
Janvier 1961.....	111,22	236,00	241,25	183/9	23,3
Février —	103,79	228,00	234,00	170/10	21,8
Mars —	98,59	207,50	214,25	160/5	20,6
Avril —	106,42	224,50	231,50	180/—	22,9
Mai —	103,37	236,20	242,40	180/4	23,0
Juin —	102,00	232,25	237,25	175/9	21,9
Juillet —	102,94	237,75	243,00	176/10	22,0
Août —	100,02	233,00	238,00	169/11	21,0
Septembre —	99,13	229,50	234,50	167/7	20,8
CAMPAGNE 1961-1962					
Octobre 1961.....	101,19	236,20	241,20	181/1	22,5
Novembre —	125,86	258,75	263,75	204/7	25,1
Décembre —	129,50	276,50	281,50	208/—	26,2
Janvier 1962.....	116,13	248,40	254,00	183/4	23,0
Février —	...	229,75	231,75	166/1	20,1
Mars —	109,13	230,75	233,00	170/2	21,3

* Prix communiqués par le Comité de Cotation d'Abidjan.

En Côte d'Ivoire comme au Togo, les achats de cacao ont atteint un tonnage exceptionnellement élevé : 107.206 tonnes en 1960-1961 contre 71.366 lors de la précédente campagne (tableaux 10/11). La récolte a été particulièrement abondante en Côte d'Ivoire : 94.619 tonnes en 1960-61 contre 62.025 en 1959-1960. Elle a été aussi dans son ensemble d'excellente qualité. Au Togo, à la récolte locale s'est ajouté un fort apport (5.000 tonnes?) de cacao ghanéen attiré par les prix plus élevés offerts au producteur togolais.

Tableau N° 10 : Cacao - Production commercialisée

PAYS PRODUCTEURS	Campagnes			
	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961
	Tonnes			
Côte d'Ivoire	45.496	55.770	62.023	94.619
Campagne principale	41.810	46.528	52.709	88.015
Campagne intermédiaire	3.686	9.242	9.314	6.604
Togo	5.110	7.785	9.343	12.587
Campagne principale	4.272	6.404	7.737	11.529
Campagne intermédiaire	838	1.381	1.606	658
Total	50.606	63.555	71.366	107.206

Tableau N° 11 : Classement par qualité du cacao de Côte d'Ivoire

QUALITÉS	CAMPAGNES									
	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	1956 1957	1957 1958	1958 1959	1959 1960	1960 1961	
	Milliers de tonnes									
Tonnage classé	77,1	59,0	78,3	72,2	71,6	46,4	62,5	64,0	96,5	
Répartition par qualité :	Pourcentages									
Supérieur	10,0	6,0	2,2	4,7	13,6	32,4	68,8	78,8	74,8	
Courant	43,1	61,0	65,8	65,0	86,4	65,5	29,2	19,9	23,9	
Limite	41,7	33,0	30,9	30,1	—	—	2,0	1,3	1,2	
Hors norme	5,2	—	1,1	0,2	—	2,1	—	—	0,1	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source : Service du conditionnement.

Au Togo comme en Côte d'Ivoire, il avait paru préférable, en dépit d'une baisse continue des cours, de maintenir au producteur les prix minima d'achat fixés en 1959-1960, tout au moins pour la campagne principale. Si le producteur favorisé par une forte récolte a pu tirer un large avantage de cette politique, celle-ci a été très coûteuse pour les Caisses de stabilisation de prix (celle de Côte d'Ivoire a dû réserver 2 milliards de francs c.f.a. au soutien des cours en 1960-1961). Aussi, la chute des cours mondiaux se poursuivant, une réduction sensible a-t-elle dû être apportée au prix d'achat au producteur pour la récolte intermédiaire 1960-1961, et davantage encore pour la récolte principale 1961-1962 ouverte en octobre 1961.

Prix d'achats au producteur

<u>Campagnes</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Togo</u>
(en francs c.f.a., le kilo de cacao courant)		
<u>Campagne 1957-1958</u>		
Principale	75	85
Intermédiaire	75	85
<u>Campagne 1958-1959</u>		
Principale	90	100
Intermédiaire	90	100
<u>Campagne 1959-1960</u>		
Principale	95	100
Intermédiaire	95	95
<u>Campagne 1960-1961</u>		
Principale	95	95
Intermédiaire	80	65
<u>Campagne 1961-1962</u>		
Principale	70	65

Le placement du cacao commercialisé en Côte d'Ivoire et au Togo a pu s'effectuer sans difficulté particulière, compte tenu du soutien consenti aux exportateurs par les Caisses de stabilisation des prix.

Comme le montre le *tableau 12*, 38 % seulement des ventes de cacao ouest africain ont été effectuées sur le marché franco-algérien ; les autres pays de la Communauté Economique Européenne ont absorbé 30 % des exportations et les Etats-Unis d'Amérique 26 % ; le cacao est ainsi la plus importante production de notre zone d'émission ayant preneur hors de la zone franc.

Tableau N° 12 : Exportations de cacao de Côte d'Ivoire et du Togo en 1961

DESTINATION	COTE D'IVOIRE		TOGO		TOTAL	
	Tonnes	Millions Fr. c.f.a.	Tonnes	Millions Fr. c.f.a.	Tonnes	Millions Fr. c.f.a.
France	33.568	3.578	2.891	320	36.459	3.898
Algérie	611	64	20	2	631	66
Maroc.....	200	21	10	1	210	22
Tunisie.....	51	5	—	—	51	5
Grande-Bretagne	2.680	320	100	12	2.780	332
Australie	300	36	—	—	300	36
Nouvelle-Zélande	200	25	—	—	200	25
Union Sud-Africaine et S.-Ouest.	1.051	115	—	—	1.051	115
Etats-Unis	22.678	2.681	3.732	406	26.410	3.087
Allemagne occidentale	3.150	358	185	22	3.335	380
Union Belgo-Luxembourgeoise ..	791	90	952	111	1.743	201
Italie	3.156	348	—	—	3.156	348
Pays-Bas	18.350	1.975	3.629	413	21.979	2.388
Autriche	175	20	—	—	175	20
Suède	156	18	—	—	156	18
Suisse	150	17	15	2	165	19
Japon	939	107	—	—	939	107
Autres pays.	261	31	—	—	261	31
Total	88.467	9.809	11.534	1.289	100.001	11.098

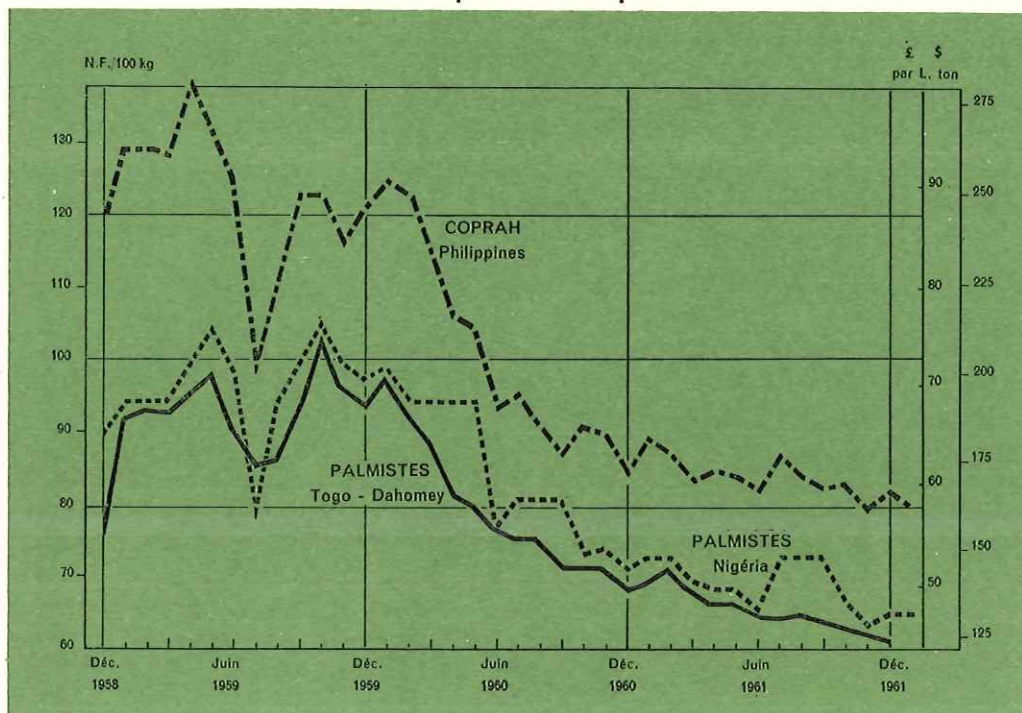
2.24. Les oléagineux concrets.

Le marché des huiles concrètes a pour pilote celui du coprah ; or, le cours de ce produit, qui s'était effondré de 261 US \$ la tonne anglaise en janvier 1960 à 171 US \$ en décembre 1961, a continué à glisser pour atteindre 165 US \$ en juin 1961, et demeurer, depuis lors, à ce voisinage.

Une dépression parallèle a affecté le cours du palmiste. La majeure partie des quantités commercialisées dans l'ouest africain étant encore le sous-produit de la fabrication artisanale de l'huile de palme, cette baisse des cours en a réduit fortement les apports. De près de 96.000 tonnes en 1960, les exportations des pays de notre zone d'émission sont tombées à 77.000 tonnes en 1961 (— 20 %), la chute de la valeur de ces exportations étant plus sensible encore (2,1 milliards au lieu de 3,4, soit — 36 %).

La baisse des exportations d'huile de palme a été également forte : 10.251 tonnes en 1951 contre 12.868 ayant été exportées hors de notre zone d'émission, tandis que les exportations dahoméennes à destination des autres pays de l'Union douanière ouest africaine tombaient de 5.679 tonnes en 1960 à 2.057 tonnes en 1961.

Prix du coprah et des palmistes



Les exportations togolaises de coprah, qui avaient en 1960 marqué une forte régression (3.412 tonnes contre 5.040 en 1959), se sont relevées à 4.818 tonnes.

Dans leur ensemble, les exportations d'oléagineux concrets effectuées par notre zone d'émission en 1961 ont été d'une valeur réduite du tiers environ par rapport à celles de l'année précédente.

Tableau N° 13 : Coton : Production commercialisée

ETATS	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961
Tonnes de coton graine					
Mali { Office du Niger*	2.817	1.810	2.043	3.563	4.621
Mali { Culture sèche ..	2.600	2.884	3.825	2.653	6.400
Haute-Volta	2.605	3.490	2.845	1.015	2.800
Côte d'Ivoire	2.811	4.985	2.136	4.600	4.000
Dahomey	2.359	3.278	2.085	2.905	2.900
Niger	114	329	913	1.257	1.003
Togo	6.115	5.873	5.850	9.002	7.065
Total.....	19.421	22.649	19.697	24.995	28.789

* Production commercialisée par l'Office du Niger. - Les cessions à l'artisanat sont estimées à un millier de tonnes environ.

2.25. Le coton.

La production de coton de l'ensemble de la zone d'émission a marqué un nouveau progrès en 1960-1961 : 29.400 tonnes de coton en graine ayant été commercialisées contre 25.000 tonnes en 1959-1960. Cet accroissement a été acquis en dépit d'une sensible diminution de la récolte au Togo et d'une légère régression en Côte d'Ivoire et au Niger. Au Mali, par contre, la récolte a été exceptionnellement belle en quantité comme en qualité : plus de 6.400 tonnes de coton Allen ont été produites en culture sèche et les 9/10 des achats effectués étaient de coton premier choix, payé au producteur 34 francs c.f.a. le kilo.

Pour sensible que soit ce progrès, il est encore loin d'exploiter convenablement les possibilités de l'Ouest africain. Sans doute, le coton n'est-il point de ces productions tropicales qui se développent toutes seules, car il n'en est guère qui demande une plus stricte discipline de culture et une plus constante assistance technique de haute qualité. Mais si le développement de sa production est à ce prix, il vaut de le payer, car pour de nombreuses régions de la savane soudanaise, le coton constitue le seul espoir d'une production monnayable de quelque importance.

2.26. Bananes - ananas.

Bénéficiant d'une remarquable organisation coopérative, les exportations de bananes de la Côte d'Ivoire ont marqué un nouveau progrès en 1961, dépassant 90.000 tonnes (a).

Si les exportations n'ont pu atteindre les prévisions initiales de 100.000 tonnes en 1961, les facteurs climatiques (tornades en février, mars, avril) en sont la cause principale.

Bien que de petites quantités aient pu être placées en Italie, la France demeure l'acheteur principal des bananes de Côte d'Ivoire. Celles-ci ont assuré l'approvisionnement du marché français à raison de 18,4 % des importations totales de la campagne 1960-1961. Les prix de réalisation en France ont été légèrement inférieurs en 1960-1961 (NF 97 au lieu de NF 99 le quintal, wagon départ port français).

(a) La mesure exacte de ce progrès est rendue difficile par les divergences des données statistiques selon les sources.

Exportations de Côte d'Ivoire

Années	Selon les statistiques officielles	Selon la COBAFRUIT
1960	72.620	84.375
1961	91.483	92.826

Au contraire des exportations de bananes, celles d'ananas, tant sous forme de fruits frais que conservés, ont marqué une pause dans leur progrès.

Exportations d'ananas de Côte d'Ivoire

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>
		Tonnes	
Fruits frais.....	1.152	3.045	2.100
Ananas en tranches.....	3.897	4.179	4.356
Jus de fruits.....	3.519	3.680	3.586

2.27. Le bois.

L'année 1960 avait enregistré un accroissement spectaculaire des exportations de bois de Côte d'Ivoire. Ces très fortes livraisons, une vive concurrence des productions du Sud-Est asiatique, du Ghana et de Nigeria ont quelque peu saturé le marché et réduit la demande dans la seconde partie de l'année 1961. Les exportations n'en ont pas moins marqué un nouveau progrès.

Exportations de bois de Côte d'Ivoire

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>
		Tonnes	
<u>Exportation hors de l'U.D.O.A.</u>			
Bois bruts.....	426.513	635.139	766.945
Bois sciés.....	17.016	19.227	25.283
<u>Exportations sur les pays de l'U.D.O.A.</u>			
(voie maritime seulement).			
Bois bruts.....	12.612	14.293	16.288
Bois sciés.....	787	2.944	2.994

Les statistiques du commerce extérieur donnent aux exportations de bois de Côte d'Ivoire en 1961 une valeur totale voisine de 9 milliards de francs c.f.a. Environ 60 % de ces exportations se sont effectuées sur les pays hors de la zone franc.

Les scieries de Côte d'Ivoire ont accru leur activité ; leur débit était passé de 92.279 m³ en 1959 à 97.444 en 1960 pour atteindre 110.200 m³ en 1961. Les six dixièmes de cette production ont trouvé leur écoulement sur place, un dixième environ sur le marché des autres pays de l'Union douanière ouest africaine.



L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE
ET DU CRÉDIT

III. — LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

3.1. L'évolution des institutions monétaires et financières.

La pleine souveraineté a conféré aux Etats de l'Afrique de l'Ouest le droit de décider librement de leurs institutions monétaires et de choisir soit de les établir dans un cadre national soit de les organiser en commun.

Ayant pendant quarante ans ou davantage appartenu au même système monétaire et connu la même monnaie, conscients du lien de solidarité profonde ainsi créé entre eux, les nouveaux Etats souverains de l'Afrique de l'Ouest se sont gardés de toute décision hâtive en la matière.

Réunis à Paris le 13 mars 1961, les représentants des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la France décidaient, d'un accord unanime que :

- l'union monétaire de l'Afrique de l'Ouest devait être maintenue ;
- la monnaie ouest africaine, gérée par un établissement multinational, devrait continuer à bénéficier de la garantie du Trésor français par le mécanisme du compte d'opérations ;
- la gestion du crédit devrait faire l'objet d'une décentralisation à l'échelon de chaque Etat tout en continuant d'être assurée en fonction de l'intérêt commun.

Le Gouvernement de la République Togolaise devait, cependant, faire connaître peu après sa décision d'instituer sa propre monnaie et d'en organiser indépendamment l'émission

Les autres Etats de l'Afrique de l'Ouest ont poursuivi tout au long de l'année 1961 et des premiers mois de 1962 la recherche des nouveaux termes de leur union monétaire, de l'organisation de leur banque centrale commune et de la coopération entre leur système monétaire commun et celui de la France.

Des « conférences monétaires » réunissant soit les représentants des seuls Etats ouest africains soit ceux-ci et les délégués du Gouvernement français se sont tenues à Paris du 10 au 12 juillet, à Abidjan du 8 au 12 août, à Paris de nouveau du 9 au 21 octobre, à Abidjan une nouvelle fois le 22 février 1962. Les projets élaborés au cours de ces réunions devaient être finalement arrêtés au cours d'une dernière conférence tenue à Paris le 11 mai 1962.

Le 12 mai 1962 étaient signés le traité instituant l'union monétaire ouest africaine et l'accord de coopération entre la République française et les Etats membres de l'union monétaire. Ces actes internationaux dont l'entrée en application est prévue pour le 1^{er} novembre 1962 déterminent le régime futur de l'émission monétaire des sept Etats de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta, du Mali, de Mauritanie, du Niger et du Sénégal (a).

En attendant la sanction et la mise en application de l'organisation nouvelle, ces sept Etats ainsi que le Togo ont continué à partager le même système monétaire, étroitement associé au système monétaire français et géré par un même institut d'émission, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dans les conditions antérieurement définies.

Nous avons souligné au début de ce rapport la vive préoccupation des Gouvernements des Etats de l'Afrique de l'Ouest de prendre conscience des problèmes de leur économie et d'en rechercher la solution par priorité dans le cadre national. S'appliquant au domaine de la distribution du crédit, ce souci les a conduit à la création d'organismes spécialisés d'étude et de coordination.

Le Conseil Sénégalais du Crédit, créé par la loi sénégalaise n° 60-10 du 13 janvier 1960 et organisé par décret du 14 octobre 1960 a tenu sa première réunion le 22 février 1961 et une seconde le 1^{er} décembre, au cours desquelles le nouvel organisme a pu définir la méthode de ses travaux et procéder à un premier examen de l'organisation du crédit au Sénégal.

Le Conseil Malien du Crédit, créé par décrets des 10 et 19 septembre et 28 décembre 1960, a tenu une première réunion le 1^{er} avril 1961, qui lui a permis d'établir un règlement intérieur approuvé par décret du 12 avril 1961. Cette réunion, celles tenues par le Conseil les 25 juillet, 1^{er} août, 22 septembre et par son Secrétariat permanent les 14 juin et 17 novembre 1961 ont été l'occasion d'un examen approfondi des problèmes de crédit posés par la nouvelle organisation de l'économie malienne.

Par décret du 14 juin 1961, le Gouvernement du Mali a pris la décision d'imposer aux banques et établissements de crédit le dépôt au Trésor malien, en un compte spécial portant l'intérêt à 2,5 % l'an, d'un montant égal au quart des dépôts à vue et à terme reçus des particuliers et personnes morales de droit privé.

Les restrictions particulières introduites par l'ordonnance du 17 septembre 1960 du Gouvernement de la République du Mali, à l'exécution des règlements financiers avec les autres pays, y compris ceux partageant le même système monétaire, sont demeurés en vigueur en 1961, leur application ayant été précisée par arrêtés des 23 et 27 janvier 1961 et des avis de l'Office des changes du Mali.

(a) Après avoir signé les accords du 12 mai 1962, le Gouvernement de la République du Mali a pris la décision de ne point les appliquer ; la République du Mali ayant institué sa propre monnaie à compter du 1^{er} juillet 1962, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a cessé d'y assurer le service de l'émission monétaire.

Le transfert aux autres Etats de l'Afrique de l'Ouest de la responsabilité de la promulgation et de l'application de la réglementation des changes, consacré par les accords de coopération conclus par eux avec la France, s'est effectivement réalisé, pour la plupart d'entre eux, au cours de l'année 1961. Aucune restriction n'a été apportée par ces Etats à l'exécution des règlements financiers à destination des autres Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la France et des autres pays de la zone franc.

L'unité de la trésorerie publique et de son administration, qui constituait le plus solide des liens entre l'économie, les finances et la monnaie de la France et de ses dépendances d'outre-mer, ne pouvait plus subsister après l'émancipation de celles-ci. Des conventions conclues au cours des années 1959 et 1960 entre le Gouvernement français et les Gouvernements des Etats ouest africains ont établi l'autonomie complète de leurs Trésors publics, tout en leur maintenant une certaine assistance tant financière que technique du Trésor français (a). En application de ces conventions, la gestion, suivie dans une comptabilité distincte, des services du Trésor de certains Etats a continué à être provisoirement assurée, pour leur compte et sous l'autorité de leur Gouvernement, par le service du Trésor français. Il en a été encore ainsi durant l'année 1961 en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, en Mauritanie, au Niger, et au Sénégal (b).

A la suite de la dissolution de la Fédération du Mali, le Gouvernement de la République du Mali (ex-République soudanaise) choisit d'assurer, par un service propre, la gestion du Trésor malien ; celui-ci fut institué par une ordonnance du 14 septembre 1960, son organisation étant précisée par un décret n° 256 du 29 septembre 1960 (J.O.R.M. du 15 octobre 1960). La séparation des opérations du Trésor français de celles du Trésor malien est devenue effective le 1^{er} janvier 1961.

Par accords entre les Gouvernements intéressés, le service du Trésor français a également cessé d'assurer la gestion du Trésor public du Togo, à compter du 1^{er} janvier 1961, et du Trésor public du Dahomey, à compter du 1^{er} juillet 1961 (c).

Cette consécration de l'autonomie des Trésors publics ouest africains n'a pas mis fin au concours qui leur était précédemment consenti par le Trésor français. Dans le cadre de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1953, des facilités de trésorerie courante ne portant pas intérêt et remboursables en fin d'année ont été ainsi ouvertes aux Trésors publics de Haute-Volta (550 millions de francs c.f.a.), du Mali (un milliard de francs c.f.a.), de Mauritanie (500 millions de francs c.f.a.) et du Niger (600 millions de francs c.f.a.). Le Trésor malien a également bénéficié d'une avance spéciale de trésorerie, aux conditions de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932, de 1.550 millions de francs c.f.a. (d).

(a) Une analyse sommaire de ces conventions peut être trouvée dans la publication du Service des Etudes de notre Banque *Statistiques monétaires 1959-1960* (Etudes économiques ouest africaines n° 4), pages 9-13.

(b) Le Service du Trésor public français a cessé d'assurer la gestion du Trésor public du Sénégal le 1^{er} janvier 1962.

(c) Les opérations du Trésor français au Mali, au Togo, au Dahomey sont désormais assurées par un « payeur auprès de l'Ambassade de France » ; il en est de même au Sénégal depuis le 1^{er} janvier 1962.

(d) Données extraites du document annexé au projet de loi de finances pour 1962 de la République française, intitulé *Etat récapitulatif de l'effort financier prévu en 1962 au titre des Etats africains et malgaches*.

Les Trésors publics du Mali et de Haute-Volta se sont, par ailleurs, vu consentir des prêts importants de la part de la République du Ghana.

Cette séparation des Trésors publics a entraîné une diversification des règles de gestion des fonds publics. Certaines des nouvelles méthodes adoptées ont sur la situation du système bancaire ouest africain des conséquences qui doivent être relevées.

L'ancienne organisation assurait sauf exceptions, multipliées ces dernières années, la centralisation au Trésor public des disponibilités des organismes publics de statuts et d'activités variés : offices postaux, caisses de stabilisation des prix, régies, etc. Leurs dépôts n'étant point ou faiblement rémunérés par le Trésor public, ces organismes à la recherche de recettes s'étaient efforcés d'obtenir la liberté de confier leurs fonds aux meilleures conditions, soit à des établissements financiers extérieurs, soit au système bancaire ouest africain ; ce dernier a ainsi bénéficié, en 1961, d'importantes disponibilités retirées au Trésor public (a).

En Côte d'Ivoire, la loi n° 60-434 du 24 décembre 1960 a ainsi stipulé « qu'en dehors des fonds de fonctionnement courants, les fonds disponibles des collectivités, organismes ou établissements publics ou parapublics seront, suivant convention à passer par ces organismes ou collectivités, placés en compte « dépôts » de la *Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire*. Celle-ci a ainsi reçu d'importants dépôts de l'Office des Postes de Côte d'Ivoire, de la Caisse de Stabilisation des prix du cacao, etc.

Au Mali, un décret du 5 janvier 1961 a fait obligation aux personnes morales de droit public de déposer leurs disponibilités et d'effectuer toutes leurs opérations bancaires par l'intermédiaire du centre de chèques postaux de Bamako ou de la *Banque Populaire du Mali*.

Au Sénégal, un décret du 20 mai 1960 a confié à la *Banque Sénégalaise de Développement* le soin de centraliser les disponibilités et d'assurer le service de caisse de tous les organismes et établissements publics ou parapublics ainsi que des coopératives et associations mutualistes bénéficiant directement ou indirectement de l'assistance de l'Etat. La Banque Sénégalaise de Développement est également chargée de l'exécution financière et comptable des opérations de la *Caisse des Investissements* de la République du Sénégal.

Au Niger, une loi n° 61-18 du 12 juillet 1961 a prescrit la domiciliation à la *Banque de Développement du Niger* et le nantissement à son profit de tous les marchés de travaux publics et de fournitures passés par l'Etat, les collectivités et établissements publics du Niger. Un décret du 6 septembre 1961 a prescrit à l'Office des Postes et Télécommunications du Niger de déposer 90 % de ses fonds de trésorerie à la Banque de Développement du Niger. C'est à cette banque qu'a été confié le produit de l'emprunt national de développement lancé en décembre 1961 et dont une première tranche de 300 millions de francs c.f.a. vient d'être souscrite par la population et les entreprises nigériennes.

(a) Au Sénégal, cependant, les disponibilités de l'Office des Postes, un moment placées en banque, sont à nouveau déposées au Trésor.

L'extension de l'activité des nouveaux établissements publics de crédit a également été facilitée par d'autres dispositions législatives. Un arrêté du 27 janvier 1961 a confié à la *Banque Populaire du Mali* le monopole de l'achat et de la vente des devises étrangères en billets ou chèques de voyage. Le même établissement assure seul le financement des opérations des nouvelles entreprises publiques auxquelles ont été confiés de larges secteurs de l'activité productrice et commerciale de l'économie malienne. Pareillement, la *Banque Sénégalaise de Développement* doit pourvoir au besoin de crédits du secteur coopératif sénégalais dont l'extension des opérations commerciales a été décrite plus haut.

Dans les pays qui n'en disposaient pas encore, la constitution de banques nationales de développement s'est achevée en 1961.

Instituée par une loi du 11 juin 1960, modifiée par une loi du 17 janvier 1961, qui lui conféra son actuelle raison sociale, la *Banque Populaire du Mali pour le Développement*, au capital de 100 millions entièrement souscrit par l'Etat malien, est entrée en activité en mars 1961, reprenant les opérations en cours du *Crédit du Soudan* pour étendre son activité à tous les domaines du crédit et de la banque.

Autorisée par une loi du 23 janvier 1961, la constitution du *Crédit National pour le Développement Economique et Social de la Haute-Volta* devenait effective le 25 mai 1961. Les trois cents millions de capital de cet établissement, qui a pris récemment la dénomination de *Banque Nationale de Développement*, ont été souscrits à raison de 175 millions par la République de Haute-Volta, de 100 millions par la Caisse Centrale de Coopération Economique et de 25 millions par notre Banque.

Le 29 mai 1961, était constituée la *Banque de Développement de la République du Niger*, dont les 150 millions de capital ont été souscrits par l'Etat nigérien (82,5 millions), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Caisse Centrale de Coopération Economique et la Société Tunisienne de Banque, à raison de 15 millions pour chacun de ces établissements, le solde ayant été souscrit par la Banque Française pour le Commerce Extérieur. La nouvelle banque de développement est entrée en activité le 1^{er} novembre 1961.

Aboutissement des transformations successives de la Banque du Bénin, société d'économie mixte, constituée en 1955, et du Crédit National du Dahomey, la *Banque Dahoméenne de Développement* a vu le jour en novembre 1961 ; l'Etat dahoméen détient la majorité de son capital, le solde ayant été souscrit par la Caisse Centrale de Coopération Economique, notre établissement et quelques actionnaires privés.

Une loi du 26 janvier 1961 a autorisé la création d'une *Banque Mauritanienne de Développement* dont la constitution est devenue effective en janvier 1962.

Au Dahomey, en Haute-Volta et au Mali, les nouvelles banques de développement ont recueilli la succession de l'établissement de « crédit social » constitué dans les années 1954-1957, et au Dahomey comme au Sénégal celle de l'ancienne Caisse de Crédit Agricole Mutuel. L'adaptation aux conditions nouvelles des statuts du *Crédit du Sénégal* et du *Crédit du Togo*, réalisée au cours de l'année 1960, n'a cependant pas encore été suivie de celle, toujours en suspens, du *Crédit de Côte d'Ivoire* et du *Crédit du Niger*.

La *Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire*, instituée par décret du 21 octobre 1959, et constituée effectivement à la fin de l'année 1960, a poursuivi son organisation et développé son activité dans les domaines de la gestion des dépôts des établissements publics et du crédit.

Un décret du 20 mars 1961 a porté de substantielles modifications à l'organisation et au fonctionnement de la *Caisse Nationale de Crédit Agricole de Côte d'Ivoire*, créée par la loi du 24 août 1959 et qui devait sa première organisation à un décret du 3 septembre 1959.

S'il reste peut-être à compléter en Côte d'Ivoire dans le domaine du crédit à l'industrie, cet ensemble d'établissements dont le capital est en majorité, parfois en totalité, souscrit par les Etats ouest africains, paraît assurer à ceux-ci un instrument suffisamment puissant d'intervention, non seulement dans le domaine du financement du développement économique et social, mais aussi du crédit à court terme. Cependant, le mouvement de transformation des structures qui affecte toute l'économie ouest africaine devait ouvrir aux Gouvernements de nouvelles occasions d'intervention.

La collecte des disponibilités des particuliers et entreprises, leurs opérations de caisse et la distribution du crédit à court terme (et à un moindre degré à moyen terme) étaient jusqu'ici assurées à peu près exclusivement par les agences ouest africaines de cinq grandes banques de dépôts françaises :

- la *Banque de l'Afrique Occidentale* (B.A.O.),
- la *Banque Commerciale Africaine* (B.C.A.),
- la *Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie* (B.N.C.I.),
- le *Crédit lyonnais*,
- la *Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*.

les trois dernières nommées étant des établissements de crédit « nationalisés » en 1945.

L'évolution, tant de l'activité économique que des conditions d'exploitation de leurs guichets, a entraîné ces établissements à apporter quelques modifications au réseau de leurs agences ouest africaines.

La Banque Commerciale Africaine a arrêté fin mars 1961 l'activité de son guichet saisonnier de Tambacounda (Sénégal) et de ses agences de Cotonou (Dahomey) et Ouagadougou (Haute-Volta).

Le transfert à Abidjan des bureaux d'achat de diamants précédemment ouverts à Touba (Côte d'Ivoire) a entraîné la fermeture du guichet ouvert dans ce centre par la Banque de l'Afrique Occidentale. Celle-ci a ouvert à Louga (Sénégal) un bureau saisonnier et transformé en agence permanente son guichet périodique de Nouakchott (Mauritanie).

Au Mali, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie a fermé le 31 janvier 1961 son guichet de Kayes et le Crédit Lyonnais celui qu'il maintenait à Ségou, la Banque Populaire du Mali reprenant l'activité de ces deux établissements dans ces deux centres.

Au Niger, la fin de l'année 1961 a vu la clôture de l'agence de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie à Magaria.

Ces quelques modifications du réseau bancaire sont de mineure importance comparées à la profonde transformation de structure dont l'année 1961 a vu l'amorce.

Le fort courant de « nationalisation » qui réforme toute l'organisation de l'économie ouest africaine devait naturellement affecter aussi son système bancaire. Significativement la première manifestation s'en rencontre au Mali et intéresse une banque nationalisée française.

Le 1^{er} octobre 1961, la *Banque Malienne de Crédit et de Dépôt* reprenait l'activité de l'agence de Bamako du Crédit Lyonnais ; les cinquante millions de capital de la nouvelle banque étaient souscrits pour un peu plus de la moitié (25.001.000 francs c.f.a.) par l'Etat malien, le solde essentiellement par le Crédit Lyonnais qui apportait également son assistance technique au nouvel établissement.

Le 1^{er} décembre 1961, l'activité sénégalaise du Crédit Lyonnais était reprise par l'*Union Sénégalaise de Banque pour le Commerce et l'Industrie* dont 51 % du capital de 500 millions de francs c.f.a. étaient souscrits par la Banque Sénégalaise de Développement.

Semblables transferts de l'activité du même établissement dans les autres Etats de l'Afrique de l'Ouest étaient étudiés à la fin de l'année 1961 qui devaient aboutir au début de l'année 1962 à la constitution de la *Société Dahoméenne de Banque* entrée en activité le 1^{er} avril 1962, et de la *Société Ivoirienne de Banque* qui a ouvert ses guichets le 15 juin 1962.

La *Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie* (B.N.C.I.) devait pareillement transférer l'activité de ses agences de Côte d'Ivoire et du Sénégal à deux nouvelles sociétés : la *Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal* et la *Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire* ; la première est entrée en activité le 1^{er} mars 1962, la seconde le 1^{er} avril 1962.

La création de ces établissements ne répond pas seulement au désir d'organiser dans un cadre national les entreprises essentielles à l'activité économique de chacun des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; elle satisfait aussi aux autres tendances de réforme de l'économie ouest africaine.

C'est ainsi que la majorité du capital social de la Banque Malienne de Crédit et de Dépôt, de l'Union Sénégalaise de Banque et de la Société Dahoméenne de Banque a été souscrite par l'Etat où elles exercent leur activité (ou une entreprise en dépendant), tandis que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a limité à 10 %

sa participation au capital de la Société Ivoirienne de Banque et de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire. La raison sociale de cet établissement exprime cette autre tendance de l'économie ouest africaine qui est une recherche de la « mondialisation » de ses relations extérieures. A des degrés divers, les nouvelles banques ouest africaines associent à leur constitution et leur administration des établissements de crédit non seulement français, mais allemands, américains, belges, italiens, suisses.

La transformation de toute l'organisation financière tant publique que privée de l'économie ouest africaine est donc profondément engagée.

3.2. L'évolution générale de la situation monétaire ouest africaine en 1960-1961.

Encore qu'à peine amorcées, les transformations apportées, en 1961, à l'organisation financière ouest africaine lui ont déjà fait perdre son ancienne simplicité. Celle-ci résultait, d'une part de l'existence d'un unique Trésor public incorporant dans ses opérations celles des services postaux, et d'autre part de l'exécution des opérations de banque et de crédit par un très petit nombre d'établissements n'ayant guère de relations entre eux. Trésor public comme établissements de crédit relevaient étroitement d'une organisation métropolitaine et l'appréciation réelle de leur capacité financière débordait le cadre de leur situation ouest africaine.

Il n'en est déjà plus de même aujourd'hui. Les fonds publics sont gérés par huit Trésors publics complètement autonomes et distincts du Trésor français ; la gestion des fonds des offices postaux leur échappe souvent. Le nombre des établissements publics de crédit s'est accru, mais surtout leur activité s'est considérablement développée ; une part appréciable des disponibilités monétaires est recueillie par eux, et leur rôle dans la distribution du crédit à court terme comme à moyen terme est devenu appréciable, essentiel parfois. Les relations entre institutions financières ouest africaines se sont également multipliées, croissant en complexité comme en importance.

Une appréciation convenable de la situation monétaire ouest africaine exigerait maintenant que soient précisées, d'une part les relations des diverses institutions financières entre elles et d'autre part la situation de leurs opérations avec les différents agents économiques, nationaux ou extérieurs. L'insuffisance, la dispersion des informations et parfois aussi une certaine réticence à les communiquer ne permettent pas encore de dresser un tel tableau général.

Il a été tenté, cependant, d'établir périodiquement une situation générale des opérations des *institutions financières* ouest africaines, de celles du moins dont l'activité principale est l'émission de signes monétaires, la gestion de dépôts et la distribution de crédits, savoir :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, institut d'émission et banque des banques ouest africaines,
- les cinq « banques commerciales » (a),
- les établissements publics de crédit,
- le service des comptes courants postaux.

Une première appréciation de l'évolution monétaire au cours de la campagne 1960-1961 peut être tirée de la comparaison des situations successives ainsi établies des opérations des institutions financières, comparaison que présente le *tableau 14*.

**Tableau N° 14 : Situation résumée des opérations
des institutions financières ouest africaines (*)**

ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	Variations Sept. 1960-Sept. 1961	
	Milliards de francs c.f.a.				%
A - PASSIF	88,4	119,1	106,0	+ 17,6	+ 20
1 Créances de l'économie	71,5	99,7	83,0	+ 11,5	+ 16
a) monnaie fiduciaire	42,2	59,1	43,6	+ 1,4	+ 3
b) monnaie scripturale.....	29,3	40,6	39,4	+ 10,0	+ 34
2 Créances des Trésors publics O.A.	16,9	19,4	23,0	+ 6,1	+ 36
a) monnaie fiduciaire	6,3	5,9	5,7	— 0,6	— 10
b) dépôts	5,6	5,8	5,8	+ 0,2	+ 4
c) dépôts spéciaux	5,0	7,7	11,5	+ 6,5	+ 130
B - ACTIF	88,4	119,1	106,0	+ 17,6	+ 20
3 - Avoirs extérieurs	31,4	39,1	33,3	+ 1,9	+ 6
a) disponibilités BCEAO	26,9	28,4	21,2	— 5,7	— 21
b) créances sur Guinée	3,5	3,5	3,5	—	—
c) dépôts spéciaux Trésors O.A.	5,0	7,7	11,5	+ 6,5	+ 130
d) autres avoirs	(—) 1,4	1,1	0,9	+ 2,3	
A déduire : disponibilités monétaires ouest africaines détenues par l'extérieur	(—) 2,6	(—) 1,6	(—) 3,8	(—) 1,2	
4 - Dépôts aux Trésors	3,8	6,2	9,9	+ 6,1	+ 160
5 - Crédits à l'économie	57,4	75,5	66,2	+ 8,8	+ 15
a) court terme.....	50,9	67,2	56,5	+ 5,6	+ 11
b) moyen et long terme	6,5	8,3	9,7	+ 3,2	+ 49
6 - Solde des autres éléments	— 4,2	— 1,7	— 3,4	+ 0,8	

(*) B.C.E.A.O., banques commerciales, établissements publics de crédit et services de comptes courants postaux.

(a) La plus récente (30 septembre 1961) des situations utilisées par le présent rapport est antérieure à l'entrée des nouvelles banques « de dépôts et de crédit » constituées dans le cadre national, généralement avec une participation des fonds publics. Une situation distincte des opérations de ces banques sera présentée par les tableaux établis en 1962.

Les plus importants mouvements ayant affecté la situation des institutions financières ouest africaines au cours de l'année 1960-1961 ont été provoqués par les modifications apportées à la gestion des disponibilités de certains Trésors publics et Offices postaux. Une partie des disponibilités des Offices postaux, confiées en 1960 au système bancaire ouest africain, ont été reprises en dépôt par les Trésors publics. Certains de ceux-ci ont placé leurs disponibilités à l'extérieur en «dépôts spéciaux» productifs d'un intérêt appréciable, encore que mobilisables sans délai. Phénomène courant en d'autres pays, cette influence de la gestion des disponibilités publiques sur les ressources du système bancaire est une nouveauté dans notre zone d'émission. Il en est également ainsi de la constitution d'importantes «réserves extérieures» par les Trésors publics ouest africains, ou du moins par certains d'entre eux.

Abstraction faite de ces placements extérieurs effectués par les Trésors publics ouest africains, l'évolution de la situation monétaire ouest africaine peut être condensée dans les données ci-après qui ne retiennent que la variation des différents éléments des disponibilités monétaires et de leurs contreparties entre le début et la fin de l'année économique 1960-1961.

Evolution des disponibilités monétaires et de leurs contreparties

	30 sept. 1960	30 sept. 1961	Variation	
	Milliards francs c.f.a.			%
<i>Disponibilités monétaires</i>				
— des entreprises et particuliers ...	71,5	83,0	+ 11,5	+ 16 %
— des Trésors ouest africains.	11,9	11,5	— 0,4	— 3 %
	83,4	94,5	+ 11,1	+ 13 %
<i>Contreparties</i>				
— Disponibilités extérieures.	26,4	21,8	— 4,6	— 18 %
— Dépôts à vue aux Trésors publics ouest africains	3,8	9,9	+ 6,1	+ 16 %
— Crédits à l'économie	57,6	66,2	+ 8,6	+ 15 %
— Solde des autres éléments	— 4,4	— 3,4	+ 1,0	—
	83,4	94,5	+ 11,1	+ 13 %

L'accroissement des disponibilités monétaires a été relativement modéré compte tenu de l'évolution générale des prix à la consommation et de la forte augmentation des revenus des productions agricoles.

A l'inverse des années précédentes, le développement des disponibilités monétaires n'a pas été assuré, pour partie au moins, par un solde positif de la balance des règlements extérieurs, le solde négatif de celle-ci, en 1960-1961, ayant été, au contraire, un facteur de contraction.

La création de monnaie résultant de l'accroissement des crédits à l'économie (+ 8,6 milliards de francs c.f.a.) a été absorbée à peu près à part égale par un accroissement du montant des disponibilités monétaires (déduction faite des dépôts à vue aux Trésors ouest africains, soit $11,0 - 6,1 = 4,9$) et par couverture du déficit de la balance des règlements extérieurs (+ 4,6 milliards de francs c.f.a.).

Tels pourraient être très sommairement résumés les traits caractéristiques de l'évolution de la situation monétaire ouest africaine résultant des données présentées. La réalité est sans doute quelque peu différente.

La balance des règlements extérieurs a sans doute présenté un déficit moins accusé qu'il n'est indiqué, car nos données n'enregistrent pas les règlements effectués au profit de notre zone d'émission à l'aide de billets de notre banque retirés de la circulation guinéenne. Cet apport a alimenté les disponibilités monétaires intérieures qui se sont ainsi accrues dans une proportion plus forte que ne l'indiquent les données ci-dessus.

L'évolution de la situation monétaire ouest africaine, en 1960-1961, ne peut donc être appréciée avec une précision satisfaisante. Il convient cependant de noter que l'influence des facteurs responsables de cette imprécision tend à disparaître et qu'il sera possible de porter sur l'évolution de la situation monétaire de l'année 1961-1962 un jugement moins incertain.

3.3. L'évolution des disponibilités monétaires.

L'ensemble des disponibilités monétaires recensées au *tableau 14* a augmenté de près de 20 % de la fin septembre 1960 au 30 septembre 1961. Cette progression est cependant très variable selon la forme des disponibilités et leurs détenteurs.

Les encaisses et comptes de dépôts ordinaires des *Trésors publics ouest africains* ne semblent guère avoir varié dans leur montant, pour autant que celui-ci ait pu être estimé. Par contre, les *dépôts spéciaux* effectués par certains Trésors publics ouest africains à la Banque Centrale pour être placés par son intermédiaire ont marqué une considérable progression : de 5 milliards de francs c.f.a. fin septembre 1960, ils s'élevaient à 11,5 milliards fin septembre 1961, après avoir atteint 11,9 milliards en juillet pour se réduire, il est vrai, à 9,2 milliards à la fin de l'année 1961. Pour leur majeure part, ces dépôts sont la propriété du Trésor de la République du Sénégal.

Les *disponibilités monétaires des particuliers et entreprises* auraient augmenté d'environ 16 % de septembre 1960 à septembre 1961 ; cette estimation est cependant particulièrement imprécise concernant les encaisses fiduciaires pour les raisons déjà mentionnées et exposées en détail plus loin.

A considérer *la forme* selon laquelle elles sont détenues tant par les particuliers et les entreprises que par les caisses publiques ouest africaines, les disponibilités monétaires recensées (non compris les dépôts spéciaux des Trésors) ont ainsi évolué :

<u>Disponibilités en monnaie</u>			
	<u>fiduciaire</u>	<u>scripturale</u>	<u>Total</u>
	Milliards de francs c.f.a.		
30 septembre 1960	48,5	34,9	83,4
31 mars 1961	65,0	46,4	111,4
30 septembre 1961	49,3	45,2	94,5
<u>Variation :</u>		<u>pour cent</u>	
septembre 1960-1961	+ 1,6 %	+ 29,5 %	+ 13,3 %

L'évolution des disponibilités monétaires se caractérise ainsi, en 1961, par une progression à peine sensible de la monnaie fiduciaire détenue par la grande masse de la population africaine, en contraste avec un fort accroissement des dépôts, qui sont en grande partie propriété des grandes entreprises privées et publiques.

3.31. La monnaie fiduciaire.

Notre Banque Centrale assure seule l'émission de toute la monnaie fiduciaire, billets et pièces métalliques, ayant cours légal dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest où elle exerce sa mission.

Notre précédent rapport d'activité a exposé les conditions dans lesquelles le Gouvernement de la République de Guinée a mis fin, le 1^{er} mars 1960, à l'activité de notre établissement en ce dernier pays. Pour une très large part, les billets et monnaies de notre émission retirés de la circulation en Guinée ou saisis par le Gouvernement de ce pays dans les caveaux de notre agence de Conakry ont été introduits dans les autres Etats de notre zone d'émission, soit en règlement d'achats, soit en couverture de transferts sur l'extérieur ; dans le premier cas, ces signes monétaires ont contribué à accroître la circulation fiduciaire, particulièrement du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire. Une appréciation de l'évolution de la circulation fiduciaire telle qu'elle s'inscrit au passif de notre situation comptable doit tenir compte de ce phénomène dont l'effet, très sensible en 1960 et au cours du premier semestre 1961, s'est considérablement atténué et tend à disparaître.

Evolution de la circulation fiduciaire

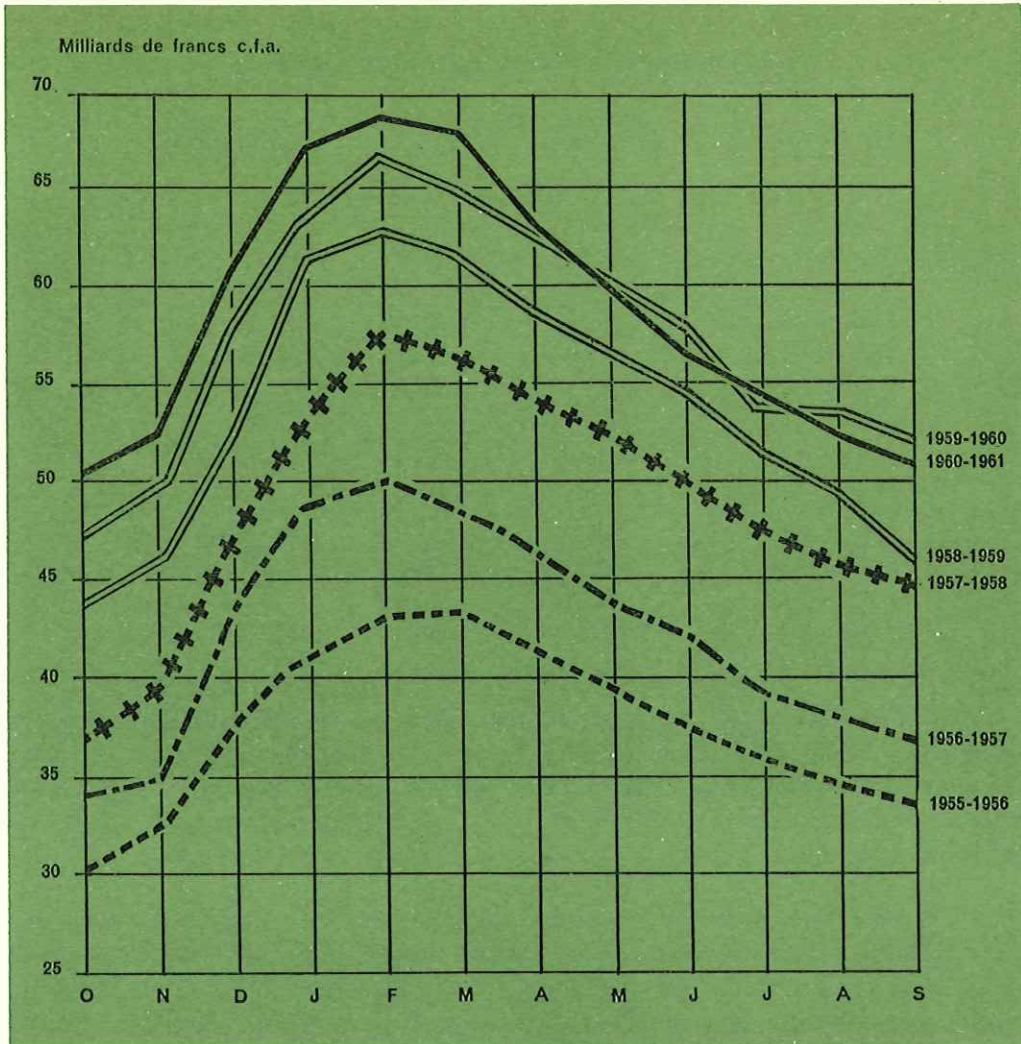


Tableau N° 15 : Circulation fiduciaire moyenne trimestrielle

Campagnes	1 ^{er} octobre 31 décembre	1 ^{er} janvier 31 mars	1 ^{er} avril 30 juin	1 ^{er} juillet 30 septembre
Millions de francs c.f.a.				
1955-1956	31.672,7	41.019,6	39.618,0	34.872,6
1956-1957	35.027,4	47.502,4	44.200,2	37.824,0
1957-1958	38.595,1	53.600,8	51.795,2	45.467,9
1958-1959	46.177,4	59.874,9	56.852,2	49.695,2
1959-1960	49.248,6	62.488,1	59.967,0	52.744,7
1960-1961	53.544,4	67.312,5	60.205,7	52.550,5

Le montant des billets et monnaies dont notre Banque a la responsabilité de l'émission a ainsi évolué au cours des derniers mois :

Billets et monnaies de la B.C.E.A.O. en circulation

<u>Fin du mois</u>	<u>1959-1960</u>	<u>1960-1961</u>	<u>1961-1962</u>
Milliards de francs c.f.a.			
Octobre	47,3	50,3	50,2
Novembre	49,4	52,2	51,7
Décembre	57,5	60,6	62,3
Janvier	62,8	66,3	65,7
Février	65,5	68,0	67,8
Mars	65,7	67,6	65,7
Avril	62,9	63,4	62,7
Mai	61,0	60,2	60,4
Juin	58,9	56,9	56,1
Juillet	54,4	54,5	
Août	53,6	52,4	
Septembre ...	52,7	50,8	

Le rythme saisonnier de la circulation fiduciaire lié à la commercialisation des grandes productions agricoles se manifeste toujours avec la même ampleur, elle paraît même devoir s'accroître par le fait de la dissociation, plus marquée chaque campagne, entre l'organisation d'achat de la production et les circuits de distribution des biens de consommation.

L'accroissement du revenu nominal, qu'il résulte du progrès du revenu réel ou de la hausse générale des prix, tend à développer l'utilisation des plus fortes coupures au détriment de celles de faible montant. Cette tendance est mise en lumière par l'accroissement continu du montant de la *coupure moyenne* (calculé en divisant le montant des billets et monnaies en circulation par leur nombre).

Montant de la « coupure moyenne »

	<u>au 28 février</u>	<u>au 31 octobre</u>
	maximum annuel	minimum annuel
	(francs c.f.a.)	
1958	120,14	108,42
1959	130,49	116,05 (sept.)
1960	133,55	113,46
1961	133,74	116,98

Le développement de l'usage des « grosses coupures » est particulièrement mis en lumière par une comparaison entre les compositions de la circulation fiduciaire au 31 octobre 1957 (après reprise par la Banque Centrale de l'émission des monnaies métalliques) et le 31 octobre 1961.

Composition de la circulation fiduciaire

	31 octobre 1957	31 octobre 1961
<i>Billets et pièces de :</i>	(% du montant de la circulation)	
5.000 francs	21,8	26,0
1.000 —	41,3	45,7
500 —	6,1	5,5
100 —	19,9	14,6
50 —	4,6	3,9
25 —	3,1	1,5
10 —	1,7	1,3
5 —	1,3	1,3
2 —	0,1	0,1
1 —	0,1	0,1
	100,0	100,0

Du 31 octobre 1957 au 31 octobre 1961, le montant des billets et pièces a cru de 35 %, mais celui des billets de 5.000 francs en circulation a augmenté de 61,4 % et celui des billets de 1.000 francs de 49,8 %

Tableau N° 16 : Répartition de la circulation fiduciaire en divers Etats de la zone franc

COUPURES	France (a)	Algérie (a)	Madagascar	Afrique Occidentale	Afrique Equatoriale
Pourcentage du montant total 31 décembre 1961					
50.000	6,3	—	—	—	—
10.000	70,7	61,8	—	—	—
5.000	14,3	28,0	43,0	27,3	21,2
1.000	7,4	8,4	29,5	45,1	43,9
500	1,2	1,8	10,4	6,4	10,2
100	0,1	—	11,9	13,8	16,4
50		—	4,5	3,9	4,4
25, 10, 5		—	0,7	3,5	3,9

(a) en francs anciens ou contrevaieur en nouveaux francs.

La circulation fiduciaire ouest africaine n'en reste par moins caractérisée par un usage relativement étendu de petites coupures (*tableau 16*). Il convient cependant de noter que les « sorties » de billets motivées par l'achat des productions agricoles comprennent une plus forte proportion de grosses coupures que par le passé ; c'est ainsi que l'accroissement de la circulation fiduciaire entre le 31 octobre 1960 et le 28 février 1961 s'est effectué, pour près de deux tiers (64,8 %), par la mise en circulation de billets de 1.000 francs.

La substitution de monnaies métalliques aux petites coupures de 25, 10 et 5 francs s'est poursuivie, encore qu'à un rythme ralenti, ce qui donne à penser que les billets de ces valeurs susceptibles d'être effectivement présentés à l'échange par le public ne subsistent plus qu'en petit nombre (*tableau 17*).

Afin d'éviter que l'absence de monnaie divisionnaire ne soit cause de renchérissement des prix dans les petites transactions, la Banque Centrale s'est efforcée de tenir à la disposition des entreprises comme des caisses publiques des pièces de 2 francs et 1 franc. L'utilisation de ces dernières tendant à se développer, la Banque Centrale a procédé à la frappe de trois millions de nouvelles pièces de même modèle, poids et composition, que celles précédemment émises mais dont la face porte reproduction du poids à peser la poudre d'or en forme de poisson scie qui orne les autres pièces émises par la Banque Centrale, et la raison sociale.

Tableau N° 17 : Substitution de monnaies métalliques aux petites coupures

SIGNES MONÉTAIRES	31 octobre 1957	31 octobre 1958	30 septembre 1959 *	31 octobre 1960	31 octobre 1961
25 F	Millions de francs c.f.a.				
Billets	987,8	437,9	289,9	231,7	201,3
Pièces	177,6	363,6	433,2	474,2	533,5
Total	1.165,4	801,5	723,1	705,9	734,8
10 F					
Billets	533,0	281,3	206,2	179,2	170,5
Pièces	107,0	274,6	364,4	433,5	493,1
Total	640,0	555,9	570,6	612,7	663,6
5 F					
Billets	284,0	231,3	214,6	206,0	201,4
Pièces	201,0	281,5	348,7	404,7	463,9
Total	485,0	512,8	563,3	610,7	665,3
25-10-5 F					
Billets	1.804,8	950,5	710,7	616,9	573,2
Pièces	485,6	919,7	1.146,3	1.312,4	1.490,5
Total	2.290,4	1.870,2	1.857,0	1.929,3	2.063,7

* Minimum de l'année.

3.32. *La monnaie scripturale.*

La circulation fiduciaire ouest africaine, par sa composition comme par son rythme saisonnier très accusé, porte les marques d'une économie agricole de petits producteurs. Par contraste, la structure et l'évolution de la monnaie scripturale sont déterminées par un petit nombre de déposants, particuliers ou grandes entreprises publiques ou privées.

La très forte progression (+ 38 %) des dépôts en banque et en comptes courants postaux est une des principales caractéristiques de l'évolution monétaire ouest africaine au cours de l'année économique écoulée. En laissant de côté le développement des dépôts du Trésor français en compte courant postal au Mali, dû à des circonstances particulières, cette augmentation de la monnaie scripturale est essentiellement le fait des *dépôts des particuliers et entreprises* tant publiques que privées.

**Tableau N° 18 : Dépôts à vue et à terme en banque
et en comptes courants postaux (a)**

DÉPOSANTS DÉPÔTS	Particuliers et Entreprises	Trésors publics Ouest Africains	Trésor français C.C.C.E.	TOTAL
30 septembre 1960				
Millions de francs c.f.a.				
Compte créditeur à la BCEAO	8	246	92	346
Dépôts à vue en banque..	21.870	999	—	22.869
Dép. à terme en banque..	2.450	—	—	2.450
Comptes cour. postaux ..	4.957	4.344	—	9.301
Total	29.285	5.589	92	34.966
30 septembre 1961				
Compte créditeur à la BCEAO	—	803	38	841
Dépôts à vue en banque..	29.839	1.825	510	32.174
Dép. à terme en banque..	4.130	—	—	4.130
Comptes cour. postaux ..	5.474	3.169	2.479	11.122
Total	39.443	5.797	3.027	48.267
Variation 1960-1961				
Compte créditeur à la BCEAO	— 8	+ 557	— 54	+ 495
Dépôts à vue en banque..	+ 7.969	+ 826	+ 510	+ 9.305
Dép. à terme en banque..	+ 1.680	—	—	+ 1.680
Comptes cour. postaux ..	+ 517	— 1.175	+ 2.479	+ 1.821
Total	+ 10.158	+ 208	+ 2.935	+ 13.301

(a) Non compris dépôts en banque des Offices postaux.

L'augmentation de ces dépôts, si elle s'est manifestée partout, a cependant été d'une ampleur très variable selon les Etats, comme le montre le tableau ci-après :

Répartition géographique des dépôts des particuliers et entreprises

Etats	<u>Montant au :</u>		<u>Répartition au :</u>		<u>Variation</u>
	30 sept. 1960	30 sept. 1961	30 sept. 1960	30 sept. 1961	1960 1961
	Milliards francs c.f.a.		Pour cent		± %
Côte d'Ivoire	8,8	13,5	29,8	34,2	+ 53
Dahomey.....	2,2	2,3	7,6	5,9	+ 4
Haute-Volta	1,4	1,6	4,9	4,1	+ 14
Mali	1,5	4,2	5,2	10,6	+ 180
Niger	1,2	1,3	4,2	3,3	+ 8
Sénégal-Mauritanie .	13,2	15,3	44,8	38,8	+ 16
Togo.....	1,0	1,2	3,5	3,1	+ 20
Total	29,3	39,4	100,0	100,0	+ 34

A peine sensible, concernant les dépôts en comptes courants postaux, l'augmentation s'est surtout manifestée par un développement remarquable des dépôts en banque à vue et à terme.

Dépôts des particuliers et entreprises

	30 sept. 1960	31 mars 1961	30 sept. 1961	Variation septembre 1960-1961
	Milliards de francs c.f.a.			± %
<u>Dépôts en banque :</u>				
à vue	21,9	29,5	29,8	+ 36
à terme	2,4	5,2	4,1	+ 68
<u>Dépôts en C.C.P.</u>	5,0	5,9	5,5	+ 4
Total	29,3	40,6	39,4	+ 34

La répartition géographique des *dépôts en banque* est indiquée par le *tableau 19* que les données ci-après résument :

Répartition géographique des dépôts en banque des particuliers et entreprises

Etats	30 septembre 1960	30 septembre 1961
	Pourcentage du total	
Côte d'Ivoire	32,0	36,4
Dahomey	7,1	5,1
Haute-Volta	4,4	3,7
Mali	4,5	10,2
Mauritanie	1,1	1,9
Niger	3,7	2,8
Sénégal	43,4	36,7
Togo	3,8	3,2
	100,0	100,0

L'accroissement des dépôts a donc été très variable selon les Etats.

Evolution des dépôts des particuliers et entreprises du 30 septembre 1960 au 30 septembre 1961

Mauritanie	+ 145 %	Haute-Volta	+ 17 %
Mali	+ 118 %	Togo	+ 16 %
Côte d'Ivoire	+ 59 %	Dahomey	+ 4 %
Sénégal	+ 18 %	Niger	+ 4 %
<i>Ensemble : + 39 %</i>			

Le caractère le plus remarquable de l'évolution des dépôts bancaires au cours de la période sous revue est le développement des dépôts recueillis pour les établissements publics de crédit.

Dépôts des particuliers et entreprises

	Banques commerciales	Etablissements publics de crédit	Total
	Milliards de francs c.f.a.		
30 septembre 1960	23,1	1,2	24,3
31 mars 1961	26,5	8,1	34,6
30 septembre 1961	25,8	8,1	33,9
	<i>Répartition proportionnelle</i>		
30 septembre 1960	95	5	100
31 mars 1961	77	23	100
30 septembre 1961	76	24	100

Tableau N° 19 : Dépôts en banque des entreprises et particuliers *

ÉTATS	30 septembre 1960			31 mars 1961			30 septembre 1961		
	Banques commer- ciales	Etablis- sements publics Crédit	TOTAL	Banques commer- ciales	Etablis- sements publics Crédit	TOTAL	Banques commer- ciales	Etablis- sements publics Crédit	TOTAL
Millions de francs c.f.a.									
Côte d'Ivoire	7.409	370	7.779	9.107	3.426	12.533	9.480	2.884	12.364
Dahomey	1.657	75	1.732	1.765	49	1.814	1.723	34	1.757
Haute-Volta	1.014	64	1.078	1.245	68	1.313	1.197	63	1.260
Mali	1.045	43	1.088	1.376	1.440	2.816	1.552	1.909	3.461
Mauritanie	260	—	260	340	—	340	638	—	638
Niger	832	76	908	987	141	1.128	771	176	947
Sénégal	9.997	552	10.549	10.681	2.935	13.616	9.440	3.028	12.468
Togo	883	43	926	1.045	60	1.105	1.001	73	1.074
Total	23.097	1.223	24.320	26.546	8.119	34.665	25.802	8.167	33.969
Répartition (%)	95,0	5,0	100,0	76,6	23,4	100,0	75,9	24,1	100,0

* Montant total des comptes de chèques, comptes courants créditeurs, dépôts à terme, créditeurs divers, déduction faite du poste " avances et débiteurs divers ".

Cette évolution est la conséquence, d'une part des mesures prises pour confier aux établissements publics de crédit les dépôts et les opérations des entreprises publiques et parapubliques, et d'autre part du développement du « secteur public ».

La concentration dans les établissements publics de crédit des disponibilités des organismes publics dotés de la personnalité civile (caisses d'allocations familiales, caisses de soutien des prix, entreprises publiques) s'est effectuée pour partie par transfert de leurs fonds disponibles précédemment gérés par les Trésors publics, mais pour partie aussi par retrait des dépôts effectués dans les banques commerciales. Il n'en est que plus remarquable que les dépôts recueillis par celles-ci ont continué à progresser, sauf au Niger et au Sénégal.

Mouvements des dépôts des particuliers et entreprises dans les banques commerciales

<u>Etats</u>	<u>Ensemble des dépôts</u>	<u>Comptes de chèques</u>
<u>du 30 septembre 1960 au 30 septembre 1961</u>		
Côte d'Ivoire	+ 28 %	+ 53 %
Dahomey	+ 4 %	+ 17 %
Haute-Volta	+ 18 %	+ 12 %
Mali	+ 48 %	— 26 %
Mauritanie	+ 145 %	+ 307 %
Niger	— 7 %	+ 17 %
Sénégal	— 5 %	+ 9 %
Togo	+ 13 %	+ 24 %
Ensemble	+ 12 %	+ 23 %

La progression générale, exception faite du Mali, des comptes de chèques est à noter, comme il vaut de relever que cette progression est généralement supérieure à celle marquée pour l'ensemble des dépôts. L'augmentation des dépôts en comptes de chèques est particulièrement remarquable en Côte d'Ivoire (2,9 millions au 30 septembre 1961 contre 1,9 au 30 septembre 1960) où elle paraît avoir pour cause principale l'accroissement des avoirs des déposants africains.

3.4. *L'évolution des avoirs extérieurs.*

L'évolution des avoirs extérieurs des institutions financières dont nous avons inventorié les opérations est retracée par le tableau ci-après :

Avoirs extérieurs des institutions financières

Nature des avoirs	30 sept. 1960	31 mars 1961	30 sept. 1961	Variation sept. 1960/1961
	Milliards de francs c.f.a.			± %
Disponibilités B.C.E.A.O.	26,9	28,4	21,2	— 5,7
Créance sur la Guinée	3,5	3,5	3,5	—
Placements Trésors ouest africains .	5,0	7,7	11,5	+ 6,5
Autres avoirs (net)	(— 1,4)	1,1	0,9	+ 2,3
	34,0	40,7	37,1	+ 3,1
<i>à déduire :</i>				
Disponibilités monétaires ouest africaines détenues par agents extérieurs	2,6	1,6	3,8	— 1,2
Total net	31,4	39,1	33,3	+ 1,9

La période considérée a donc enregistré une faible progression (+6 %) du montant net des avoirs extérieurs des institutions financières ouest africaines, mais cet accroissement est le résultat d'une évolution en sens contraire des réserves monétaires détenues par la Banque Centrale et des avoirs extérieurs des autres institutions financières et des Trésors publics ouest africains.

Une notable partie des disponibilités de certains Trésors publics ouest africains et des établissements publics de crédit a recherché hors de l'ouest africain, et particulièrement en France, un emploi plus rémunérateur et plus sûr que ceux pouvant être trouvés sur place. Une telle politique de constitution de réserves de devises peut paraître sage, alors que s'élaborent d'importants programmes d'équipement, mais elle ne saurait se développer si elle devait priver l'économie ouest africaine de ressources si difficilement mobilisées et divertir une importante fraction des réserves monétaires communes de l'union monétaire ouest africaine.

Ces *réserves monétaires communes* sont pour leur quasi totalité déposées au Trésor public français au « compte d'opérations » ouvert par lui à notre banque

L'année économique 1960-1961 est la première depuis l'entrée en exercice de notre établissement à se terminer par une baisse de nos disponibilités extérieures et la réduction enregistrée est très appréciable.

Disponibilités extérieures

<u>Situation au 30 septembre</u>	<u>Compte d'opérations</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	<u>Variation annuelle</u>
Millions de francs c.f.a.				
1955.....	4.748	7	4.755	—
1956.....	11.520	59	11.579	+ 6.824
1957.....	15.778	68	15.846	+ 4.267
1958.....	18.267	351	18.618	+ 2.772
1959.....	26.011	417	26.428	+ 7.810
1960.....	26.598	234	26.832	+ 406
1961.....	20.997	106	21.103	— 5.729

Les opérations ayant provoqué ce mouvement des disponibilités extérieures de la Banque Centrale sont retracées pour les trois dernières années économiques par le *tableau 21*, leur solde étant reproduit par le *tableau 20 ci-dessous* :

**Tableau N° 20 : Balance des opérations affectant les avoirs extérieurs
de la B. C. E. A. O.**

Opérations pour compte Période	1 ^{er} octobre 1958 30 septembre 1959	1 ^{er} octobre 1959 30 septembre 1960	1 ^{er} octobre 1960 30 septembre 1961
Milliards de francs c.f.a.			
Trésor public français	+15,9	+28,4	+34,9
Trésors publics ouest africains ...	—	— 5,0	— 6,4
C.C.C.E.	+ 1,2	+ 1,6	+ 3,7
Banques	— 6,7	—22,2	—30,8
Echanges billets ouest africains ..	— 3,4	— 3,0	— 7,5
Autres opérations	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,3
Total	+ 7,8	+ 0,4	— 5,8

Tableau N° 21 : Mouvements de fonds avec l'extérieur exécutés par la Banque Centrale

PÉRIODES OPÉRATIONS	1 ^{er} octobre 1958-30 septembre 1959			1 ^{er} octobre 1959-30 septembre 1960			1 ^{er} octobre 1960-30 septembre 1961		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Millions de francs c.f.a.									
Trésors Publics.....	31.809	15.842	+ 15.967	43.565	20.207	+ 23.358	52.433	23.873	+ 28.560
— Prélèvements et Reversements	30.421	15.538	+ 14.883	42.157	15.004	+ 27.153	45.877	12.343	+ 33.534
— Règlement créance B.C.E.A.O.	1.388	—	+ 1.388	1.388	—	+ 1.388	1.388	—	+ 1.388
— Redevance circulation fiduciaire	—	304	— 304	—	183	— 183	—	—	—
— Opérations pour compte Trésors ouest africains	—	—	—	20	5.020	— 5.000	5.168	11.530	— 6.362
Caisse Centrale de Coopération Economique	6.692	5.475	+ 1.217	5.027	3.388	+ 1.639	6.284	2.627	+ 3.657
Banques.....	48.412	55.079	— 6.667	39.576	61.816	— 22.240	36.519	67.292	— 30.773
— Transferts	34.278	55.079	— 20.801	29.441	61.816	— 32.375	22.968	67.292	— 44.324
— Encaissements effets en France	14.134	—	+ 14.134	10.135	—	+ 10.135	13.551	—	+ 13.551
Opérations sur billets	628	3.708	— 3.080	600	3.476	— 2.876	296	7.956	— 7.660
— Opérations sur billets B.C.E.A.O.	—	3.412	— 3.412	—	3.023	— 3.023	—	7.490	— 7.490
— Opérations sur autres billets	628	296	+ 332	600	453	+ 147	296	466	— 170
B.C.E.A.O. Opérations diverses	905	532	+ 373	1.253	728	+ 525	1.365	878	+ 487
TOTAL GÉNÉRAL	88.446	80.636	+ 7.810	90.021	89.615	+ 406	96.897	102.626	— 5.729

Le mouvement du plus grand effet paraît être le déficit accru des transferts exécutés pour le compte des banques, mais cette évolution résulte pour partie d'un moindre recours des banques aux services postaux (virements postaux) pour l'exécution de leurs transferts sur l'extérieur, et également pour partie de la constitution par elles d'avoirs extérieurs ou de la réduction de leur position débitrice à l'égard de leur siège. L'accroissement des prélèvements du Trésor français s'explique également pour partie par la diminution du déficit des transferts par poste (ce déficit accroissant les disponibilités locales du Trésor français).

Les causes économiques des mouvements de fonds affectant les disponibilités extérieures de la Banque Centrale, qu'il y aurait le plus grand intérêt à établir, ne pourront l'être que lorsque des données suffisamment précises auront pu être rassemblées, tant sur les échanges commerciaux extérieurs que sur les divers règlements financiers ; en ces domaines, les statistiques font malheureusement trop souvent défaut ou sont d'une imprécision qui enlève beaucoup de leur signification aux conclusions que l'on peut en tirer.

Pour nous en tenir à l'aspect monétaire des phénomènes, l'évolution des avoirs extérieurs peut s'apprécier en rapprochant de leur montant celui des engagements à vue des institutions financières dont la conversion en devises extérieures est susceptible d'être demandée.

Les données du *tableau 15* permettent d'établir cette comparaison pour l'ensemble des institutions financières recensées. Elle est établie, ci-après, d'une part en tenant compte des placements extérieurs opérés par les Trésors publics ouest africains (rapport A/B), et d'autre part en limitant les engagements des institutions financières aux seules disponibilités monétaires et quasi monétaires qu'elles doivent couvrir (rapport a/b).

Rapports des avoirs extérieurs aux engagements des institutions financières

	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961
	Milliards de francs c.f.a.		
<i>A - Avoirs extérieurs</i>	31,4	39,1	33,3
Placements Trésors ouest africains.	5,0	7,7	11,5
Autres (a).....	26,4	31,4	21,8
<i>B - Engagements des institutions financières</i>	88,4	119,1	106,0
Placements Trésors ouest africains.	5,0	7,7	11,5
Monnaies fiduciaires et scriptu- rales (b).....	83,4	111,4	94,5
<i>Rapport A/B.....</i>	35,5 %	32,8 %	31,4 %
<i>Rapport a/b.....</i>	31,6 %	28,2 %	23,1 %

La couverture par des disponibilités extérieures des engagements à vue des institutions financières ouest africaines s'est donc appréciablement réduite durant la dernière année économique, passant de 31,6 % à 23,1 %.

La conversion de la monnaie ouest africaine en francs ou autres devises étrangères ne se réalisant effectivement que contre remise de « monnaie banque centrale », c'est par comparaison des disponibilités extérieures de celle-ci à ses engagements à vue que s'apprécie mieux la *couverture extérieure* de la monnaie ouest africaine (a).

Rapport des disponibilités extérieures aux engagements à vue de la Banque Centrale

Dates	Disponibilités extérieures	Engagements à vue	Rapport D/E	Rapport corrigé
	Millions francs c.f.a.		%	%
30 septembre 1960	26,8	53,9	49,8	46,6
31 décembre 1960	28,1	61,8	45,4	44,8
31 mars 1961	28,3	68,8	41,1	40,7
30 juin 1961	24,4	58,4	41,7	41,2
30 septembre 1961	21,1	52,2	40,4	39,6
31 décembre 1961	26,3	64,4	40,9	39,4

La « couverture » des engagements à vue de la Banque Centrale par ses disponibilités extérieures s'est donc sensiblement réduite au cours de la campagne 1960-1961 ; elle demeure cependant à un taux encore très convenable.

3.5. L'évolution des crédits à l'économie ouest africaine.

Les crédits dispensés par les institutions financières à l'économie ouest africaine étaient, à la fin de l'année 1960-1961, d'un montant supérieur de 15 % à celui du début de période. Cette progression générale s'est cependant effectuée à des taux bien différents pour les crédits à court terme et pour les crédits à moyen terme : le niveau des premiers s'étant élevé de 11 %, celui des seconds de 48 %.

3.51. L'évolution des crédits à moyen et long terme.

Cet accroissement des crédits à moyen et long terme s'est manifesté dans la plupart des Etats de notre zone d'émission et plus particulièrement au Togo et en Côte d'Ivoire.

Crédits à moyen et long terme consentis par les institutions financières

	30 septembre 1960	30 septembre 1961	Variation 1960-1961
	Millions de francs c.f.a.		%
Côte d'Ivoire	1.954	4.080	+ 109
Dahomey	412	615	+ 49
Haute-Volta	97	139	+ 43
Mali	457	623	+ 36
Niger	137	127	— 7
Sénégal-Mauritanie	3.026	3.161	+ 4
Togo	419	889	+ 112
Total	6.502	9.634	+ 48

(a) Le tableau ci-après présente un rapport « corrigé » des disponibilités extérieures aux engagements à vue après déduction, des uns comme des autres, du montant des billets de notre émission détenus par la Banque de France et en attente de règlement.

La Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire, entrée en activité fin 1960, porte la quasi totalité de l'accroissement des engagements à moyen terme enregistré en Côte d'Ivoire.

Plus généralement d'ailleurs, l'accroissement des crédits à moyen et long terme est une des manifestations du développement des établissements publics de crédit dont un des premiers rôles est, au demeurant, la satisfaction, en cette forme d'assistance financière, des besoins d'une économie en voie de développement.

Crédits à moyen et long terme consentis par les institutions financières

	30 septembre 1960	30 septembre 1961	Variation 1960-1961
	Milliards de francs c.f.a.		%
Banques commerciales (a)	2,6	3,1	+ 19
Etablissements publics de crédit (b)	3,9	6,6	+ 69
Total	6,5	9,7	+ 49

L'accroissement des crédits à moyen et long terme octroyés par les institutions financières ouest africaines est d'autant plus remarquable qu'il s'est accompagné d'un développement parallèle des concours de même nature accordés par des organismes extérieurs sur des ressources extérieures. La principale source de crédit à moyen et long terme de l'économie ouest africaine est demeurée la Caisse Centrale de Coopération Economique. Le montant des crédits consentis par cet établissement à des entreprises publiques ou privées de l'Ouest africain a progressé de 37 % de septembre 1960 à septembre 1961, s'élevant de 10,9 milliards de francs c.f.a. à 14,9 milliards pour atteindre 15,4 milliards à la fin de l'année 1961. A ces crédits, il convient d'ajouter le montant des avances et prêts contractés par les Etats, communes et autres collectivités publiques dont l'encours atteignait quelque 30 milliards de francs c.f.a. au 31 décembre 1961.

Les *déclarations de risques* effectuées chaque mois à la Banque Centrale par les institutions financières ouest africaines et la Caisse Centrale de Coopération Economique permettent une première analyse de la répartition des crédits aux entreprises publiques et privées selon leur principale activité économique (c).

Les trois quarts des crédits recensés sont utilisés par trois branches d'activité : l'exploitation minière, la construction immobilière, la production ou la distribution d'eau et d'électricité (*tableau 22*). Ainsi s'explique la répartition géographique des crédits recensés, ces trois branches d'activité étant particulièrement développées en Côte d'Ivoire, au Togo, au Sénégal et en Mauritanie.

(a) Cinq banques de dépôts et la Société Immobilière et Financière Africaine.

(b) Non compris prêts aux autres établissements de crédit.

(c) La centralisation des *risques bancaires* ne s'étend pas aux crédits aux collectivités publiques ; elle n'englobe pas présentement les crédits consentis par la Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire.

Répartition géographique des crédits à moyen et long terme recensés

Etats	31 décembre 1960	31 décembre 1961
Milliards francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	5,4	6,4
Dahomey	0,2	0,4
Haute-Volta	0,1	0,1
Mali	0,6	0,5
Niger	0,2	0,1
Sénégal-Mauritanie.....	6,7	9,5
Togo	1,7	3,1
Total.....	14,9	20,1

Le montant des crédits à moyen terme consentis aux entreprises minières du Togo et de Sénégal-Mauritanie a presque doublé au cours de l'année 1961, s'élevant de 3,9 à 7,8 milliards de francs c.f.a. Les quatre dixièmes des crédits recensés à la fin de l'année 1961 étaient utilisés par des entreprises minières.

Tableau N° 22 : Evolution des crédits à moyen et long terme recensés par la Centrale des risques bancaires

Groupe	BRANCHES D'ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRES	Montant des utilisations				Variations
		30 septembre 1960	31 décembre 1960	30 septembre 1961	31 décembre 1961	1960 1961
Millions de francs c.f.a.						1960 = 100
A	Pêche	32	46	45	44	96
B	Exploitations forestières	4	2	19	19	950
C	Agriculture	837	909	1.194	1.181	130
D	Eau - Electricité	3.295	3.341	3.212	3.188	95
E	Mines.....	3.324	3.949	7.676	7.776	197
F	Génie Civil - Matér. construct.	673	312	359	486	156
Ga	Industries alimentaires	460	395	571	440	112
	Autres industries	219	266	417	430	162
H	Transports-transit	338	344	574	595	173
Ic	Distribution produits pétrol..	106	119	174	173	145
Ia	Importations-exportations ...	35	28	21	21	75
Ib	Autres importations	173	222	144	155	70
Id	Autres exportations	179	278	199	209	75
J	Hôtels, cafés, restaurants ...	49	46	65	99	215
K	Sociétés immobilières	2.583	3.200	3.569	4.154	130
La	Crédits mutuels, coopératives	505	958	795	793	83
Lb	Autres organismes de crédit.	433	413	286	274	66
M	Services divers	35	40	84	100	250
Total		13.280	14.868	19.404	20.137	147

Particulièrement significatif de la condition actuelle de l'économie ouest africaine est le faible montant des crédits à moyen et long terme utilisés par les industries de transformation : moins d'un milliard sur les vingt milliards de francs c.f.a. de crédits recensés.

3.52. L'évolution des crédits à court terme.

Au contraire des crédits à moyen et long terme, les crédits à court terme dont bénéficie l'économie ouest africaine lui sont en majeure partie consentis par les institutions financières dont nous avons recensé les opérations.

Il convient, cependant, de noter que les entreprises ouest africaines peuvent bénéficier de crédits ouverts à l'extérieur par des banques, leur « maison mère » ou leurs fournisseurs ; le montant de ces concours ne nous est pas connu, mais il ne doit pas être négligeable.

Des crédits à quatre mois pour le règlement des droits indirects sont également consentis aux entreprises par les Trésors publics ouest africains ; leur montant est appréciable et s'est sensiblement accru au cours de l'année 1961, de 2,5 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1960 à un peu plus de 4 milliards au 30 septembre 1961. Il n'en est que plus regrettable que ces crédits, octroyés sur la seule appréciation de la solvabilité des contribuables, généralement assortie d'une caution bancaire, soient dispensés sans considération des besoins de financement des entreprises et de l'intérêt économique de leurs opérations.

La plus grande partie des crédits à court terme a continué à être distribuée par les « banques commerciales », la participation des établissements publics de crédits, encore modeste, s'étant toutefois considérablement développée.

Crédits à court terme à l'économie ouest africaine

	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961	Variation 1960-1961
	milliards de francs c.f.a.			± %
Consentis par :				
Banques commerciales .	49,5	62,1	53,4	+ 8
Etablissements publics de crédit	1,4	5,1	3,1	+ 121
	50,9	67,2	56,5	+ 11

Etroitement liée à la conjoncture économique, l'évolution des crédits à court terme s'apprécie mal par référence à des dates fixes et se présente différemment selon les conditions particulières à chaque région et à chaque branche d'activité. Les statistiques établies sur la base des déclarations faites à la Centrale des risques bancaires gérée par la Banque Centrale permettent une analyse plus précise de cette évolution, et c'est à ces statistiques que nous aurons ci-après recours.

Le mouvement en cours d'année des crédits à court terme traduit le cycle saisonnier de la production et de la commercialisation des grandes productions agricoles d'exportation, la majeure partie de ces crédits étant utilisés au financement de cette activité essentielle de l'économie ouest africaine.

Tableau N° 23 : Utilisation de crédits à court terme recensés par la Centrale des risques bancaires

	Sénégal Mauritanie	Mali	Côte d'Ivoire	Haute- Volta	Niger	Dahomey	Togo	Total
1960	Millions de francs c.f.a.							
Septembre	20.398	3.216	18.569	564	1.790	2.006	<u>1.326</u>	47.869
Octobre	19.597	3.109	19.084	447	<u>1.615</u>	1.962	1.549	47.363
Novembre	<u>18.812</u>	2.933	<u>18.342</u>	500	1.919	<u>1.939</u>	1.749	<u>46.194</u>
Décembre	23.054	2.986	20.124	659	2.569	2.085	2.069	53.546
1961								
Janvier	27.244	2.858	21.726	882	<u>2.731</u>	<u>2.188</u>	2.232	59.861
Février	27.744	2.748	24.684	919	2.632	2.182	2.215	63.124
Mars	<u>28.154</u>	<u>2.597</u>	<u>26.582</u>	838	2.266	2.140	<u>2.234</u>	<u>64.811</u>
Avril	26.560	3.119	25.500	1.064	2.177	2.104	2.090	62.614
Mai	25.644	<u>3.170</u>	24.902	1.030	2.083	1.944	2.004	60.777
Juin	24.336	2.220	24.047	1.044	1.852	<u>1.917</u>	1.676	57.092
Juillet	21.885	2.204	24.124	1.034	1.798	1.958	1.698	54.701
Août	21.642	2.522	24.228	1.063	1.818	2.031	1.646	54.950
Septembre	20.578	<u>2.138</u>	24.156	1.183	1.845	2.150	<u>1.496</u>	53.546
Octobre	<u>19.982</u>	2.573	<u>23.791</u>	1.256	<u>1.752</u>	2.148	1.663	<u>53.165</u>
Novembre	20.156	2.759	25.034	1.318	2.016	2.212	1.742	55.237
Décembre	27.245	3.204	25.080	1.556	2.919	2.172	2.010	64.186

—— Minimum.

==== Maximum de la campagne 1960-1961.

L'étendue de notre zone d'émission introduit cependant une certaine variété dans les conditions climatiques et les productions et apporte ainsi une certaine atténuation à un mouvement saisonnier dont l'ampleur n'est pas une condition particulièrement favorable à la bonne gestion d'un système monétaire. Comme le montre le *tableau 23*, le rythme saisonnier des crédits à court terme est d'ampleur et de périodes variables selon les Etats. Le mouvement général annuel pour l'ensemble de notre zone d'émission était marqué par un minimum en septembre-novembre et un maximum en février-mars sous les influences déterminantes de la commercialisation de l'arachide sénégalaise et du café ivoirien.

La commercialisation des très fortes récoltes de la campagne 1960-1961 a exigé un très large recours au crédit à court terme : le montant des crédits attribués à des entreprises directement liées à la commercialisation des productions agricoles est passé de 27,4 milliards de francs c.f.a. fin novembre 1960, à 44,5 milliards fin mars 1961, pour n'être plus que de 29,3 milliards fin octobre 1961. Cet accroissement de 7 % du niveau du minimum annuel paraît modéré, compte tenu des fortes récoltes commercialisées et des difficultés de leur écoulement en ce qui concerne notamment celle du café.

**Tableau N° 24 : Evolution des crédits à court terme
recensés par la Centrale des risques bancaires**

FIN DE MOIS de :	MONTANT DES UTILISATIONS			INDICES		
	Commerciali- sation produits agricoles (a)	Autres activités	Ensemble	Commerciali- sation produits agricoles (a)	Autres activités	Ensemble
1960	Milliards de francs c.f.a.			Indice 100 = septembre 1960		
Septembre.	29,0	18,9	47,9	100	100	100
Octobre ...	27,7	19,7	47,4	95	104	99
Novembre .	27,4	18,8	46,2	95	99	96
Décembre .	33,9	19,6	53,5	117	104	112
1961						
Janvier	40,9	19,0	59,9	141	101	125
Février	43,7	19,4	63,1	151	103	132
Mars	44,5	20,3	64,8	153	108	135
Avril	42,7	19,9	62,6	147	105	131
Mai	39,9	20,8	60,7	138	110	127
Juin	36,1	21,0	57,1	124	111	119
Juillet	33,5	21,2	54,7	115	112	114
Août	23,9	21,0	54,9	117	111	115
Septembre.	30,9	22,6	53,5	106	120	112
Octobre ...	29,3	23,8	53,1	101	126	111
Novembre .	30,8	24,2	55,2	106	129	115
Décembre .	39,9	24,3	64,2	137	128	134

(a) Agriculteurs, Industries alimentaires, Exportations de produits agricoles, Organismes de mutualité agricole, Importations - Exportations.

Beaucoup plus important, puisqu'il a été de 27 % environ au cours de la même période, a été l'accroissement des crédits consentis aux autres branches d'activité de l'économie ouest africaine.

En même temps qu'elles mettent en lumière les fortes variations saisonnières des crédits liés à la commercialisation des productions agricoles, les données du *tableau 24*, et notamment les indices de variation calculés, soulignent la progression continue des crédits aux autres activités.

Il en a été particulièrement ainsi des crédits aux entreprises de génie civil et de matériaux de construction.

Utilisations recensées de crédits à court terme par les entreprises de Génie civil

Etats	30 sept. 1960	31 déc. 1960	30 sept. 1961	31 déc. 1961	Variation décembre 1960-1961
	Millions de francs c.f.a.				1960 = 100
Côte d'Ivoire	1.811	1.506	2.576	3.105	206
Dahomey.....	148	141	292	328	233
Haute-Volta	169	152	268	268	176
Mali	36	63	206	280	444
Niger	285	211	353	259	123
Sénégal-Mauritanie .	1.611	1.830	2.142	2.579	141
Togo.....	77	177	213	207	117
Total	4.137	4.080	6.050	7.026	172

Cette croissance ne se manifeste cependant pas également dans toutes les branches d'activité non directement liées à la production agricole. Le montant des crédits à court terme utilisés par certaines d'entre elles a même été diminuant en 1960-1961. C'est le cas notamment des crédits bancaires aux entreprises d'importation et distribution de produits pétroliers dont le montant, de 4,5 milliards de francs c.f.a. fin octobre 1960, n'était plus que de 3,3 milliards fin octobre 1961. Cette contraction des crédits bancaires a été cependant en grande partie compensée par un plus grand recours aux facilités de crédit consenties par les Trésors publics (traites en douanes) ; une telle évolution a été facilitée par une diversification géographique des appels au crédit.

Utilisations recensées de crédits bancaires aux importateurs distributeurs de produits pétroliers

	31 octobre 1960	31 octobre 1961
	Millions de francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire	201	689
Dahomey	72	194
Haute-Volta	—	79
Mali	—	145
Niger	18	140
Sénégal-Mauritanie.....	4.244	2.046
Togo	14	59
Total.....	4.549	3.352

Cette tendance à la localisation des trésoreries des entreprises exerçant leur activité en plusieurs Etats est générale ; une manifestation particulièrement frappante en est donnée par l'évolution des crédits déclarés en Haute-Volta dont le montant n'a cessé de croître au cours de la campagne 1960-1961, de 447 millions fin octobre 1960 à 1.256 millions fin octobre 1961. Ce fractionnement de la gestion de la trésorerie des grandes entreprises contribue pour une part à l'accroissement des besoins en crédit de l'économie ouest africaine, et partant des charges financières qu'elle supporte.

Malgré leur accroissement, les besoins de l'économie ouest africaine en crédits à court terme ont trouvé, en 1961, satisfaction ; les bénéficiaires de crédits n'ont souvent pas eu recours à la totalité des facilités qui leur avaient été consenties ; pour l'ensemble des crédits à court terme recensés, le montant des utilisations est demeuré inférieur à celui des autorisations de 30 à 40 % (cf. *tableau 25*).

3.53. Le financement des crédits à l'économie et l'action de la Banque Centrale.

Les ressources mises à la disposition des *établissements publics de crédit*, alors que la plupart d'entre eux commencent à peine leurs opérations, leur ont permis de porter eux-mêmes la quasi totalité de leurs engagements ; leur recours au concours de la Banque Centrale a été de ce fait très limité. Le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptés à la Banque Centrale a été inférieur à 20 millions de francs c.f.a. A court terme, le concours de la Banque Centrale n'a été appelé à se manifester qu'en Côte d'Ivoire et au Mali et ce pour des périodes et des montants limités.

Tableau N° 25 : Crédits à court terme recensés par la Centrale des risques bancaires ouest africains

PAYS	31 octobre 1960			31 mars 1961			31 octobre 1961		
	Autorisation	Utilisation	$\frac{\text{Autorisation}}{\text{Utilisation}}$	Autorisation	Utilisation	$\frac{\text{Autorisation}}{\text{Utilisation}}$	Autorisation	Utilisation	$\frac{\text{Autorisation}}{\text{Utilisation}}$
	Millions de francs c.f.a.		%	Millions de francs c.f.a.		%	Millions de francs c.f.a.		%
Côte d'Ivoire ...	31.179	19.084	61,2	36.048	26.582	73,7	34.727	23.791	68,5
Dahomey	3.232	1.962	60,7	3.241	2.140	66,0	3.626	2.148	59,2
Haute-Volta	713	447	62,7	1.317	838	63,6	1.751	1.256	71,7
Niger	2.309	1.615	69,9	2.855	2.266	79,4	2.547	1.752	68,8
Sénégal — Mauritanie ...	33.244	19.597	58,9	44.348	28.154	63,5	34.831	19.982	57,4
Mali	4.051	3.109	76,7	3.077	2.597	84,4	3.869	2.573	66,5
Togo	2.339	1.549	66,2	3.758	2.234	59,4	2.924	1.663	56,9
Total	77.067	47.363	61,5	94.644	64.811	68,5	84.275	53.165	63,1

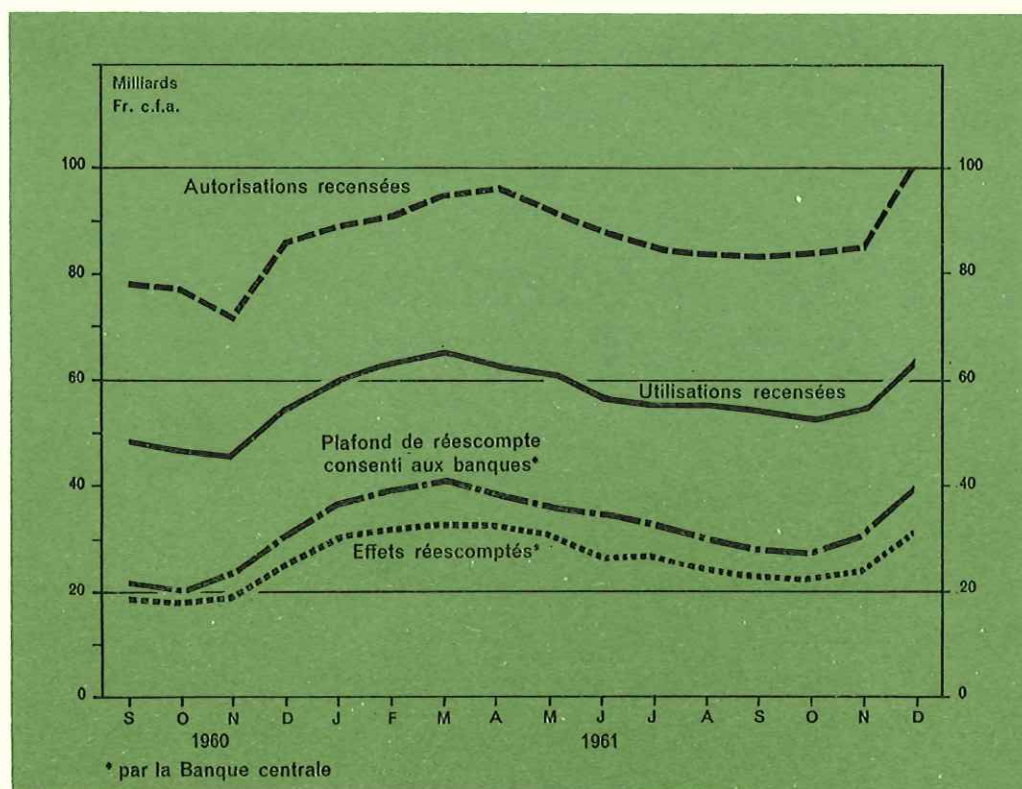
Il n'en a pas été de même des *banques commerciales*. Le montant global des crédits dispensés par ces établissements s'est développé plus rapidement que celui de leurs ressources dont les dépôts constituent l'essentiel.

Emplois et ressources des banques commerciales

	30 septembre 1960	31 mars 1961	30 septembre 1961
Milliards de francs c.f.a.			
Crédits distribués	52,2	65,0	56,5
Dépôts.....	25,8	29,6	26,8
Concours Banque Centrale	23,3	37,3	28,6
	<i>pour cent</i>		
Rapport concours B.C./Crédits	45	57	51

L'appel des banques commerciales au concours de la Banque Centrale a donc été croissant, renforcé parfois par le souci d'alléger la position débitrice de certaines de leurs agences ouest africaines à l'égard de leur siège.

**Crédits à court terme recensés
par la Centrale des Risques Bancaires Ouest africains**



BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Taux des opérations de crédit à court terme

OPÉRATIONS	1 ^{er} Octobre 1955	15 Octobre 1956	19 Août 1957	25 Novembre 1957
TAUX D'ESCOMPTE DES EFFETS A COURT TERME (a)				
Effets locaux	3,75 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur Zone franc	3,50 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur étranger	3,25 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
AVANCES SUR EFFETS PUBLICS				
A terme fixe	4,0 %	4,0 %	4,0 %	5,0 %
En compte courant	4,5 %	4,5 %	4,5 %	5,5 %
PENSIONS SUR EFFETS PUBLICS OU PRIVÉS A MOINS DE SIX MOIS D'ÉCHÉANCE (b)	—	4,0 %	5,0 % 7,0 %	5,0 % 7,0 %

(a) Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

— un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;

— un montant de 10 jours d'agios est retenu sur la ristourne accordée en cas de retrait avant échéance d'un effet précédemment admis au réescompte, si ce retrait n'est pas justifié par la sortie des marchandises nanties ou le paiement par l'Administration des créances mobilisées, ou si l'effet n'est pas réclamé au banquier réescompteur par le « tiré » ou le « souscripteur ».

(b) Le taux de 7 % est appliqué depuis le 19 août aux opérations de pensions exceptionnellement accordées en supplément des plafonds de réescompte.

Commissions de transfert

COMMISSIONS DE TRANSFERT (a)	1 ^{er} Octobre 1955		16 Janvier 1956		2 Novembre 1956	
	Fil	Courrier	Fil	Courrier	Fil	Courrier
France sur Ouest Afrique	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.
Ouest Afrique sur France	0,75 o/oo min. 100 f.	0,60 o/oo min. 100 f.	0,50 o/oo min. 100 f.	0,40 o/oo min. 100 f.	0,40 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	0,75 o/oo min. 100 f.	0,60 o/oo min. 100 f.	0,50 o/oo min. 200 f.	0,40 o/oo min. 200 f.	0,40 o/oo min. 200 f.	0,20 o/oo min. 200 f.
Ouest Afrique sur Afrique Equatoriale ou Cameroun via Paris ..	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.
Entre sièges Ouest Afrique						
a) Tarif général	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.
b) Produits d'escompte :						
Dakar sur { Kaolack Ziguinchor	t. g.	t. g.	100 f.	100 f.	Franco	Franco

(a) Exprimées en **francs c.f.a.**, à l'exception des transferts France-Ouest-Afrique (en anciens francs français).

N.-B. — Jusqu'au 2 novembre 1956, l'Institut récupérait sur le donneur d'ordres les ports de lettres sur une base forfaitaire. A partir du 2 novembre, aucun frais accessoire n'est récupéré pour les transferts par courrier. Pour les transferts par fil, seuls les frais de télégramme (ou téléphone) sont récupérés.

Du 16 janvier au 2 novembre 1956 tous les transferts de Dakar sur Kaolack ou Saint-Louis ont acquitté une taxe fixe de 100 frs.

Le souci de la Banque Centrale d'assurer au profit de l'économie ouest africaine le plein emploi des disponibilités collectées localement par les banques s'en est trouvé renforcé. Par contre, la Banque Centrale a continué à ne pas ménager son concours lorsqu'il s'avèrait véritablement nécessaire pour le financement de l'économie ouest africaine, veillant seulement, comme il est de son devoir le plus strict, à ce que les opérations de financement soient convenablement montées et leur bon dénouement raisonnablement assuré.

Les taux des opérations pratiquées par la Banque Centrale sont restés inchangés et des aménagements ont été apportés aux modalités de leur exécution pour les mieux adapter aux besoins.

Dans le cadre des prescriptions de ses statuts, la Banque Centrale a donné suite à toute demande de concours à moyen terme justifiée par des besoins réels et destinés à compléter le financement d'activités participant au développement de l'économie ouest africaine. Les accords de réescompte donnés au cours de l'année 1961 se sont élevés à 1.564 millions de francs c.f.a. contre 1.636 millions en 1960 et 1.305 en 1959. Le montant des autorisations en cours s'est accru de 75 % au cours de l'année 1961 et celui des utilisations de 80 %.

Réescompte d'effets de mobilisation de crédit à moyen terme

	Autorisations en cours	Utilisations
Au 31 décembre :	Millions de francs c.f.a.	
1958	2.508	1.512
1959	2.761	997
1960	2.724	1.587
1961	4.771	2.860

La proportion des engagements à moyen terme de la Banque Centrale s'est de ce fait accrue tout en demeurant encore modérée.

Rapport des engagements à moyen terme

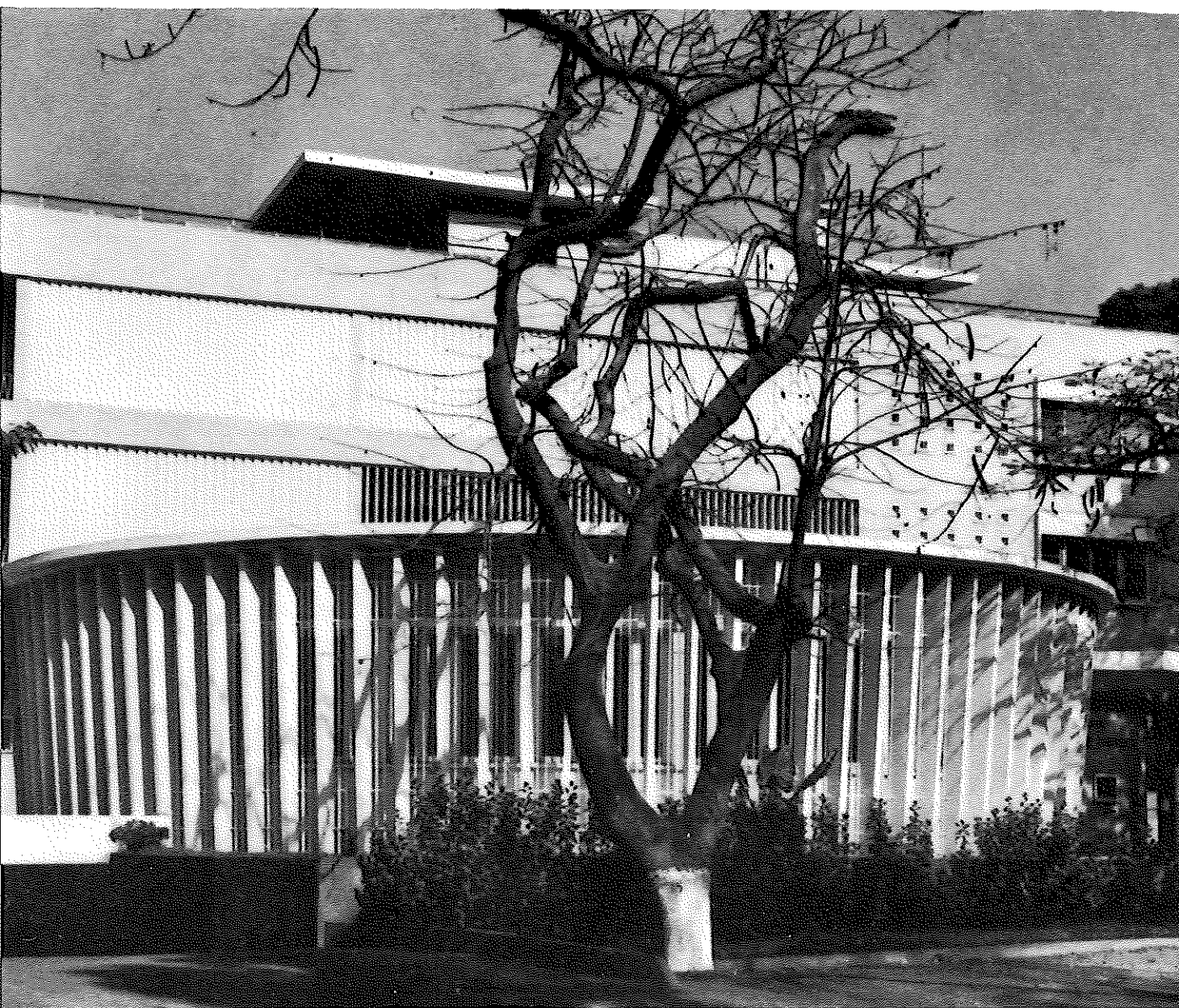
	aux crédits à l'économie	aux disponibilités extérieures
Au 30 septembre :		
1958	6,8 %	9,5 %
1959	4,8 %	3,6 %
1960	6,8 %	6,0 %
1961	9,1 %	12,5 %

S'il est encore susceptible de quelque accroissement, le concours de la Banque Centrale à l'équipement de l'Ouest africain ne saurait être, eu égard aux immenses besoins à satisfaire, qu'un apport complétant une mobilisation réelle des ressources intérieures ou un apport de capitaux étrangers ; il devrait pouvoir bénéficier plus particulièrement aux entreprises participant directement à la production.

Il est bien évident que le concours de la Banque Centrale pourra être d'autant plus développé en ce domaine qu'il sera moins sollicité en d'autres et que seront plus élevées les réserves monétaires garantissant la valeur d'usage des crédits consentis en monnaie ouest africaine.

Telles ne sont malheureusement pas les tendances actuelles de l'évolution économique africaine : le fractionnement des trésoreries des entreprises et du système bancaire développe le recours au crédit, particulièrement à court terme ; la dispersion des disponibilités extérieures empêche leur utilisation rationnelle dans des investissements à long terme. La poursuite de ces errements pourrait bien, un jour, mettre en péril la solidité du système monétaire ouest africain.

Pour s'installer et s'épanouir, le nouvel ordre économique requiert certes le plein concours des institutions monétaires et financières mais il requiert aussi une meilleure utilisation de leurs ressources.



L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
EN 1961

IV. — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE EN 1961

4.1. Le Conseil d'administration et le Collège des Censeurs.

La composition de notre Conseil d'administration a été seulement affectée en 1961 par la désignation de nouveaux représentants par les Gouvernements des Républiques du Dahomey et de Haute-Volta (a).

M. Sourou-Migan APITHY, appelé à siéger au Conseil le 10 novembre 1960, ayant été élu à la haute charge de Vice-Président de la République, le Gouvernement du Dahomey désignait, le 31 janvier 1961, pour le représenter à notre Conseil, M. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce de l'Economie et du Tourisme, puis le 19 mai 1961, M. Alexandre ADANDE, Ministre des Finances et du Budget (b).

La suppléance de la représentation du Dahomey, assurée depuis le 10 novembre 1960 par M. Christian VIEYRA, a été confiée, par décret du 17 novembre 1961 du Président de la République du Dahomey, à M. Moudachirou MAROUF (c).

Par décret du 30 juin 1961 du Président de la République de la Haute-Volta, M. Antoine YAMEOGO, Ministre de l'Economie Nationale, s'est vu confier la suppléance de la représentation de la Haute-Volta en remplacement de M. Sibiri SALEMBERE (d).

La composition et le fonctionnement du Collège des Censeurs n'ont pas connu de modification.

(a) Avant que le présent rapport ne soit approuvé, une décision du 11 mai 1962 du Président de la République Islamique de Mauritanie désignait pour représenter celle-ci au Conseil de la Banque Centrale, en qualité d'administrateur suppléant, M. BA MAMADOU SAMBA, Ministre des Finances, en remplacement de M. Maurice COMPAGNET, démissionnaire.

(b) Une modification de la composition du gouvernement de la République du Dahomey ayant appelé M. Alexandre ADANDE aux fonctions de Ministre de l'Agriculture, la représentation de la République du Dahomey au Conseil de la Banque Centrale a été confiée à M. Bertin BORNA, Ministre des Finances, du Budget et du Travail, par décret du 19 mars 1962 du Président de la République du Dahomey.

(c) Remplacé dans ses fonctions par M. Gaston de SOUZA, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances, du Budget et du Travail (décret du 19 mars 1962).

(d) Une modification de la composition du gouvernement de la République de Haute-Volta ayant appelé M. René BASSINGA aux fonctions de Ministre des Postes et Télécommunications, la représentation de la République de Haute-Volta a été confiée, par décret du 19 mai 1962, à M. François BOUDA, nouveau Ministre des Finances. M. F. BOUDA a été confirmé dans ces fonctions par décret du 15 juin 1962, lequel a également chargé de la suppléance de la représentation de la Haute-Volta, M. Moïse Traoré ALASSANE, nouveau Ministre de l'Economie Nationale.

Le Conseil d'administration a tenu séance à Paris le 25 janvier, le 17 mai et le 12 juillet. Le 24 novembre, il s'est réuni dans le nouvel immeuble, alors encore en cours d'achèvement, de l'agence de Niamey.

4.2. Les services de la Banque Centrale.

L'exécution des opérations de la Banque Centrale a continué à être assurée par ses agences d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Bamako (Mali), Cotonou (Dahomey), Dakar (Sénégal), Lomé (Togo), Niamey (Niger) et Ouagadougou (Haute-Volta). Les opérations concernant la Mauritanie sont demeurées provisoirement du ressort de l'agence de Dakar. La décision d'établir à Port-Etienne la représentation de la Banque Centrale en Mauritanie avait été prise par le Conseil en 1960 ; à la demande du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, le Conseil a décidé, en sa séance du 12 juillet, de transférer à Nouakchott le siège de son agence mauritanienne ; la construction de l'immeuble devant l'abriter sera entreprise très prochainement.

Sur les places de Niamey et Ouagadougou, l'exécution matérielle des opérations a encore été effectuée, en 1961, avec le concours des services du Trésor (Ouagadougou) ou de la Banque de l'Afrique Occidentale (Niamey), tandis que s'achevait l'aménagement des immeubles devant permettre à la Banque Centrale d'assurer elle-même la totalité de la tâche lui incombant ; les nouvelles installations ont pu être mises en service le 15 janvier 1962 à Ouagadougou et le 1^{er} février à Niamey.

La construction de l'immeuble destiné à abriter les services de la Banque Centrale à Zinder s'est poursuivie au cours de l'année 1961 et son achèvement, au début de 1962, a permis à l'agence auxiliaire de prendre en charge, le 1^{er} mars 1962, l'exécution des opérations matérielles de l'émission monétaire précédemment assurée pour son compte par l'agence de la Banque de l'Afrique Occidentale.

La Banque Centrale assure désormais elle-même, en toutes ses agences, l'exécution complète de toutes les opérations lui incombant.

Cet achèvement de la première étape de l'établissement de nos services nous donne l'occasion agréable d'exprimer nos remerciements à tous ceux, architectes et entreprises, qui ont conçu et réalisé les installations matérielles nécessaires et aussi, avec une particulière gratitude, à la Banque de l'Afrique Occidentale et à la Trésorerie de la Haute-Volta dont l'aide compétente et dévouée a permis à la Banque Centrale de fonctionner convenablement en attendant l'équipement de ses propres installations.

Ces mêmes concours extérieurs permettent à la Banque Centrale d'assurer plus aisément l'entretien de la circulation fiduciaire par l'intermédiaire de dépôts de billets placés sous le contrôle de ses agences mais dont la gestion matérielle est

assurée par le Service du Trésor à Ziguinchor (Sénégal) ou par les agences de la Banque de l'Afrique Occidentale à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), Kaolack (Sénégal), Maradi (Niger) (a).

Parallèlement à l'équipement matériel de ses services, la Banque Centrale s'est attachée au recrutement et à la formation d'un personnel technique de qualité.

En 1961, elle a notamment admis en stage dans ses services deux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui, à l'issue d'une période probatoire, pourront se voir confier des fonctions d'encadrement supérieur. Pour la préparation aux fonctions d'exécution exigeant une qualification technique et spécialisée, il a été organisé, auprès de l'agence de Dakar, un centre de formation dont l'enseignement théorique et pratique s'échelonne sur deux années. Dix jeunes gens ayant une instruction de niveau secondaire ont été admis, après concours, à ce centre qui leur permettra, si leur travail donne satisfaction, une intéressante carrière dans les services de la Banque Centrale.

4.3. Rapports entre la Banque Centrale et les autres institutions économiques et financières.

Un exercice convenable des délicates fonctions confiées à une Banque Centrale dépend, dans une très large mesure, de son information et de ses relations avec les Pouvoirs publics et les institutions financières et économiques.

L'accession à l'indépendance des Etats de l'Afrique de l'Ouest a entraîné la révision de l'organisation de nombreuses institutions publiques et de nouvelles ont été créées. La Banque Centrale a été conviée à apporter sa collaboration aux plus importantes d'entre elles, ou au moins à assister aux délibérations de leur Conseil afin d'être directement informée de leurs décisions ; il en est ainsi pour les organismes ci-après :

République de la Côte d'Ivoire :

Caisse Autonome d'Amortissement,
Caisse d'Epargne,
Caisse Nationale de Crédit Agricole,
Caisse de Stabilisation des prix du café et du cacao,
Office des Postes et Télécommunications.

République du Dahomey :

Banque Dahoméenne de Développement,
Commission de synthèse du Comité du Plan,
Office des Postes et Télécommunications,
Caisse d'Epargne du Dahomey.

(a) Un sixième dépôt de billets, géré par l'agence de la Banque de l'Afrique Occidentale, a été ouvert le 1^{er} mars 1962 à Saint-Louis du Sénégal, tant pour les besoins du Sénégal que de la Mauritanie.

République de Haute-Volta :

Banque Nationale de Développement (a),
Caisse Nationale d'Epargne,
Commission du Crédit et des Finances du Plan de Développement,
Office de Commercialisation des produits agricoles.

République du Mali :

Conseil Malien du Crédit.

République Islamique de Mauritanie :

Banque Mauritanienne de Développement,
Office des Postes et Télécommunications.

République du Niger :

Banque de Développement de la République du Niger,
Caisse d'Epargne Postale du Niger,
Office des Postes et Télécommunications.

République du Sénégal :

Banque Sénégalaise de Développement,
Caisse d'Epargne du Sénégal,
Commission Générale du Plan,
Conseil Sénégalais du Crédit,
Conseil permanent des Pêches,
Crédit du Sénégal,
Office de Commercialisation agricole,
Office des Postes et Télécommunications.

République Togolaise :

Caisse d'Epargne du Togo,
Caisse de Stabilisation des prix de l'arachide,
Caisse de Stabilisation des prix du cacao,
Caisse de Stabilisation des prix du café,
Caisse de Stabilisation des prix du coton.

(a) Ex-Crédit National pour le Développement Economique et Social de la Haute-Volta.

Cette association de la Banque Centrale aux institutions financières et économiques de l'ouest africain devra se développer encore pour lui permettre d'assurer à l'Union monétaire ouest africaine sa véritable portée.

Usant de la faculté que lui reconnaît l'article 24 de ses statuts, la Banque Centrale a apporté sa participation financière à la constitution du capital d'institutions propres à faciliter grandement le financement du développement économique et social de l'ouest africain ; c'est ainsi qu'elle a souscrit une part du capital des nouvelles « banques de développement » :

- Banque Dahoméenne de Développement,
 - Banque Mauritanienne de Développement,
 - Banque de Développement de la République du Niger,
 - Banque Nationale de Développement (Haute-Volta),
 - Banque Sénégalaise de Développement.
-

LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE

1961



V. — LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1961

En dépit de la réduction de l'aire d'activité de la Banque Centrale, à la suite de la fermeture de l'agence de Conakry en mars 1960, les résultats financiers de l'exercice 1961 sont demeurés voisins de ceux enregistrés l'année précédente.

5.1. Présentation du compte profits et pertes.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1961 s'équilibre en recettes et en dépense à 2.059.810.095 francs c.f.a.

Profits et pertes au 31 décembre 1961

DÉBIT		CRÉDIT	
	Francs c.f.a.		
Entretien de la circulation...	436.642.832	Intérêts, commissions et produits divers	2.059.810.095
Redevance et droit de timbre.	315.329.454		
Frais généraux - Provisions et charges diverses	687.465.109		
Amortissements	95.188.226		
Réserve statutaire	500.000.000		
Provisions pour risques	25.184.474		
	2.059.810.095		2.059.810.095

5.2. Les produits d'exploitation.

Les recettes d'exploitation de l'exercice 1961 s'élèvent à 2.059.810.095 francs.

Sur ce montant, la Banque Centrale a encaissé :

— dans sa zone d'émission	1.138 millions
— en France	921 —

Ainsi pour la première fois depuis sa création en octobre 1955, la Banque a encaissé dans sa zone d'émission des recettes supérieures à celles faites en France.

Les causes de ce changement sont :

- un accroissement des crédits consentis, d'une part ;
- une diminution des avoirs extérieurs et de leur taux de rémunération, d'autre part.

5.21. Créance résultant du transfert du privilège.

La créance résultant du transfert du privilège portant intérêt au taux de 2,50 % s'amortit chaque semestre. Son montant moyen n'a été que de 2.775.872.753 francs en 1961, contre 4.163.809.123 francs en 1960. Au 31 décembre 1961, il ne restait plus que trois semestralités à régler. Les intérêts perçus ne se sont élevés qu'à 70 millions de francs.

5.22. Intérêts sur fonds déposés au Trésor français.

La rémunération des dépôts de la Banque Centrale au Trésor français est fixée par référence au taux d'escompte de la Banque de France. De ce fait, le taux d'intérêt versé n'a été que de 3,50 %, soit le chiffre le plus bas enregistré depuis 1956. Par ailleurs, le montant moyen des dépôts a été inférieur de 13 % environ à celui de 1960. Il en résulte que les intérêts encaissés ne s'élèvent qu'à 843 millions.

Intérêts sur fonds déposés au Trésor français

Années	Montant moyen	Intérêts perçus	Taux moyen
	Millions de francs c.f.a.		%
1956	10.076	302,5	3,00
1957	15.187	624,5	4,10
1958	17.922	877,0	4,89
1959	25.387	1.040,0	4,09
1960	27.547	1.072,0	3,89
1961	24.071	843,0	3,50

Le *tableau n° 26* montre que les dispositions de la Convention du 29 septembre 1955, par laquelle le Trésor français s'engage à fournir à la Banque Centrale les francs français nécessaires à la couverture des transferts et par laquelle la Banque prend, en contrepartie, l'engagement de déposer audit Trésor ses disponibilités en francs français excédant ses besoins courants, ont toujours été respectées.

**Tableau N° 26 : Répartition des avoirs en francs français
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Correspondants en France	Trésor public
1961	Nouveaux Francs	
Janvier	35.130	615.260.650
Février	82.470	584.932.218
Mars	72.132	563.775.248
Avril	96.420	476.815.234
Mai	44.472	487.213.624
Juin	38.368	483.636.392
Juillet	47.296	445.646.358
Août	93.900	442.787.396
Septembre	50.420	419.945.032
Octobre	108.278	442.787.396
Novembre	84.958	443.083.740
Décembre	32.168	524.799.028

5.23. Escompte à court et moyen terme.

La masse des crédits accordés sous cette forme a été plus élevée qu'en 1960 (287 milliards contre 246 milliards).

De ce fait, le produit des opérations d'escompte à court et moyen terme s'est élevé à 1.090 millions contre 894 millions en 1960.

	1960	1961
	Millions de francs c.f.a.	
Agios sur crédits à court terme ...	824	988
Agios sur crédits à moyen terme ...	70	102
Total.....	894	1.090

La progression des produits d'une année sur l'autre a ainsi été de 20 % environ pour les opérations d'escompte à court terme et de près de 50 % pour les opérations d'escompte à moyen terme.

5.24. Avances en compte courant et à terme fixe.

Cette année encore les banques ont relativement peu utilisé les facilités de crédit qui leur étaient accordées sous cette forme. Bien qu'en hausse par rapport à 1960 (+ 8 millions), les agios encaissés sont inférieurs à 12 millions.

5.25. Effets pris en pension.

Les agios encaissés ont été inférieurs à un million de francs.

5.26. Transferts et divers.

Le montant des recettes effectuées à ce titre dépasse légèrement 43 millions. Sous cette rubrique sont notamment comptabilisés les commissions de transfert (30 millions) et les intérêts versés par divers correspondants.

**Tableau N° 27 : Variation du portefeuille et des avances
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Effets pris en pension	Avances en c/c et garanties
1961	Francs c.f.a.			
Janvier	29.717.808.520	1.776.885.083	—	327.700.000
Février	32.037.300.487	1.883.227.083	—	456.750.000
Mars	32.598.018.695	1.935.130.000	—	424.000.000
Avril	33.463.773.314	2.075.668.333	—	432.900.000
Mai	30.835.123.344	2.176.228.333	—	161.800.000
Juin	26.733.957.545	2.254.018.250	203.000.000	145.300.000
Juillet	26.483.557.956	2.645.916.250	181.000.000	161.500.000
Août	24.662.249.188	2.503.841.250	15.000.000	217.600.000
Septembre	23.456.459.635	2.633.225.000	—	594.100.000
Octobre	22.954.371.731	2.762.812.500	—	395.200.000
Novembre	24.378.546.668	2.644.937.500	—	348.400.000
Décembre	30.415.510.370	2.859.700.000	—	291.000.000

5.3. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.439.437.395 francs.

5.31. Entretien de la circulation.

Les dépenses faites en 1961 pour l'entretien proprement dit de la circulation s'élèvent à 436.642.832 francs, se décomposant comme suit :

- frais accessoires du service de l'émission (frais de transport terrestre, maritime et aérien, assurances, matériel divers, caisses, plombs, ganses, sacs, imprimés spéciaux, frais de destruction) 40.904.975 francs
- prix de revient des monnaies et billets émis 395.737.857 —

L'entretien de la circulation a exigé l'émission des billets suivants :

Nombre de coupures nouvelles mises en circulation

<u>Billets</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>
5.000 francs	1.108.900	1.298.281	2.741.774
1.000 —	16.217.600	11.198.007	25.763.592
500 —	9.744.500	6.296.727	4.397.055
100 —	67.866.400	49.818.863	66.565.345
50 —	46.755.600	31.836.483	39.218.861

En ce qui concerne les *petites coupures*, les rentrées continuent de s'effectuer à un rythme plus faible d'année en année.

<u>Billets</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>
25 francs	1.712.000	1.157.000
10 —	1.858.000	747.000
5 —	1.320.000	845.000

**Tableau N° 28 : Versements et prélèvements de billets
aux caisses de la Banque Centrale en 1961**

COUPURES	Versements			Prélèvements	Excédent des	
	Clientèle Ouest Afrique (a)	Autres banques d'émission (b)	Total		Versements	Prélèvements
	Milliers de billets					
5.000	8.307	708	9.015	9.867	—	852
1.000	58.411	761	59.172	59.732	—	560
500.....	14.953	315	15.268	14.806	462	—
100.....	141.649	962	142.611	117.394	25.217	—
50.....	69.310	292	69.602	62.270	7.332	—
Total ...	292.630	3.038	295.668	264.069	33.011	1.412

(a) Trésors publics et banques dans l'ouest africain.

(b) Billets de notre émission échangés à l'extérieur.

Les *monnaies métalliques* se détériorant très peu, le nombre des pièces mutilées retirées de la circulation est faible (12.000 pièces depuis 1956 et 2.000 pièces en 1961). De ce fait, les dépenses d'entretien diminuent chaque année.

1958	86,7 millions
1959	68,6 —
1960	54,2 —
1961	42,8 —

Les pièces émises correspondent :

— au remplacement des billets de 25 francs : 502.000 pièces émises
de 10 — : 747.000 —
de 5 — : 845.000 —

— à l'accroissement des signes monétaires en circulation :
de 10 francs : 3.659.000 pièces émises
de 5 — : 6.300.000 —
de 1 — : 780.000 —

Le public accepte toujours avec réticence les pièces de 25 francs. Aussi la masse totale des signes monétaires de 25 francs en circulation (billets et monnaies), non seulement ne s'accroît pas, mais a tendance à diminuer. Par contre, le nombre des pièces de 5 à 10 francs en circulation s'accroît régulièrement.

5.32. Redevance sur la circulation.

Le montant de la redevance brute, assise sur le montant des billets et monnaies en circulation, s'est élevé à 315.329.454 francs. Toutefois, aux termes de l'article 9 de la convention du 29 septembre 1955, les sommes versées à titre d'impôt sur les bénéfices sont déductibles de la redevance. Une somme de 55.325.686 francs ayant été versée à titre d'impôt, le montant des sommes réglées à titre de redevance se trouve ramené à 260.003.768 francs.

5.33. Frais généraux - Provisions et charges diverses.

Ces postes s'élèvent au total à 687.465.109 francs. Sur ce montant, les traitements et salaires du personnel, réglés directement par la Banque Centrale ou remboursés par elle à la Banque de l'Afrique Occidentale dans le cadre de la convention de louage de service du 22 septembre 1955, s'élèvent au 31 décembre 1961 à 407 millions de francs.

5.4. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 620.372.700 francs.

Cette somme a été utilisée :

- a) à concurrence de 95.188.226 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier. Ce poste ne s'est pas accru en 1961. Les agences de Niamey, Ouagadougou et Zinder, qui étaient pratiquement achevées au 31 décembre, n'ont, en effet, été occupées par les services de la Banque que dans les mois de janvier et février 1962. De ce fait, aucune dotation pour amortissement des installations correspondantes n'a été constituée ;
- b) à concurrence de 500.000.000 francs à la constitution de réserves statutaires.

En effet, aux termes des articles 23 et 24 des statuts, la Banque ne peut financer ses immobilisations et ses participations qu'à l'aide de ses fonds propres (dotation et réserves). Or, au 31 décembre 1961, la valeur brute des immobilisations est de 1.979 millions. En affectant 500 millions à la constitution de réserves, le financement des immobilisations se trouve assuré de la façon suivante :

Dotation	500 millions de francs
Réserves (1958-1959-1960)	662 —
Réserves 1961	500 —
Amortissements	318 —
	1.980 millions de francs

- c) Conformément au vœu précédemment émis par le Conseil, le solde, soit 25.184.474 francs est viré au compte *provision pour risques* qui se trouve ainsi porté à 545.514.583 francs. Cette somme est faible. Elle représente :

- 1,53 % seulement des crédits à l'économie ;
- 1,39 % de l'ensemble des risques supportés par la Banque.

*
* * *

Conformément aux prévisions faites en septembre 1955, lors de la création de l'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, la Banque a ainsi réalisé l'important programme immobilier alors établi. Une fois construite l'agence de Nouakchott, la Banque disposera dans chaque capitale d'installations modernes susceptibles de faire face à un accroissement du volume de ses opérations.

En six ans, grâce aux efforts de tout son personnel, et en sus des tâches correspondant à ses responsabilités monétaires, la Banque a réalisé un équipement et mis au point un instrument de travail modernes et adaptés aux besoins d'avenir des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

SITUATION

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1960						
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
PASSIF	Millions de francs c. f. a.						
Engagements à vue ...	53.863	51.535	52.895	61.838	68.323	69.334	68.837
— Billets et pièces en circulation	52.768	50.288	52.217	60.603	66.277	67.994	67.666
— Comptes courants créditeurs	1.095	1.247	678	1.235	2.046	1340	1.171
Dotation	500	500	500	500	500	500	500
Réserves Immobilières (art. 23 des statuts)....	516	516	516	662	662	662	662
Trésors Nationaux — Dépôts spéciaux.....	5.000	5.384	5.384	4.009	5.972	6.748	7.677
Comptes d'ordre et divers	2.513	2.953	2.739	1.686	1.790	1.810	2.233
Total.....	62.392	60.888	62.034	68.695	77.247	79.054	79.909
ACTIF							
Disponibilités en dehors des territoires d'émission.....	26.832	25.500	26.427	28.069	30.842	29.309	28.283
— Monnaies zone franc	229	243	236	116	77	58	90
— Correspondants en France	5	3	4	3	2	4	4
— Trésor public son compte d'opérations	26.598	25.254	26.187	27.950	30.763	29.247	28.189
Disponibilités en Afrique de l'ouest ..	59	55	50	51	53	63	93
Crédits à l'économie ..	23.729	24.038	24.186	31.022	35.294	37.848	37.733
— Effets escomptés :							
Court terme	18.571	18.608	18.619	25.273	29.718	32.038	32.598
Moyen terme	1.620	1.847	1.792	1.587	1.777	1.883	1.935
— Effets pris en pension	—	—	—	—	—	—	—
— Avances à court terme	68	113	305	692	328	457	424
— Créances résultant du transfert du privilège	3.470	3.470	3.470	3.470	3.470	3.470	2.776
Créance sur la République de Guinée.....	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514
Autres immobilisations	912	912	912	1.138	1.138	1.140	1.141
Trésors Nationaux — Dépôts spéciaux.....	5.000	5.384	5.384	4.009	5.972	6.748	7.677
Comptes d'ordre et divers	2.346	1.485	1.561	892	435	432	1.468
Total.....	62.392	60.888	62.034	68.695	77.247	79.054	79.909

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

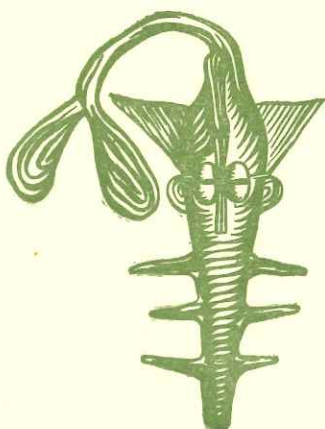
1961								
Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Millions de francs c.f.a.								
65.231	62.238	58.438	56.654	54.210	52.184	51.993	57.000	64.368
63.399	60.256	56.963	54.469	52.394	50.784	50.225	51.677	62.347
1.832	1.982	1.475	2.185	1.816	1.400	1.768	1.323	2.021
500	500	500	500	500	500	500	500	500
662	662	662	662	662	662	662	662	1.162
7.795	7.985	8.475	11.943	11.436	11.549	11.856	11.706	9.226
2.418	2.766	2.757	2.996	3.029	3.393	3.595	3.696	2.562
76.606	74.151	70.832	72.755	69.837	68.288	68.606	69.564	77.818
23.986	24.519	24.372	22.351	22.207	21.103	22.258	22.290	26.322
140	156	188	67	70	103	114	132	80
5	2	2	2	5	3	5	4	2
23.841	24.361	24.182	22.282	22.132	20.997	22.139	22.154	26.240
49	47	45	43	68	63	53	32	15
38.568	35.949	32.112	32.249	30.175	28.766	28.194	29.454	35.648
33.283	30.835	26.734	26.484	24.662	23.457	22.954	24.379	30.415
2.076	2.176	2.254	2.646	2.504	2.633	2.763	2.645	2.860
—	—	203	181	15	—	—	—	—
433	162	145	162	218	594	395	348	291
2.776	2.776	2.776	2.776	2.776	2.082	2.082	2.082	2.082
3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514	3.514
1.144	1.145	1.147	1.154	1.160	1.161	1.162	1.162	1.661
7.795	7.985	8.475	11.943	11.436	11.549	11.856	11.706	9.226
1.550	992	1.167	1.501	1.277	2.132	1.569	1.406	1.432
76.606	74.151	70.832	72.755	69.837	68.288	68.606	69.564	77.818

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Bilan au 31 décembre 1961

ACTIF		PASSIF	
	Francs c.f.a.		Francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Engagements à vue :	
— Billets de la zone franc	80.542.140	— Billets et monnaies en circulation	62.347.184.026
— Correspondants en France	1.608.408	— Comptes courants créditeurs	2.021.499.033
— Trésor public, Compte d'opérations	26.239.951.474	Fonds propres :	
Disponibilités dans la zone d'émission	15.422.015	— Dotation	500.000.000
Effets escomptés	33.275.210.370	— Réserve statutaire	1.162.000.000
Effets pris en pension	—	Trésors nationaux : dépôts spéciaux	9.225.627.595
Avances à court terme	291.000.000	Comptes d'ordre et divers ..	2.561.821.211
Créance résultant du transfert du privilège	2.081.904.568		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1.660.573.395		
Trésor nationaux : placements effectués pour leur compte	9.225.627.595		
Créance sur la République de Guinée	3.514.167.953		
Comptes d'ordre et divers	1.432.123.947		
	77.818.131.865		77.818.131.865

STATISTIQUES OUEST AFRICAINES 1961



Superficie et population
des Etats

ÉTATS	Superficie	Population estimée	Densité
	Km2	Habitants	Habitants /Km2
Mauritanie	1.085.805	850.000	0,8
Sénégal	197.161	3.100.000	15,7
Mali	1.204.021	4.470.000	4,0
Côte d'Ivoire	322.463	3.200.000	9,9
Haute-Volta	274.122	4.160.000	15,2
Niger	1.188.794	3.100.000	2,6
Dahomey	115.762	2.080.000	18,0
Togo	57.000	1.470.000	25,8
Total	4.445.128	22.430.000	5,0

Index des tableaux statistiques insérés au Rapport d'activité 1961 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest



PRODUCTION

	Page
Arachide	
T. 7 — Production ouest africaine	25
Cacao	
T. 9 — Cours sur les marchés mondiaux	38
T. 10 — Production ouest africaine	39
T. 11 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	39
T. 12 — Exportations ouest africaines	41
Café	
T. 8 — Exportations ouest africaines	35
Coton	
T. 13 — Production commercialisée	42
Energie	
T. 5 — Dépenses de recherches de pétrole	21

PRIX

T. 1 — Indices prix gros France	14
T. 2 — Indices prix à la consommation familiale type européen à Dakar, Abidjan	15
T. 3 — Indices prix à la consommation familiale africaine à Abidjan	15
T. 4 — Salaires minima garantis	17

COMMERCE EXTÉRIEUR

T. 6 — Commerce extérieur	22
---------------------------------	----

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

T. 14 — Situations résumées	55
-----------------------------------	----

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

T. 22 — Crédits à moyen et long terme	74
T. 23/24 — Crédits à court terme - Utilisations	76/77
T. 25 — Crédits à court terme - Autorisations	80

MONNAIE

Monnaie fiduciaire

T. 15 — Circulation fiduciaire trimestrielle	59
T. 16 — Répartition par coupures	61
T. 17 — Monnaies métalliques	62
T. 28 — Mouvements billets avec public	99

Monnaie scripturale

T. 18/19 — Dépôts en banques et C.C.P.	63/66
---	-------

RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

T. 20/21 — Balance des règlements extérieurs	69/70
--	-------

BANQUE CENTRALE

T. 26 — Avoirs en francs français	97
T. 27 — Portefeuille (réescompte) et avances	98
Taux des opérations de crédit	82
Commissions de transfert	82
Bilan au 31 décembre 1961	104
Compte profits et pertes 1961	95
Situation en fin de mois 1961	102/103

(Voir monnaie-crédit-règlements extérieurs)

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS
DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST**



Agences

COTE D'IVOIRE :

Abidjan, avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale 1.769 - Téléphone : 35-37
Adresse Télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.

DAHOMEY :

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone : 466
Adresse Télégraphique : Instemafoc Cotonou.

HAUTE-VOLTA :

Ouagadougou, place de la Mairie
Boîte Postale 356 - Téléphone : 65
Adresse Télégraphique : Instemafoc Ouagadougou.

MALI * :

Bamako, avenue Modibo Keita
Boîte Postale 94 - Téléphone : 37-56 et 37-57
Adresse Télégraphique : Instemafoc Bamako.

NIGER :

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone : 383
Adresse Télégraphique : Instemafoc Niamey.

SÉNÉGAL :

Dakar, 3, avenue William Ponty
Boîte Postale 1398 - Téléphone : 265-53
Adresse Télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instemafoc Dakar 020.

TOGO :

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse Télégraphique : Instemafoc Lomé.

DIRECTION GÉNÉRALE :

Paris, 29, rue du Colisée (8^e)
Téléphone : BALzac 71-60
Adresse Télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 27081.

* Activité suspendue le 1^{er} juillet 1962.

